

MINISTRE DU LOGEMENT DES
AFFAIRES FONCIERES ET DE L'URBANISME

DIRECTION NATIONALE DE
L'URBANISME ET DE L'HABITAT

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE SAN ET ENVIRONS (Première révision)



Authentifié, le: 19 JAN 2010

Le Secrétaire Général
du Gouvernement

Septembre 2009

SOMMAIRE	Page
INTRODUCTION	5
1. Contexte de l'étude.....	5
2. Objectifs du SDU.....	5
3. Méthodologie d'élaboration	6
 PREMIERE PARTIE : RAPPORT CONSTAT /BILAN	 7
 I- PERIMETRE D'URBANISATION	 8
1.1. Présentation.....	8
1.2. Raisons du choix.....	11
 II- HISTORIQUE DE LA VILLE	 12
 III- EVOLUTION – OCCUPATION – ANALYSE DU SITE	 13
3.1. Evolution du site.....	13
3.2. Occupation du site	15
3.3. Analyse du site	21
 IV- DEMOGRAPHIE	 31
4.1. Composition de la population	31
4.2. Structure de la population.....	31
4.3. Mouvements migratoires	33
4.4. Evolution et taux d'accroissement de la population.....	33
4.5. Projection de la population	33
 V- ECONOMIE	 34
5.1. Secteur primaire.....	34
5.2. Secteur secondaire.....	38
5.3. Secteur tertiaire.....	40
 VI- VOIRIE- RESEAUX DIVERS- ENVIRONNEMENT	 47
6.1. Voirie.....	47
6.2. Réseaux Divers.....	49
6.3. Environnement	53
 VII- EQUIPEMENTS EXISTANTS	 61
7.1. Equipements administratifs.....	61
7.2. Equipements scolaires.....	64
7.3. Equipements socio sanitaires.....	75
7.4. Equipements marchands.....	78
7.5. Equipements sportifs et culturels.....	80
7.6. Equipements touristiques et de loisirs.....	82
7.7. Equipements cultuels.....	83
7.8. Equipements de sécurité.....	85

VIII- BILAN DU SDAU DE 2000	86
8.1. Bilan du zonage	86
8.1. Bilan des VRD et de l'Environnement	91
8.1. Bilan des équipements.....	94
 DEUXIEME PARTIE : RAPPORT DE PLANIFICATION	101
 I- ZONAGE	102
1.1. Zones d'habitat	102
1.2. Zones d'activités.....	107
1.3. Zones vertes.....	110
1.4. Réserves foncières.....	110
 II. VOIRIE- RESEAUX DIVERS- ENVIRONNEMENT	111
2.1. Voirie.....	111
2.2. Réseaux Divers.....	115
2.3. Environnement.....	116
 III. EQUIPEMENTS PROGRAMMES	119
3.1. Equipements administratifs.....	119
3.2. Equipements socio sanitaires	120
3.3. Equipements scolaires	120
3.4. Equipements marchands	120
3.5. Equipements sportifs et culturels	121
3.6. Equipements touristiques et de loisirs	121
3.7. Equipements culturels.....	122
3.8. Equipements de défense et de sécurité.....	122
3.9. Equipements de transport.....	122
 IV. ESTIMATION DU COUT DES ACTIONS PRIORITAIRES DU SDU	123
 V. STRATEGIES D'APPLICATION DU SCHEMA	124
5.1. Stratégie institutionnelle	124
5.2. Stratégie foncière.....	124
5.3. Stratégie financière.....	124
5.4. Stratégie sectorielle	125
 VI. PHASES D'APPLICATION DU SCHEMA	126
 VII. RECOMMANDATIONS	131
 VIII. BIBLIOGRAPHIE	132
 IX. ANNEXES	133

**LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS
UTILISES DANS L'ETUDE :**

N°	SIGLES /ABREVIATIONS	DEVELOPPEMENT
1	AMA	Agence des Musulmans d'Afrique
2	AMADER	Agence Malienne de Développement de l'Energie Domestique et de l'Electrification Rurale
3	ARPASO	Association des Riziculteurs de la Plaine Aménagée de San Ouest
4	ATT	Amadou Toumani Touré
5	BDM-SA	Banque de Développement du Mali-SA
6	BNDA	Banque Malienne de Développement Agricole
7	CAP	Centre d'Animation Pédagogique
8	CAR	Centre d'Animation Rurale
9	CED	Centre d'Etude pour le Développement
10	CFA	Compagnie Financière Africaine
11	CMDT	Compagnie Malienne de Développement des Textiles
12	CMIE	Centre Médical Inter Entreprises
13	CSCOM	Centre de Santé Communautaire
14	CSRéf.	Centre de Santé de Référence
15	DLCF	Délégation Locale du Contrôle Financier
16	DNUH	Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat
17	DRPSIAP	Direction Régionale du Plan, de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population
18	DRUH	Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat
19	EDM-SA	Energie du Mali-SA
20	FAO	Fonds des Nations Unies pour l'Agriculture (sigle en anglais)
21	FM	Modulation de Fréquences (sigle en anglais)
22	INPS	Institut National de Prévoyance Sociale
23	OMH	Office Malien de l'Habitat
24	ONG	Organisation Non Gouvernementale
25	ONP	Office National des Postes
26	ORTM	Office de Radiodiffusion Télévision du Mali
27	PUS	Plan d'Urbanisme Sectoriel
28	RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
29	RL5	Route Locale numéro 5
30	RN5	Route Nationale numéro 5
31	RR5	Route Régionale numéro 5
32	SDAU	Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
33	SDU	Schéma Directeur d'Urbanisme
34	SLACPN	Service Local de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances
35	SLCN	Service Local de la Conservation de la Nature
36	SLJSAC	Service Local de la Jeunesse, des Sports, des Arts et de la Culture
37	SNF	Société N'Diaye et Frères
38	SOMASAC	Société Malienne de Sacherie
39	SOTELMA	Société des Télécommunications du Mali
40	SLPFEF	Service Local de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille
41	SLPIA	Service Local de la Production et des Industries Animales
42	TF:	Titre Foncier

INTRODUCTION

1. CONTEXTE DE L'ETUDE

La révision du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de la ville de San et environs est justifiée par :

- les aspects réglementaires ;
- la dynamique propre de la ville.

▪ Aspects réglementaires

Le SDAU de la ville de San et environs a été élaboré en 1999 et approuvé par le Décret n°00-147 / P-RM du 30 Mars 2000 pour une durée de 20 ans (2000- 2019). Toutefois, l'article 4 dudit Décret stipule qu'il est révisable tous les cinq (5) ans en fonction des exigences du développement socio- économique de la ville de San.

▪ Dynamique propre de la ville

La ville de San a connu depuis l'approbation de son Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) en 2000, une expansion accélérée sur le plan spatial. Les espaces prévus se sont trouvés vite dépassés, nécessitant par conséquent de nouvelles programmations.

C'est dans ce contexte que le Ministère du Logement, des Affaires Foncières et de l'Urbanisme, dans le cadre de son plan d'actions de l'année 2008 a initié la révision de Schémas Directeurs d'Urbanisme (SDU) de certaines localités dont celui de San et environs.

La présente étude de révision du Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de la ville de San et environs a été confiée au Bureau d'Etudes d'Urbanisme Dazan COULIBALY sous la supervision de la Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat.

2. OBJECTIFS DU SDU

▪ Objectif global

Le Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) vise l'amélioration des conditions de vie des populations en fixant les vocations premières des sols et les perspectives de développement de la localité à travers des programmes pour un horizon de 20 ans.

▪ Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du Schéma Directeur d'Urbanisme sont :

- une meilleure gestion de l'espace urbain à travers une bonne organisation des activités et une répartition judicieuse des infrastructures et équipements ;
- une meilleure adéquation entre les besoins et les programmes de développement.

3. METHODOLOGIE D'ELABORATION.

Conformément aux termes de référence et à la proposition du Consultant, la méthodologie comporte trois phases. Il s'agit :

- des enquêtes préliminaires ;
- de l'organisation du séminaire atelier ;
- de l'élaboration des rapports du SDU.

3.1. Enquêtes préliminaires

Elles ont concerné la collecte de la documentation nécessaire à l'exécution de la mission et à l'élaboration des plans de l'état des lieux. Les domaines touchés par les enquêtes préliminaires sont : la topographie, les zones d'habitat et d'activités, la population, l'économie, les principaux équipements collectifs, les sites culturels, touristiques et historiques, la voirie, les réseaux divers et l'environnement.

3.2. Séminaire atelier

Le séminaire atelier, animé par les experts du consultant et supervisé par la Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat, s'est déroulé du 15 au 24 Octobre 2008 dans la salle de conférence de la Maison des Jeunes de San. Y ont pris part les représentants de divers services techniques, les élus locaux, la chefferie traditionnelle et la société civile. Il s'est déroulé en deux phases.

Au cours de la première phase dénommée phase des constats, les séminaristes se sont répartis entre trois groupes thématiques où ils ont fait le constat et l'analyse de l'habitat, des activités, de la population, de l'économie, des équipements, de la voirie et de l'environnement. Ils ont aussi fait le bilan des réalisations du SDAU approuvé en 2000.

Lors de la deuxième phase appelée phase de programmation, trois autres groupes ont été formés et, suite à des débats, ils ont fait des propositions concernant l'habitat, les zones d'activités, la voirie, les réseaux divers, les équipements, l'environnement, le phasage d'exécution et les stratégies d'application.

Des séances plénières ont été organisées à l'issue de chacune des deux phases.

3.3. Elaboration du rapport du SDU

Le rapport du SDU comprend des pièces écrites et graphiques. Il se divise en deux parties distinctes.

La première partie du rapport est appelée rapport constat / bilan. On y trouve le diagnostic et l'analyse de tous les problèmes liés à l'aménagement de la ville de San dans les domaines de l'habitat, des zones d'activités, de la voirie, des réseaux divers et des équipements.

La deuxième partie du rapport est appelée rapport de planification. On y trouve les propositions d'aménagement pour la ville de San et environs pour une période de vingt (20) ans et également l'estimation sommaire du coût des actions prioritaires, les stratégies d'application, le phasage des actions et les recommandations pour une bonne application du SDU.

PREMIERE PARTIE : RAPPORT CONSTAT / BILAN

I. PERIMETRE D'URBANISATION :**1.1. PRESENTATION :**

Le périmètre d'urbanisation de la ville de San délimite une aire géographique d'une superficie de 342 km² environ, comprenant l'ensemble des terroirs de la Commune de San et une partie des communes voisines de Teneni et Somo à l'Est, Dah au Sud et Niasso à l'Ouest.

Il est compris dans un polygone irrégulier ayant pour sommets les localités de Bélénitiéni, Guélikoro (hameau de Bélénitiéni), Teneni (commune de Teneni), Sokourani (commune de Somo), N'Gouna (commune de Niasso), Djenena (commune de Niasso).

Les villages compris dans le périmètre d'urbanisation sont :

- Teneni dans la commune de Teneni ;
- Sokourani dans la commune de Somo ;
- Amadibougou et Fermebougou dans la commune de Dah ;
- Bienso, Daclan skouran, Daclan sobala, Djenena, N'Golofanasso, N'Gouna, Niantiebougou, Sibougou wèrè 1, Sibougou wèrè 2 et Tiekelenso dans la commune de Niasso.

Les coordonnées géographiques des villages du périmètre d'urbanisation et les distances qui les séparent de la ville de San sont indiquées dans le tableau n°1 ci-après.

Tableau n°1 : Coordonnées géographiques des villages du périmètre d'urbanisation et distances par rapport à San.

N°	Localité	Coordonnées géographiques		Distance (km)
		Longitude Ouest	Latitude Nord	
I	Commune de San			
1.1	Bélénitiéni	4° 55'	13° 23'	7
1.2	Bogossoini	4° 52'	13° 15'	5
1.3	Bougoudara	4° 57'	13° 14'	7
1.4	Guélikoro	4° 51'	13° 23'	14
1.5	Parana Bobo	4° 53'	13° 16'	0
1.6	Parana-Peul	4° 53'	13° 16'	0
1.7	Sibougou	4° 56'	13° 16'	2
1.8	Sienso-Bobo-Marka	4° 53'	13° 14'	5
1.9	Sienso-Medibougou	4° 53'	13° 14'	5
1.10	Sienso-Peul	4° 53'	13° 14'	5
1.11	Terekoungo	4° 55'	13° 17'	0
II	Commune de Teneni			
2.1	Teneni	4° 48'	13° 20'	9
III	Commune de Somo			
3.1	Sokourani	4° 52'	13° 14'	7
IV	Commune de Dah			
4.1	Amadibougou	4° 55'	13° 14'	6

(Suite du tableau n°1)

N°	Localité	Coordonnées géographiques		Distance (km)
		Longitude Ouest	Latitude Nord	
4.2	Fermebougou	4° 55'	13° 13'	7
V	Commune de Niasso			
5.1	Bienso	4° 59'	13° 16'	6
5.2	Daelan sekouran	5° 00'	13° 16'	10
5.3	Daelan sobala	5° 00'	13° 16'	10
5.4	Djenena	5° 00'	13° 20'	10
5.5	N'Golofanasso	4° 57'	13° 12'	10
5.6	N'Gouna	5° 12'	13° 15'	11
5.7	Niantiebougou	4° 59'	13° 14'	10
5.8	Sibougou wèrè 1	4° 57'	13° 16'	6
5.9	Sibougou wèrè 2	4° 56'	13° 15'	6
5.10	Tiekelenso	4° 58'	13° 18'	4

Source: IGM/Ségou

La population totale du périmètre d'urbanisation est estimée à 73 694 habitants en 2008. Elle est répartie entre les onze (11) quartiers de la ville de San et vingt quatre (24) villages, dont les dix (10) de la Commune de San.

La population du périmètre d'urbanisation est indiquée dans le tableau n°2 ci-après.

Tableau n°2: Population du périmètre d'urbanisation

N°	Désignation	Population	
		1998	2008
	COMMUNE DE SAN		
	Ville de San		
1	Bagadadji	4 591	6 051
2	Dabanina	3 374	4 447
3	Dalan	2 946	3 883
4	Farakolo	3 469	4 572
5	Hamdallaye	1 942	2 560
6	Karantela	2 106	2 776
7	Kyantona	1 008	1 328
8	Lafiabougou	6 578	8 670
9	Médine	6 814	8 981
10	Missira	2 533	3 338
11	Parana Bobo	271	357
12	Parana-Peul	63	83
13	Santoro	5 883	7 754
14	Terekoungo	539	710
	Total ville de San	42 117	55 510
	VILLAGES DE LA COMMUNE DE SAN		
1	Bélénitiéni	649	841

2	Bogossoni	712	923
3	Bougoudara	1 581	2 049
4	Sibougou	482	625
5	Siensso-Bobo-Marka	882	1 143
6	Siensso-Medibougou	64	83
7	Siensso-Peul	856	1 109
	Total villages de la commune	5 226	6 773
	Total commune de San	47 343	62 283
	COMMUNE DE TENENI		
11	Teneni	3 839	4 975
	COMMUNE DE SOMO		
12	Sokourani	189	245
	COMMUNE DE DAI		
13	Amadibougou	68	88
14	Fermebougou	66	86
	Total commune de Dah	134	174
	COMMUNE DE NIASO		
15	Bienso	283	367
16	Daelan sekouran	743	963
17	Daelan sobala	962	1 247
18	Djenena	511	662
19	N'Golofanasso	658	853
20	N'Gouna	636	824
21	Niantiebougou	150	194
22	Sibougou wèrè 1	96	124
23	Sibougou wèrè 2	101	131
24	Tiekelenso	503	652
	Total commune de Niasso	4 643	6 017
	Total périmètre d'urbanisation	56 148	73 694

Source : DRPSIAP / Ségou et RGPH de 1998.

La commune de plein exercice de San créée en 1966 et érigée en Commune urbaine par la Loi n°96-059 du 04 Novembre 1996 portant création des communes, fait partie des vingt cinq (25) communes du cercle de San. Elle comprend les onze (11) quartiers de la ville de San et dix (10) hameaux et villages (Loi n°97-04/AN-RM du 16 Janvier 1997 portant modification du ressort administratif de certaines communes).

Elle est limitée :

- Au Nord par le Bani qui la sépare des communes rurales de Sy et Ouolon (cercle de San), dont les chefs lieux sont Sy et Ouolon, respectivement distants de 33 et 30 km de San;
- A l'Est par les communes rurales de Teneni et Somo (cercle de San), dont les chefs lieux sont Teneni et Somo, respectivement distants de 9 et 18 km de San;
- Au Sud par la commune rurale de Dah (cercle de San), dont le chef lieu Dah est distant de 15 km de San;

- A l'Ouest par la commune rurale de Niasso (cercle de San), dont le chef lieu Niasso est distant de 18 km de San.

La ville de San, chef-lieu de la commune, est située sur la longitude 4° 54' Ouest et la latitude 13°18' Nord. Elle est située à 9 km au Sud du Bani et est traversée par la route nationale n°6 (RN6 : Bamako-Mopti).

Carrefour des routes nationales n°13 (RN13 : Koutiala - Sienso), n°6 (RN6 : Bamako – San - Sévaré) et de la route régionale n°23 (RR23 : San – Sy – Saye - Macina), San se trouve à environ 192 km de Ségou, 410 km de Bamako, 225 km de Mopti, 135 km de Koutiala, 110 km de Bla et 140 km de Djenné.

1.2- RAISONS DU CHOIX :

Le choix du périmètre d'urbanisation tient compte entre autres :

- des relations fortes qui existent entre la ville de San et son hinterland ou arrière pays agricole avec lequel elle entretient de fortes relations économiques, sociales, sanitaires et éducatives;
- d'une volonté d'aménagement intégré de l'espace et de mise en relation des actions ;
- de la pression de la ville sur son hinterland en terme de besoins en espace pour son expansion.

Le périmètre d'étude de 2000 se confondait avec les limites de la Commune et avait une superficie de 155 km² environ.

Pour répondre à la demande en terrains constructibles pour l'habitat et les équipements collectifs, la ville a actuellement atteint les villages de Térékoungo à l'Ouest et Parana Bobo et Parana Peul au Sud. L'expansion se poursuit dans les mêmes directions, car elle est limitée au Nord par la mare Sangué et les plaines rizicoles et à l'Est par la mare de Teneni. Dans sa progression, la ville a atteint les sites prévus par le SDAU de 2000 pour la décharge finale et la piste d'atterrissage. Il est donc nécessaire de modifier les limites du périmètre d'urbanisation de 2000 dans le sens d'un agrandissement, pour répondre à la nouvelle situation.

II. HISTORIQUE DE LA VILLE :

En l'absence de documents écrits, il est difficile de reconstituer avec précision le passé de la ville. Toutefois, l'histoire de San antérieure à la période coloniale est fondée sur des mythes et des légendes.

Il existe deux versions sur l'origine de San.

La première version rapporte que la ville de San aurait été fondée au XIV^{ème} siècle par un chasseur Marka, Bakoré Traoré, venant de Tion (localité située à environ 40 km à l'Est de San). Lors d'une randonnée de chasse, le présumé chasseur s'égara avec son chien. Fatigué, assoiffé et affamé, il s'endormit à l'ombre d'un figuier. Le chien s'éloigna de lui et découvrit un point d'eau au milieu d'un bosquet. Il revint vers son maître qu'il invita par des gestes à le suivre jusqu'au dit point. Le chasseur se désaltéra et donna à boire à son chien. Grâce à l'eau du puits, lui et son chien venaient d'être sauvés d'une mort certaine; il décida donc de dénommer le puits Karantela, ce qui veut dire hors de danger en langue bamanan. Il se régala de fruits juteux du figuier. Le chasseur put ainsi continuer sa route. Non loin du point d'eau où il s'est désaltéré, il aperçu une grande mare très poissonneuse. Il décida de s'établir à proximité de cette mare poissonneuse. Lorsque sa famille vint le chercher, il lui annonça qu'il va rester pour la saison des pluies, c'est - à dire pour une année (m'bè san kè : veut dire je vais passer l'annéc, en langue bamanan).

La deuxième version attribue la création de la ville à une caravane de marchands mandingues des clans Koïta et Sékiné venus du Sud. Ces marchands assuraient le ravitaillement du Nord en cola et le Sud en sel et poisson séché. Lors de l'un de leurs voyages, ils auraient décidé de camper sur la petite colline située au Sud de la mare Sangué afin d'y passer un hivernage, une saison de culture, par extension un an. En bamanan, passer une année se dit « san kè ».

Quatre clans sont considérés comme les clans fondateurs de San. Il s'agit des clans Traoré, Théra, Santara et Toumagnon.

San fut une ville étape assurant le ravitaillement aux caravanes du commerce entre le sud et le nord et leur servait également d'abris. Avant la colonisation, cette position aurait favorisé l'arrivée successive de populations de commerçants qui s'y sont installés. Il s'agit entre autres des Armas, population noire de Tombouctou, vendeurs de sel, des Dioulas mandingues venant du Sud, des Bobos, des Peuls et des Haoussas.

Pendant la colonisation les Libanais s'installèrent et monopolisèrent le commerce.

L'institution du travail forcé, la révolte des Bobos (1915-16) et une série de sécheresses ont éprouvé la ville et provoqué son dépeuplement.

La ville de San fut érigée en chef-lieu de cercle en 1897 et en commune de plein exercice en 1966. Elle devint le chef-lieu de la commune urbaine de San par les Lois n°96-059 du 04 Novembre 1996 portant création des communes et n°97-04/AN-RM du 16 Janvier 1997 portant modification du ressort administratif de certaines communes.

L'histoire de San est liée au triple symbole : figuier, mare, puits. Chaque année, le 2^{ème} jeudi du mois de Juin est retenu pour la fête du Sangué qui commémore l'histoire du chasseur.

III. EVOLUTION- OCCUPATION ET ANALYSE DU SITE :

3.1. EVOLUTION DU SITE

De sa fondation au XIV^{ème} siècle à ce jour, la ville de San n'a connu aucun déplacement de site, malgré les nombreuses agressions et razzias qu'elle a subi au cours de l'histoire.

L'occupation du site de San peut être répartie sur trois périodes distinctes.

3.1.1. Période précoloniale

Le premier site occupé par la ville de San est constitué du monticule situé au Sud de la mare Sangué, aux alentours de l'actuelle Grande Mosquée. Il comprenait quatre (4) quartiers occupés par les clans fondateurs de la ville. Chaque quartier portait le nom du clan fondateur. On y trouvait les quartiers suivants: Traoréla, Thérala, Santarala et Toumagnonla.

Peu après vinrent les peuls qui créèrent le quartier Flabougou au Nord.

Le quartier Dabanina est créé suite au siège de Dâ Diarra de Ségou au XIX^{ème} siècle qui s'était établi à l'Ouest de la ville et avait juré de ne lever le siège qu'après la prise de la ville.

En 1861 les rescapés de l'invasion toucouleur de Sansanding (Bengaly, Koné et Simpara) se sont installés à l'Est du village et ont fondé les quartiers Simparala et Mahadi.

Furent créés plus tard les quartiers Diallola au Sud et Dalan près de la mare sacrée Sangué.

San est alors devenue une petite ville bien structurée, entourée de murailles de terre (« tata ») avec des quartiers aux rues tortueuses séparés par des murs en banco mais tous reliés à la place centrale où se trouve la mosquée.

La superficie de ce site précolonial est estimée à 15 ha environ.

3.1.2. Période coloniale

En 1891, Lassana Théra, l'Imam de la mosquée et chef de la ville, signe avec le Commandant Monteil un traité qui plaça San sous protectorat français.

L'évolution du site de San durant la période coloniale est caractérisée par des extensions de quartiers existants et la création de nouveaux quartiers.

A partir de 1916, date de la fin de la révolte Bobo, un nouveau quartier appelé Ségou Courani (la nouvelle Ségou) fut créé par le colonisateur aux abords de la route de Ségou pour loger un important contingent d'immigrés Bambaras originaires de Ségou.

La ville a ensuite connu les évolutions suivantes :

- de 1921 à 1930 : extension du noyau précolonial avec formation des quartiers Santoro, Dabanina et le Centre commercial ;
- de 1931 à 1940 : extension des quartiers Santoro, Dabanina et une partie de Dalan, Bagadadji, Kayantona ;

- de 1941 à 1950 : secondes extensions de Santoro, Dabanina, puis création du quartier administratif où se trouvent localisés des entrepôts, des bureaux, des résidences européennes et la piste d'atterrissage.
- de 1951 à 1960 : création du quartier d'Hamdallaye et extension de Kayantona.

La superficie de la ville à la fin de la période coloniale est estimée à 338 ha environ.

3.1.3- Période post-coloniale

L'évolution du site de San durant la période post-coloniale est elle aussi caractérisée par des extensions de quartiers existants et la création de nouveaux quartiers. On y distingue trois (3) étapes :

- de 1961 à 1969 : création des quartiers Farakolo et Lafiabougou ;
- de 1970 à 1975 : création du quartier de l'Est (Médine) et de la zone industrielle et extension de Lafiabougou ;
- de 1975 à 1999 : extensions des quartiers de Médine et de Lafiabougou ;

Dans son expansion, la ville de San a atteint actuellement les villages de Terekoungo à l'Ouest, Parana Bobo et Parana Peul au Sud.

La superficie actuelle de la ville est estimée à 1 491 ha environ.

3.2. OCCUPATION DU SITE

La ville de San comprend des zones d'habitat, des zones d'activités et des zones vertes.

3.2.1. Zones d'habitat

Les zones d'habitat de San ont une superficie totale de 1 318 ha ; elles sont constituées des onze (11) quartiers de la ville (Bagadadji, Dabanina, Dalan, Farakolo, Hamdallaye, Karantela, Kayantona, Lafiabougou, Médine, Missira, Santoro), des villages de Terekoungo et Parana Bobo et du hameau de Parana-Peul.

Les informations sur les zones d'habitat sont indiquées dans le tableau n° 3 ci-après.

Tableau n°3 : Zones d'habitat de San en 2008.

N°	Désignation	Population	Superficie (ha)	Densité (hab./ ha)
	Quartiers /Villages			
1	Bagadadji	6 051	22,5	269
2	Dabanina	4 447	17,5	254
3	Dalan	3 883	28,0	139
4	Farakolo	4 572	111,2	41
5	Hamdallaye	2 560	26,3	97
6	Karantela	2 776	10,5	264
7	Kyantona	1 328	33,1	40
8	Lafiabougou	8 670	467,2	19
9	Médine	8 981	339,1	26
10	Missira	3 338	15,6	214
11	Parana Bobo	357	1,7	210
12	Parana-Peul	83	1,0	83
13	Santoro	7 754	225,0	34
14	Terekoungo	710	19,3	37
	Total	55 510	1 318,0	42

Source : Consultant.

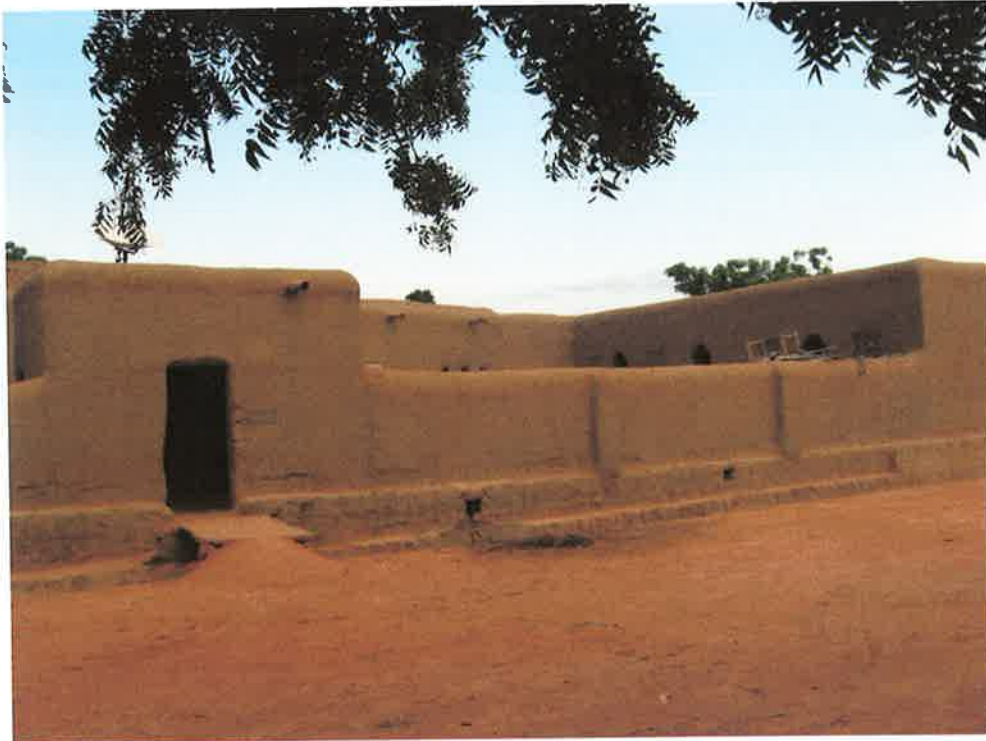
➤ **Forme du tissu :**

Le tissu urbain est de type compact à San pour ce qui concerne les 11 quartiers. Il est de type dispersé si l'on tient compte des villages de Parana Bobo, Parana Peul et Terekoungo. Il a même tendance à devenir linéaire le long de la RN6 au Sud, entre la ville de San et le village de Sienso.

Pour ce qui est de la trame, on en distingue deux sortes :

- la trame organique caractérisée par des ruelles tortueuses que l'on rencontre dans les villages et certains anciens quartiers ;
- la trame orthogonale avec dominante du damier dans les nouveaux quartiers et les parties réhabilitées des anciens quartiers.

HABITATIONS



Habitation traditionnelle



Habitation coloniale

➤ Typologie de l'habitation

▪ Habitation traditionnelle

Ce type d'habitation se rencontre dans les villages de Terekoungo et Parana Bobo ainsi que dans les quartiers de la vieille ville (Bagadadji, Dabani, Dalan, Karantela, Missira). Elle se caractérise par :

- la disposition des maisons autour d'une cour centrale multifonctionnelle (aire de séjour, d'accueil et d'activités diverses) ;
- l'existence d'un point d'alimentation en eau potable, d'une cuisine et de toilettes le plus souvent communs à l'ensemble des ménages qui habitent sur la parcelle ;
- l'existence de constructions aux murs en banco ou semi dur, avec couvertures en paille, terrasse de banco ou tôles.

▪ Habitation moderne

Ce type d'habitation se rencontre surtout dans les nouveaux quartiers (Lafiabougou et Médine) et dans les extensions récentes des quartiers existants (Santoro, Farakolo). Dans certains quartiers du noyau ancien, les habitations traditionnelles sont en voie de rénovation.

L'habitation moderne se caractérise par :

- la construction d'un bâtiment principal et ses annexes (cuisine, magasin, toilettes) en matériaux durables ;
- l'alimentation en eau et électricité du bâtiment;
- l'existence de toilettes modernes avec fosses septiques et puisards individuels.

▪ Habitation coloniale

Ce type d'habitation se rencontre dans les zones administrative et commerciale. Elle se caractérise par :

- la construction d'un bâtiment principal et ses annexes (cuisine, magasin, toilettes) en matériaux durables sur une parcelle très vaste à faible taux d'occupation ;
- l'alimentation en eau et électricité du bâtiment;
- l'existence de toilettes modernes avec fosses septiques et puisards individuels.

➤ Taille des parcelles

Dans le noyau ancien, les parcelles sont de formes irrégulières et de tailles très variées. Elles se situent entre 100 et 1 000 m². Initialement toutes les parcelles devaient être assez grandes. Elles ont diminué de tailles au fur et à mesure des partages d'héritage.

Dans les zones d'extension récentes, les parcelles sont de formes rectangulaires et de tailles qui varient de 300 à 750 m² suivant les zones et les périodes des lotissements.

3.2.2. Zones d'activités

➤ Zones de bureaux

Il existe deux zones de bureaux à San.

La première zone est située au Centre ville, au Sud de la zone commerciale. Elle s'étire de part et d'autre de la RN6 sur environ 1 km. Sa superficie est de 45 ha environ. On y trouve les bureaux du Cercle, les résidences du Préfet, du Préfet Adjoint, du Sous Préfet central, le Camp des gardes, la maison d'arrêt, les bureaux et logements de la CMDT, les bureaux et logement du service local de la Conservation de la Nature, le Palais de Justice, le logement du juge, la Gendarmerie, le service de la Météorologie, la BDM-SA, la BNDA, le service local d'Elevage, le service local d'Agriculture, les bureaux et logements de la société EDM-SA, l'OPAM, le secteur des Transports, le FODESA et MALI AQUA VIVA.

Les parcelles de cette zone de bureaux sont grandes et peuvent être divisées dans le cadre d'une densification du tissu.

La deuxième zone, prévue par le SDAU de 2000 sur une superficie de 30 ha, est située au Sud de la ville et au bord de la RN6 dans les extensions du quartier de Médine. Son occupation a commencé avec la création du TF n°243, d'une superficie de 15 ha environ. Les parcelles attribuées à ce jour totalisent une superficie de 7 ha répartis comme ci-après : 1 ha pour World Vision, 1 ha pour la Subdivision de l'Urbanisme, 2 ha pour l'Académie d'Enseignement, 0,5 ha pour la Police, 0,25 ha pour les artisans, 0,25 ha pour le service local du Développement Social et de l'Economie Solidaire, 0,25 ha pour la Caisse des Retraites, 0,25 ha pour le service local de l'Assainissement et 0,06 ha pour le projet Case de karité.

➤ Zone commerciale

D'une superficie de 29 ha environ, la zone commerciale est située au centre ville à cheval sur les quartiers de Karantela, Hamdallaye et Médine. Elle comprend le marché central, les gares routières, les boutiques de vente et les magasins d'entreposage.

Les voies bitumées situées dans les environs immédiats de la zone commerciale sont bordées de boutiques et magasins.

Le tronçon de la rue 251 qui part du rond point de la Mairie au château d'eau est fermé à la circulation le jour de la foire qui a lieu le lundi.

➤ Zone scolaire

La zone scolaire prévue par le SDAU de 2000 sur une superficie de 30 ha au bord de la RN6 au Sud des extensions de Lafiabougou couvre actuellement une superficie de 5 ha. Cette superficie est occupée par le Lycée de l'Annonciation des Sœurs de Bobo (LASB) au bord de la RN6.

L'extension de la zone scolaire est limitée au Nord par le village de Parana, à l'Est par la RN6, au Sud par le stade omnisport et à l'Ouest par le Centre Parana.

➤ Zone industrielle

La zone industrielle, d'une superficie de 25 ha environ, destinée aux industries non polluantes au bord de la RN6 au Sud de la première zone de bureaux de Médine a été morcelée en parcelles à usage d'habitation.

La zone industrielle prévue par le SDAU de 2000 sur une superficie de 70 ha, est située au Sud de la ville et au bord de la RN6 dans les extensions de Lafiabougou. Il y a eu des attributions de parcelles totalisant une superficie de 23 ha environ.

➤ **Zone de garages**

La zone de garages prévue par le SDAU de 2000 sur une superficie de 4 ha au bord de la RN6 au Sud des extensions de Médine couvre actuellement une superficie de 9 ha environ dont 5 ha pris sur la zone d'hydrocarbures prévue. On constate que les superficies attribuées pour les activités de garage ont dépassées de plus du double celles prévues.

➤ **Zones maraîchères**

Il existe deux zones maraîchères à San.

La première zone de maraîchage, d'une superficie de 17 ha environ est située au Nord du quartier Santoro, entre ce dernier et la mare Sangué. Aménagée en périmètre maraîcher, elle est exploitée par la coopérative des maraîchers de San.

La deuxième zone de maraîchage, d'une superficie de 3 ha environ est située au Nord de l'abattoir, entre ce dernier et la mare Sangué. Exploitée par des maraîchers individuels, cette zone n'est pas aménagée.

➤ **Zones agricoles**

Il existe deux zones agricoles autour de la ville de San.

La première zone, destinée aux cultures sèches, est située tout autour de la ville.

La deuxième zone, destinée à la culture du riz, est constituée de plaines rizicoles aménagées, situées au Nord-ouest de la mare Sangué. Elle est exploitée par l'Association des Riziculteurs de la Plaine Aménagée de San Ouest (ARPASO). La superficie exploitée durant la campagne 2008-2009 est de 2 131 ha.

La station de pompage comprend deux groupes électrogènes dont un de 640 kVa et l'autre de 1 050 kVa, un poste transfo, une ligne électrique de 14 km de long en câble aster 75 mm², deux (2) IACM et des pompes.

3.2.3. Armature verte

L'armature verte à San est essentiellement composée de vergers, de plantations et de bois sacrés. Ce sont :

- le verger de Baba Coulibaly, situé au bord de la RN6 face au village de Parana Bobo, d'une superficie de 3,5ha;
- le verger de Binké Soumaré, situé au bord de la RN6 à Médine, au Nord de la nouvelle zone de bureaux, d'une superficie de 3ha;
- la plantation d'eucalyptus, située au bord de la route de Teneni à l'Est de la ville, d'une superficie de 2 ha;
- la plantation d'eucalyptus et de nems, située dans la cour de la Mission catholique à Hamdallaye, d'une superficie de 2,3 ha;
- la plantation d'arbres divers sur le domaine du service local de la Conservation de la Nature au bord de la RN6 à Lafiabougou, d'une superficie de 2 ha;
- la plantation d'eucalyptus et de nems, située dans la cour de la CMDT à Hamdallaye, d'une superficie de 2,5 ha;
- la plantation d'eucalyptus et de nems, située dans la cour de la Subdivision des Routes à Médine, d'une superficie de 2,3 ha;
- la plantation de nems, située au Nord du stade Sékou Dembélé à Hamdallaye, d'une superficie de 0,25 ha;

- la plantation d'arbres divers à l'intérieur du cimetière de Missira, d'une superficie de 5 ha;
- la plantation d'arbres divers à l'intérieur des écoles;
- la plantation d'arbres divers le long des voies ;
- la plantation de rôniers le long de la route de Teneni, sur une distance de 500 m environ ;
- les mangueraies au Sud du périmètre de la coopérative des maraîchers et à l'Ouest de la mare Sangué ;
- les bois sacrés de Santoro, Parana Bobo et Terekoungo.

3.3. ANALYSE DU SITE

3.3.1. Aspects physiques

➤ Relief

La ville de San est située sur un terrain relativement plat avec une faible pente dirigée vers le Nord. Le point le plus bas se situe à 264 m d'altitude au Nord de la ville, au bord de la mare Sangué et le point le plus haut se situe à 279,5 m d'altitude au Sud de Lafiabougou.

On observe dans les parties Nord, Est et Ouest de la ville des zones de dépression qui constituent des zones inondables pendant l'hivernage.

➤ Climat

Il est de type soudano sahélien, chaud et sec avec une saison pluvieuse qui va de Juin à Octobre et une saison sèche qui va de Novembre à Mai.

▪ Température

Les écarts de températures sont importants entre le jour et la nuit d'une part et entre les mois froids et chauds de l'année d'autre part.

La température moyenne la plus basse de 15,97°C a été observée en Décembre 2006, tandis que la température moyenne la plus haute de 41,73°C a été observée en Avril 2005.

Les températures moyennes minimales et moyennes maximales pour la période allant de 2002 à 2007 sont indiquées dans les tableaux n°4 et 5 ci-après.

Tableau n° 4 : Températures moyennes minimales pour la période allant de 2002 à 2007.

Année	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	MOY
2002	17,39	17,99	24,07	27,37	28,33	26,25	24,35	23,45	24,00	23,80	20,35	18,05	22,95
2003	17,78	20,97	23,29	27,53	27,79	25,17	23,25	22,85	23,25	24,47	21,69	16,43	22,87
2004	16,93	20,47	22,77	27,08	27,94	25,99	23,25	23,19	23,36	23,78	21,44	19,59	22,98
2005	17,17	22,85	25,95	27,60	27,57	25,71	23,33	23,23	23,92	24,30	20,79	18,28	23,39
2006	17,24	19,51	23,52	27,04	27,56	25,73	24,48	23,93	23,50	24,29	19,63	15,97	22,70
2007	16,54	18,61	23,39	27,68	28,55	26,38	24,07	23,02	23,88	24,63	21,37	17,09	22,93
Moy.	17,18	20,07	23,83	27,38	27,96	25,87	23,79	23,28	23,65	24,21	20,88	17,57	22,97

Source : Service de la Météorologie / San

Tableau n° 5 : Températures moyennes maximales pour la période allant de 2002 à 2007.

Année	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	MOY
2002	32,62	35,78	40,15	40,91	40,73	38,26	35,22	33,03	32,43	36,75	37,14	34,11	36,43
2003	32,99	38,08	39,46	41,70	40,14	35,65	33,44	30,93	31,86	36,79	36,58	33,75	35,95
2004	32,95	36,67	38,38	40,48	41,30	37,70	32,55	33,04	34,25	38,39	31,34	36,31	36,11
2005	31,63	36,41	40,19	41,73	40,22	36,89	33,28	32,15	33,53	37,60	37,65	35,19	36,37
2006	33,20	35,77	39,80	33,87	40,23	37,74	35,68	32,47	32,77	36,41	36,34	32,89	35,60
2007	32,87	36,81	39,72	41,01	41,18	38,56	33,81	31,41	33,70	37,02	36,29	32,85	36,27
Moy.	32,71	36,59	39,62	39,95	40,63	37,47	34,00	32,17	33,09	37,16	35,89	34,18	36,12

Source : Service de la Météorologie / San

▪ Pluviométrie

La pluviométrie est variable d'une année à l'autre comme l'indique le tableau n°6 ci-après.

Tableau n° 6 : Pluviométrie annuelle pour la période allant de 2002 à 2007.

Année	Hauteur de pluie en mm	Nombre de jours
2002	464,9	45
2003	912,8	64
2004	650,9	55
2005	722,8	69
2006	657,7	64
2007	780,8	63

Source : Service de la Météorologie / San

▪ Vents

On rencontre deux types de vents :

- l'harmattan qui souffle en saison sèche, de Novembre à Mai du Nord-Est vers le Sud-Ouest;
- la mousson qui souffle en hivernage, de Juin à Octobre du Sud-Ouest vers le Nord-Est.

➤ Hydrographie

Le seul cours d'eau à régime permanent est le Bani. Il prend sa source dans la dorsale guinéenne et se jette dans le Niger à Mopti. Il passe à Bélénitiéni, limite nord du périmètre d'urbanisation et coule du Sud-Ouest au Nord-Est.

La commune de San est arrosée aussi dans sa partie Sud-Est par le Banifing, marigot qui coule en direction du Nord dans la commune de Teneni.

En plus, il existe également deux mares. Il s'agit de la mare Sangué et celle de Teneni.

La mare Sangué, située au Nord de la ville, est vénérée par la population de San et des villages voisins, car comme dit la légende, elle a nourri de son poisson le fondateur de la ville. La mare Sangué est alimentée d'une part par les eaux pluviales en provenance du Nord et de l'Ouest et d'autre part par celles en provenance de la mare de Teneni.

La mare de Teneni est située à l'Est de la ville. Elle est alimentée par le Banifing et déverse son trop plein dans la mare Sangué.

Le niveau des crues du Bani relevées à Bélénitiéni, localité située à 9 km au Nord de San, pour les campagnes 2005-2006 à 2008-2009 sont indiquées dans les tableaux n°7 à 10 ci-après.

Tableau n°7 : Relevés d'échelle de crue du Bani à Bélénitiéni en cm : Campagne 2005-2006

Mois Jours	Janv.	Fév	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
1	068	038	020	003	010	018	057	273	391	354	303	136
2	067	037	020	003	010	018	071	271	391	352	297	133
3	065	036	020	002	011	018	093	266	392	351	291	129
4	064	036	019	002	012	018	105	266	388	349	285	126
5	063	036	019	001	012	017	110	266	386	347	278	123
6	062	035	018	001	012	018	112	264	388	345	271	120
7	061	035	018	001	012	018	111	259	390	344	265	117
8	060	034	017	000	013	018	112	256	391	343	258	115
9	058	033	017	000	013	017	115	255	393	344	252	112
10	057	033	016	001	014	018	111	258	393	346	246	110
11	056	032	015	002	014	018	108	262	393	348	240	108
12	055	032	014	002	014	018	105	264	394	348	233	105
13	054	031	013	002	015	018	102	267	397	347	227	103
14	053	030	013	003	015	017	100	267	399	346	221	101
15	052	029	013	003	016	010	100	267	399	344	216	100
16	051	028	012	003	016	002	104	274	398	343	211	099
17	051	028	012	004	016	015	118	285	397	340	205	097
18	050	027	011	004	016	030	145	301	395	338	199	095
19	048	027	010	004	016	042	171	315	393	336	193	093
20	047	026	009	005	017	048	190	323	390	335	188	092
21	046	026	009	005	017	053	200	330	388	334	183	090
22	045	026	009	005	016	053	204	338	384	333	178	088
23	045	025	008	006	016	052	207	348	381	332	173	086
24	044	024	007	006	016	051	214	360	378	330	167	085
25	043	023	007	006	016	051	223	366	375	328	162	084
26	043	023	006	007	017	051	236	370	371	326	157	082
27	043	022	006	008	017	051	245	380	366	323	153	080
28	042	021	005	008	018	052	252	383	362	320	149	078
29	042	020	005	009	019	052	257	386	358	317	144	077
30	040	-	004	009	019	54	264	390	356	314	140	076
31	039	-	003	-	018	-	270	390	-	308	-	075

Source : Service Subrégional de l'Hydraulique et de l'Energie/San

Il ressort de ce tableau que les niveaux d'eau du Bani pendant cette campagne ont été très bas, notamment durant tout le mois d'avril où l'on a enregistré la côte 000 les 8 et 9. La côte maximale 399 enregistrée les 14 et 15 septembre est elle-même inférieure aux moyennes maximales constatées ces dernières années.

Tableau n°8 : Relevés d'échelle de crue du Bani à Bélénitiéni en cm : Campagne 2006-2007

Mois Jours	Janv.	Fév	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
1	073	026	019	004	005	017	019	156	278	492	451	178
2	072	026	018	003	008	016	020	156	279	493	448	176
3	071	026	018	003	008	016	020	156	293	494	445	173
4	068	028	017	003	009	016	021	158	311	494	441	170
5	067	029	017	002	009	016	022	158	330	494	437	166
6	066	030	016	002	010	016	026	156	350	493	431	163
7	066	030	015	001	010	017	031	155	362	491	426	160
8	065	030	014	001	011	017	036	155	372	490	420	156
9	064	030	013	001	011	017	040	156	393	487	414	152
10	063	030	013	001	012	016	043	156	410	485	406	148
11	061	029	012	001	012	016	048	158	420	483	399	145
12	060	029	012	000	013	017	048	161	425	480	392	142
13	059	029	011	000	013	017	048	163	430	477	385	138
14	058	028	011	001	014	017	051	167	432	475	376	133
15	057	028	011	001	014	017	053	175	447	472	367	130
16	056	027	010	002	015	017	058	179	456	470	358	127
17	055	028	010	003	015	018	061	182	459	468	348	124
18	054	026	009	003	016	018	063	185	460	467	338	120
19	053	025	009	004	016	010	066	190	465	466	330	117
20	052	024	009	005	016	006	072	191	468	465	320	115
21	051	023	009	006	016	001	073	192	470	465	310	113
22	050	022	009	006	016	005	075	193	471	464	299	110
23	048	022	008	006	016	008	080	203	473	464	288	107
24	047	021	008	006	016	010	085	209	477	463	279	104
25	046	020	007	006	017	011	095	220	480	463	269	101
26	046	020	006	006	017	014	098	228	482	461	230	100
27	045	019	005	007	017	016	104	242	483	460	200	098
28	043	019	005	007	017	017	114	260	485	460	188	096
29	041	-	005	007	017	016	130	276	488	457	183	095
30	035	-	005	008	017	018	144	290	490	455	180	
31	030	-	004	-	017	-	150	300	-	453	-	

Source : Service Subrégional de l'Hydraulique et de l'Energie/San

Tableau n°9 : Relevés d'échelle de crue du Bani à Bélénitiéni en cm : Campagne 2007-2008

Mois Jours	Janv.	Fév	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
1	088	043	048	044	036	033	033	277	543	658	448	176
2	086	041	048	043	036	033	036	288	557	658	429	178
3	085	041	048	043	037	032	035	291	569	657	419	184
4	083	040	048	043	037	032	033	291	580	656	412	185
5	081	038	048	042	037	032	032	291	590	655	406	184
6	080	036	048	041	036	031	032	299	599	653	397	182
7	078	035	047	041	036	031	031	302	606	651	387	180
8	078	034	047	040	036	032	031	305	611	650	377	176
9	078	033	047	040	036	033	033	310	614	648	360	174
10	077	031	047	041	036	033	037	316	620	645	351	170
11	075	035	047	041	036	033	039	320	624	643	350	167
12	072	045	047	041	036	032	053	326	625	640	342	163
13	070	049	047	040	036	032	065	331	627	636	333	160
14	068	049	046	040	036	036	054	334	631	632	324	158
15	066	050	046	040	035	035	055	338	635	628	313	155
16	065	049	046	040	035	033	051	343	640	621	304	153
17	064	049	046	040	035	032	045	351	644	617	293	150
18	063	049	046	040	035	032	041	366	648	611	284	147
19	061	049	046	039	036	032	040	381	652	605	273	144
20	060	049	046	038	035	032	040	397	655	597	263	141
21	059	048	045	040	035	032	046	413	657	589	253	138
22	058	048	045	040	034	032	046	428	658	580	244	135
23	057	048	045	039	034	032	051	438	659	570	234	133
24	056	048	045	038	035	032	073	448	660	560	225	131
25	055	048	045	038	035	032	098	455	661	548	215	127
26	053	048	045	038	035	031	120	463	661	536	208	122
27	052	048	045	038	035	031	143	471	660	524	200	117
28	051	048	045	037	034	031	171	485	659	512	193	108
29	049	-	045	036	033	031	200	497	658	500	187	104
30	047	-	045	036	033	031	233	508	658	489	181	100
31	046	-	045	-	033	-		527	-	477	-	100

Source : Service Subrégional de l'Hydraulique et de l'Energie/San

Tableau n°10 : Relevés d'échelle de crue du Bani à Bélénitiéni en cm : Campagne 2008-2009

Mois Jours	Janv.	Fév	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
1	099	071	068	045	060	047	044	248	485	496		
2	098	078	068	044	060	045	044	248	494	496		
3	095	079	068	044	060	043	044	246	505	496		
4	093	076	068	044	059	042	046	244	515	496		
5	092	075	068	044	058	042	051	242	519	497		
6	091	073	068	044	056	041	055	243	521	497		
7	089	073	068	043	056	040	058	244	522	497		
8	086	073	068	043	056	040	061	248	525	503		
9	084	072	068	046	054	038	063	250	524	515		
10	082	072	067	046	054	038	075	254	523	521		
11	082	072	067	046	055	038	116	258	522	521		
12	081	072	066	046	054	040	132	265	520	520		
13	080	072	066	046	054	039	154	274	518	521		
14	078	072	066	045	054	038	184	282	496	518		
15	076	071	066	045	054	037	195	292	487	515		
16	074	071	066	047	050	037	199	306	486	512		
17	072	071	066	058	050	036	202	315	489	510		
18	069	071	067	060	051	034	209	325	490	507		
19	067	071	066	061	051	035	205	337	490	504		
20	066	071	065	061	051	035	220	351	489	500		
21	065	071	064	061	051	035	229	368	489			
22	062	071	051	061	052	035	236	379	490			
23	060	070	049	061	052	035	242	393	490			
24	059	070	047	061	051	037	249	407	490			
25	058	069	046	061	050	036	254	421	491			
26	057	069	046	060	049	038	258	435	493			
27	056	068	046	060	049	039	258	446	494			
28	053	068	045	059	048	042	255	457	496			
29	051	068	044	059	047	046	253	463	496			
30	051	-	046	060	049	043	251	471	497			
31	-	-	044	-	049	-		479	-			

Source : Service Subrégional de l'Hydraulique et de l'Energie/San

Les tableaux n°8 à 10 montrent l'influence du seuil de l'alo sur la montée du niveau d'eau. En effet, on constate que les côtes minimale et maximale ont augmenté.

➤ **Sous- sol, sols, flore et faune**

▪ **Sous-sol et sols**

Selon les données recueillies au niveau de l'ONG Mali Aqua Viva, la zone de San est une zone de socles gréseux recouverts d'altérations latéritiques (latérite ferrugineuse) et de recouvrements sablo argileux. On observe la succession de trois faciès précambriens de bas en haut :

- schistes de Toun quasi imperméables ;
- grès de Koutiala, bons aquifères de fracture dans lesquels 80% des forages atteignent 0,7m³/h, la transmissivité y est de l'ordre de 0,001m²/s ;

- grès de Bandiagara, aquifères plu aléatoires où 70% de forages sont positifs, la transmissivité y est de l'ordre de 0, 0002m2/s.

▪ Flore

La flore dans la ville de San se limite aux espèces que l'on trouve dans les vergers, les plantations, le long des voies et sur les parcelles. Cependant, si l'on prend en compte l'ensemble de la commune, on peut dire que la végétation varie de la savane arbustive à la savane arborée.

Les principales espèces végétales de la commune de San sont indiquées dans le tableau n° 11 ci-après.

Tableau n° 11 : Principales espèces végétales de la commune de San.

N°	Nom scientifique	Nom français	Nom vernaculaire (Bamanan)
1	Acacia albida	Balanzan	Balanzan
2	Acacia nilotica		Bouana
3	Adansonia digitata	Baobab	N'zira
4	Anacardium occidentale	Pommier cajou Anacardier	Somon
5	Azadirachta indica	Neem	Mali yirini
6	Balanites aegyptiaca	Dattier sauvage	Zèguènin
7	Butyrospermum Parkii	Karité	chi
8	Carica papaya	Papayer	Mandié
9	Cassia alata	Dartrier	Kô taba
10	Cassia italica	Séné africain	M'bali m'bali
11	Cassia occidentalis	Faux kinkeliba	M'bala m'bala fing
12	Cassia sieberiana		Sindian
13	Cochlospermum tinctorium		N'diribara
14	Combretum glutinosum		Tiangara
15	Combretum micranthum	Kinkeliba	N'golobè
16	Guiera senegalensis		N'koundiè
17	Khaya senegalensis	Caïlcédrat	Djala
18	Nauclea latifolia	Pêcher africain	Bari
19	Parkia biglobosa	Néré	Nèrè
20	Piliostigma reticulatum		Niama
21	Sclerocarya birrea	Prunier	N'gouna
22	Tamarindus indica	Tamarinier	N'tomi
23	Landolphia senegalensis	Zaban	Zaban

Source : Service Local de la *Conservation de la Nature San*

▪ Faune

La faune est devenue presque inexistante dans la Commune de San à cause des effets conjugués de la sécheresse, de la désertification, des feux de brousse et du braconnage.

On y rencontre cependant :

- quelques rares animaux sauvages : singes, lièvres, écureuils, hérissons ;
- des reptiles : boas, pythons, cobras, vipères, iguanes, varans et autres lézards ;
- des oiseaux : perdrix, pintades, canards sauvages, tourterelles, perroquets, hiboux, pigeons sauvages, mange-mils, hérons, vautours, cigognes, etc.

3.3.2. Contraintes

➤ Contraintes physiques

Aucune contrainte majeure susceptible d'entraver l'aménagement de la ville de San n'a été relevée.

Cependant, l'existence des mares Sanké au Nord, Teneni à l'Est ainsi que le Banifing à l'Est nécessite la réalisation d'aménagements adéquats pour préserver la ville contre des inondations éventuelles.

➤ Contraintes juridiques

Les titres fonciers constituent des contraintes juridiques à l'aménagement. Ceux recensés à San et dans ses environs immédiats sont indiqués dans le tableau n°12 ci-après.

Tableau n°12 : Situation des titres fonciers à San et environs.

N°	N° TF	Superficie (ha)	Localisation	Date de création
1	130	35,3304	Extension Aviation	05-01-1994
2	131	10,8495	Extension Aviation	05-01-1994
3	142	0,0335	Extension Aviation	16-02-1994
4	143	12,5725	Quartier Santoro	16-02-1994
5	144	8,3313	Quartier Santoro	16-02-1994
6	145	23,0302	Lafiabougou	16-02-1994
7	146	23,6343	Lafiabougou	16-02-1994
8	147	10,5304	Quartier Farakolo	16-02-1994
9	148	2,0418	Quartier Kayantona	16-02-1994
10	153	3,3283	Parana Bobo	30-05-1995
11	156	3,5232	Parana Bobo	8-11-1995
12	157	0,0889	Santoro Ouest	14-12-1995
13	158	0,0706	Santoro Ouest	14-12-1995
14	173	1,0000	Siensou	21-12-1995
15	190	0,1139	Santoro Ouest	30-01-1997
16	191	0,0592	Santoro Ouest	30-01-1997
17	196	0,0742	Médine Est	10-06-1997
18	197	0,0821	Médine Est	10-06-1997
19	198	0,0505	Médine Est	10-06-1997
20	204	0,7488	Zone industrielle	28-01-1998
21	205	0,0749	Sud-Est de San	10-06-1998
22	206	0,1300	Sud-Est de San	10-06-1998
23	207	0,0684	Santoro Ouest	10-06-1998
24	208	0,0441	Aviation	20-07-1998
25	209	0,0436	Aviation	20-07-1998
26	210	0,0441	Aviation	20-07-1998
27	211	0,0439	Aviation	20-07-1998
28	212	0,0439	Aviation	20-07-1998
29	213	0,0551	Aviation	20-07-1998
30	214	0,0500	Aviation	20-07-1998
31	215	0,0502	Aviation	20-07-1998
32	216	0,2669	Zone industrielle	20-07-1998
33	217	0,4990	Zone industrielle	17-02-1999

34	223	0,0551	Extension Aviation	22-05-2000
35	224	0,1178	Siensso	28-06-2000
36	225	0,0508	Aviation	14-07-2000
37	226	0,0498	Aviation	14-07-2000
38	227	5,4089	Parana	24-07-2000
39	230	0,5116	Zone industrielle	04-05-2001
40	231	1,0035	Zone industrielle	04-05-2001
41	235	1,8080	Habitat programmé	04-07-2001
42	238	2,0000	Terekoungo	27-09-2002
43	239	2,7996	Parana	27-09-2002
44	240	4,5631	Zone commerciale	28-09-2002
45	241	10,0061	Près du Lycée	28-09-2002
46	243	14,9121	Zonc de bureaux	28-09-2002
47	244	6,9550	Siensso	28-09-2002
48	245	10,2910	Siensso	28-09-2002
49	246	1,2500	Bogossoini	30-09-2002
50	248	1,9192	Bougoudara	02-10-2002
51	251	0,9648	Zone industrielle	07-10-2002
52	254	3,0000	Siensso	08-01-2003
53	255	2,0000	Siensso	08-01-2003
54	272	0,0606	Santoro Extension	17-11-2004
55	285	0,0449	Sud-Ouest Lafiab.	14-07-2005
56	290	2,0000	Zone de bureaux	18-01-2006
57	291	0,0823	Santoro Extension	27-02-2006
58	292	0,0789	Santoro Extension	27-02-2006
59	409	4,5003	Siensso	12-11-2007

Source : Bureau des Domaines et du Cadastre /San

➤ Contraintes culturelles

Les contraintes culturelles recensées dans le périmètre d'urbanisation sont essentiellement des sites sacrés. Ce sont :

- la mare sacrée Sangué ;
- les bois sacrés de Parana et de Terekoungo ;
- les villages Parana et Terekoungo.

3.3.3. Problématique foncière

La problématique foncière à San se situe à deux niveaux. Celui des terrains agricoles d'une part et celui des terrains urbains d'autre part.

▪ Terrains agricoles

« La terre appartient à celui qui l'a occupé le premier », tel est l'accord historique conclu par les quatre (4) grandes familles fondatrices de la ville de San (Traoré, Théra, Santara et Toumagnon). Elles sont propriétaires de la majorité des terrains agricoles situés autour de San.

Conformément au Code Domanial et Foncier, lorsque le Préfet doit procéder au lotissement d'un champ en concessions rurales, il procède à la purge des éventuels droits coutumiers sur les terres à lotir. Le plus souvent, les propriétaires coutumiers des terres ainsi loties reçoivent des parcelles de terrains en compensation à leur renoncement aux droits coutumiers sur les terres concernées.

▪ **Terrains urbains**

Les terrains urbains à San sont gérés par la Mairie et le Bureau des Domaines et du Cadastre. Cependant, dans les procédures d'élaboration des dossiers, on constate des conflits de compétence, certains acteurs jouant le rôle qui ne leur revient pas ou pour lesquels ils ne sont pas compétents.

IV- DEMOGRAPHIE**4.1- COMPOSITION DE LA POPULATION**

La population de la ville de San est composée de Bamanans, Sarakolés, Bobos, Peuls, Sonrhaïs, Malinkés, Miniankas, Bozos, Dogons, Mossis, Somonos, Dafings et d'autres ethnies.

Les religions pratiquées sont l'Islam, le Christianisme et l'Animisme.

4.2- STRUCTURE DE LA POPULATION

Selon les résultats du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) en 1998, la ville de San comptait 42 117 habitants, dont 21 054 hommes et 21 063 femmes, soit 49,99 % d'hommes et 50,01 % de femmes.

La répartition de la population par tranches d'âges et par sexe est indiquée dans le tableau n° 13 ci-après.

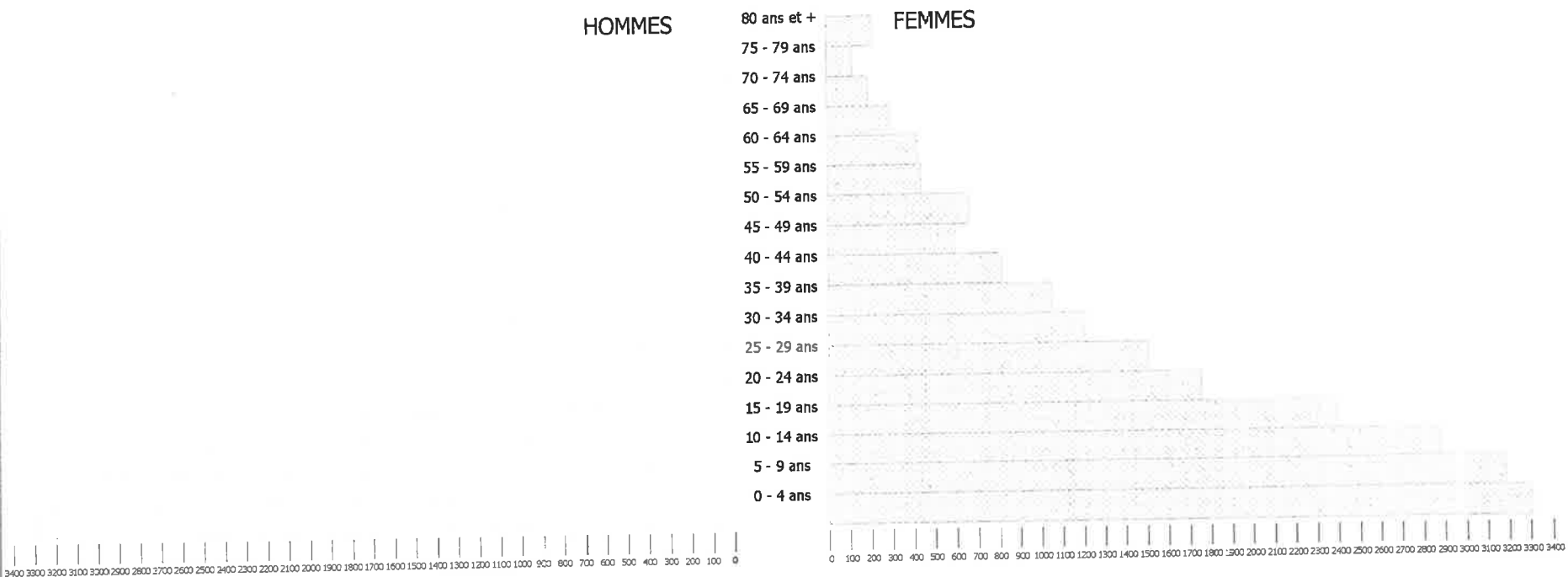
Tableau n° 13 : Répartition de la population de la ville de San par tranches d'âge et par sexe en 1998.

N°	Tranche d'âge	Hommes		Femmes		Total	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
1	0 – 4 ans	3 297	7,82	3 310	7,85	6 607	15,69
2	5 – 9 ans	3 179	7,55	3 187	7,55	6 366	15,12
3	10 – 14 ans	2 905	6,90	2 875	6,83	5 780	13,72
4	15 – 19 ans	2 475	5,88	2 395	5,69	4 870	11,56
5	20 – 24 ans	1 859	4,41	1 757	4,17	3 616	8,59
6	25 – 29 ans	1 287	3,06	1 507	3,58	2 794	6,63
7	30 – 34 ans	1 123	2,67	1 210	2,87	2 333	5,53
8	35 – 39 ans	1 166	2,77	1 055	2,51	2 221	5,27
9	40 – 44 ans	882	2,09	819	1,95	1 701	4,04
10	45 – 49 ans	661	1,57	598	1,42	1 259	2,99
11	50 – 54 ans	596	1,42	665	1,58	1 261	3,00
12	55 – 59 ans	423	1,00	441	1,05	864	2,05
13	60 – 64 ans	349	0,83	424	1,01	773	1,84
14	65 – 69 ans	275	0,65	296	0,70	571	1,36
15	70 – 74 ans	221	0,52	193	0,46	414	0,98
16	75 – 79 ans	112	0,27	121	0,29	233	0,55
17	80 et +	244	0,58	210	0,50	454	1,08
Total		21 054	49,99	21 063	50,01	42 117	100

Source : RGPH 1998

Le tableau révèle que la population de San est très jeune car 64,68 % ont moins de 25 ans.

PYRAMIDE DES AGES



4.3- MOUVEMENTS MIGRATOIRES

4.3.1. Emigration

L'émigration concerne les deux sexes. Les partants sont majoritairement des hommes. Les motifs sont surtout économiques et scolaires. L'émigration des femmes est généralement temporaire. Elle consiste pour les jeunes filles à aller à la recherche du trousseau de mariage dans les différentes villes du pays ou à l'étranger. Pour les hommes, l'émigration peut devenir permanente (recherche d'emplois, de terres agricoles, etc.).

4.3.2. Immigration

L'immigration concerne les deux sexes, mais plus les hommes que les femmes. Les motifs sont surtout économiques et scolaires. L'immigration lié au motif scolaire s'explique par l'accroissement du nombre d'établissements scolaires de dimensions régionale et nationale.

4.3.3. Bilan migratoire

Le solde migratoire est négatif. Cependant, avec l'accroissement des terres aménagées liées à l'existence du barrage du seuil de Talo et d'autres aménagements hydro agricoles, on devra voir le bilan migratoire s'équilibrer, et pourquoi pas s'inverser en faveur de l'immigration ?

4.4- EVOLUTION ET TAUX D'ACCROISSEMENT DE LA POPULATION :

Au RGPH de 1987, la population de la ville de San était de 31 697 habitants (les 11 quartiers et les 3 villages présentement compris dans la ville). Elle est passée à 42 117 habitants en 1998, soit un taux d'accroissement annuel de 2,99 %.

Lors de l'élaboration du SDAU de 2000, le taux d'accroissement a été ramené à 2,8% pour tenir compte du ralentissement des activités économiques dû à l'arrêt de plusieurs unités industrielles.

4.5- PROJECTION DE LA POPULATION :

Pour la projection de la population il a été retenu le taux de 2,8%

En maintenant le taux d'accroissement annuel moyen de 2,8%, la population de San atteindrait 57 067 habitants en 2009, 73 171 en 2018 et 96 443 habitants en 2028.

La projection de la population de San de 1998 à 2028 est indiquée dans le tableau n° 14 ci-après.

Tableau n° 14 : Projection de la population de San jusqu'en 2028.

Année	1998	2008	2009	2013	2018	2023	2028
Population	42 117	55 513	57 067	63 733	73 171	84 005	96 443

Source : DRPSIAP/Ségou

V. ECONOMIE

L'activité économique de la commune de San est dominée par le secteur primaire et le secteur tertiaire.

5.1. SECTEUR PRIMAIRE

5.1.1. Activités agricoles

➤ Céréaliculture

Le riz est la principale culture céréalière. Il est cultivé dans les plaines aménagées du Bani et de ses affluents, et dans les bas-fonds. Les plaines aménagées sont équipées de motopompes.

Les données relatives à la production de riz au cours des trois dernières années sont indiquées dans le tableau n° 15 ci-après :

Tableau n°15 : Production de riz

Campagne	Riz de plaines		Riz de bas-fonds		Total	
	Superficie (ha)	Production (tonne)	Superficie (ha)	Production (tonne)	Superficie (ha)	Production (tonne)
2005 – 2006	1 430,00	4 735,00	540	486	1 970,00	5 221,00
2006 – 2007	1 630,72	9 182,51	700	630	2 330,72	9 812,51
2007 – 2008	1 476,10	8 073,60	860	774	2 336,10	8 847,60

Source : Secteur Agricole- San

Le mil, le sorgho, le maïs et le fonio sont les céréales sèches produites dans les zones exondées de la commune de San.

Les données relatives à la production des céréales sèches cultivées dans la commune de San sont indiquées dans le tableau n° 16 ci après :

Tableau n°16 : Production des céréales sèches des trois dernières campagnes

N°	Spécifications	2005-2006		2006 2007		2007-2008	
		Superficie (ha)	Production (tonne)	Superficie (ha)	Production (tonne)	Superficie (ha)	Production (tonne)
1	Mil	4 483	3 811	2 448	2 081	3 511	2 808,80
2	Sorgho	315	315	2 130	2 130	3 829	3 254,65
3	Maïs	440	264	205	123	402	402,00
4	Fonio	67	47	250	175	411	246,60

Source : Secteur Agricole- San

➤ Maraîchage

Il est essentiellement pratiqué dans la zone d'influence du Bani (coté nord de la ville). On y rencontre aussi bien des périmètres maraîchers individuels que des périmètres associatifs. Il existe une association des maraîchers à San.

Les spéculations cultivées sont : l'oignon, l'échalote, la pomme de terre, le gombo, le concombre, la laitue, la tomate, le piment, le chou, la patate douce, la carotte etc.

Les données relatives aux principales productions maraîchères sont indiquées dans le tableau n°17 ci après :

Tableau n°17 : Production des principales spéculations maraîchères des deux dernières campagnes

Campagne	Oignon		Echalote		Pomme de terre		Gombo	
	Superficie (ha)	Production (tonne)	Superficie (ha)	Production (tonne)	Superficie (ha)	Production (tonne)	Superficie (ha)	Production (tonne)
2006-2007	3	60	8	160	5	125	5	90
2007-2008	4	80	6	120	7	175	4	72

Source : Secteur Agricole de San

N.B. : Les données de la campagne 2005-2006 ne sont pas disponibles.

➤ Cultures de rente

L'arachide et le sésame sont les principales cultures de rente. Le niébé et le wandzou sont également cultivés, notamment en association avec les cultures céréalières.

Les données relatives à la production des cultures de rente sont indiquées dans le tableau n°18 ci-après :

Tableau n°18 : Productions des cultures de rente des deux dernières campagnes

N°	Spéculations	2006-2007		2007-2008	
		Superficie (ha)	Production (tonne)	Superficie (ha)	Production (tonne)
1	Arachide	1 600	800	1 344	1 075,2
2	Sésame	50	15	56	14,0
3	Niébé grain	650	455	383	1 91,5
4	Wandzou	250	150	579	347,4

Source : Secteur Agricole - San

N.B. : Les données de la campagne 2005-2006 ne sont pas disponibles.

➤ Arboriculture

Les manguiers sont les principaux arbres fruitiers plantés. Ils se rencontrent le long du Bani et dans des vergers de particuliers, où l'on trouve également des agrumes (orangers, citronniers et mandariniers).

➤ Plantations d'essences forestières

Les plantations d'essences forestières portent essentiellement sur l'eucalyptus. Elles sont situées :

- à l'Est de la ville sur 2ha contrôlées par le Service local de la Conservation de la Nature ;
- au nord sur deux (2) ha (2 444 plants d'eucalyptus) ;

D'autre part, dans le cadre des mesures de protection des berges du Bani, le comité local de l'eau a réalisé un périmètre planté sur deux kilomètres comprenant diverses essences.

Il existe également des bosquets villageois composés principalement d'eucalyptus et de neems. La taille moyenne de ces bosquets varie entre un (1) et deux (2) hectares.

5.1.2. Elevage

➤ Cheptel

Le cheptel est composé de bovins, d'ovins, de caprins, d'équins et d'asins. Les effectifs du cheptel en 2007 sont indiqués dans le tableau n° 19 ci-après :

Tableau n°19 : Effectifs du cheptel en 2007

N°	Espèces	Effectifs
1	Bovins	6 000
2	Ovins	2 400
3	Caprins	2 900
4	Equins	305
5	Asins	410
6	Porcins	140

Source : Service Local Vétérinaire (recensé à partir des séances de vaccination)

L'élevage est semi intensif.

La filière de production de lait est peu structurée. Toutefois il existe quatre ateliers de transformation et de conditionnement de lait, qui s'approvisionnent dans la commune et dans les localités environnantes. Les produits finis (lait frais conditionné, lait caillé, fromage, ghee) sont écoulés aussi bien dans la commune qu'en dehors.

Le nombre d'animaux abattus en 2007 est donné dans le tableau n°20 ci-après.

Tableau n°20: Abattage d'animaux en 2007

N°	Désignation	Nombre
1	Bovins	3 878
2	Ovins	2 168
3	Caprins	8 526

Source : Service Local Vétérinaire

➤ **Aviculture**

Trois aviculteurs ont été recensés dans la commune de San. Deux d'entre eux ont bénéficié des appuis de l'ONG Word Vision.

Ils possèdent environ 1 500 pondeuses dont la production est estimée à autant d'œufs par jour.

5.1.3. Pêche

La pêche est pratiquée dans le Bani et ses affluents. Les captures diminuent d'année en année du fait – principalement - de la diminution du volume d'eau et du non respect des consignes de pêche.

Des manifestations culturelles ont lieu tous les ans pour commémorer la pêche traditionnelle (le sangué mo) dans la mare Sangué. Ces manifestations se tiennent obligatoirement même si le niveau des eaux ne permet pas toujours de pratiquer la pêche proprement dite.

Les principales espèces pêchées dans la commune de San sont indiquées dans le tableau n°21 ci-après.

Tableau n°21 : Principales espèces pêchées selon les saisons

N°	Période de pêche	Espèces dominantes		
		Appellation langue locale	Français	Nom scientifique
1	Juin - juillet <i>Période propice</i>	Salen Galia Pana Bama wulujègè	Capitaine - - - Poisson chien	Lates niloticus - - Labéo senegalensis Hydrocynus brevis
2	Septembre - octobre <i>Période propice</i>	Zara Logoni Fono N'tèben Manoko	Sardine - - Carpe Silure	Alestes nurse - Alestes dentex Tilapia Alestes clarias
3	Novembre - janvier <i>Période plutôt propice</i>	<i>Un peu de toutes les espèces</i>		

Source : Service Local Pêche

La pisciculture est une activité naissante dans la commune. Grâce à l'appui de L'ONG « Lux Development » à travers le projet MLI 04, en 2007 des acteurs ont été formés aux techniques de la pisciculture, et des étangs ont été aménagés et empoissonnés en vue de la dynamisation de l'activité.

5.1.4. Ressources forestières

➤ Flore :

- **Produits de cueillette :** le karité (*Vitellaria paradoxa*) est le principal produit de cueillette, suivi du néré (*Parkia biglobosa*). On rencontre aussi le jujubier, le tamarinier (*Tamarindus indica*) le baobab, le zaban (*Landolphia senegalensis*) etc.
- **Bois :** le Bohinian reticulata (niama) constitue le principal bois exploité. Il sert de bois de chauffe. Il existe également des arbustes à usage pharmaceutique.

➤ Faune

Le gibier est inexistant dans les brousses de la commune de San.

5.1.5. Atouts et faiblesses du secteur primaire

Les atouts du secteur primaire sont :

- la disponibilité de la terre arable ;
- la disponibilité d'eau de surface ;
- la disponibilité de petits équipements agricoles fabriqués par les artisans locaux ;
- les appuis conseils offerts par les services techniques de l'État et les ONG.

Les faiblesses du secteur primaire sont :

- la difficulté d'approvisionnement et le coût élevé des engrais chimiques ;
- l'insuffisance des pâturages ;
- l'insuffisance croissante des eaux de pluies ;
- l'obstruction des passages d'animaux par les champs de cultures.

5.2. SECTEUR SECONDAIRE

5.2.1. Artisanat

L'artisanat est très dynamique à San. Les artisans évoluent dans plus d'une vingtaine de corps de métiers repartis entre l'artisanat de service, l'artisanat de production et l'artisanat d'art.

Les artisans sont organisés au sein d'associations corporatistes, lesquelles sont regroupées dans l'Union des artisans, elle-même affiliée à la Chambre des Métiers. Ils bénéficient par moment de formation financée par des organismes tels que Mercedes, la fondation Inter coopération suisse, etc.

Les données relatives aux artisans de San sont indiquées dans le tableau n°22 ci après :

Tableau n°22 : Effectifs des artisans par corps de métiers

N°	Corps de métiers	Nombre
1	Bouchers	26
2	Boulangers	30
3	Coiffeurs	25
4	Cordonniers	26
5	Dépanneurs radio TV	18
6	Electriciens	14
7	Fabricants d'objet d'art	10
8	Forgerons	32
9	Frigoristes	20
10	Maçons	40
11	Maroquiniers	10
12	Mécaniciens auto	20
13	Menuisiers (bois) -	18
14	Menuisiers (métallique)	25
15	Photographes	20
16	Producteurs d'aliment bétail	17
17	Réparateurs (moto)	40
18	Restaurateurs	25
19	Tailleurs	30
20	Tôliers	18
21	Teinturiers	40
22	Transformateurs de produits agricoles	40
23	Vulcanisateurs	18
	Total	562

Source : Chambre de Métiers

5.2.2. Industrie

Il n'existe pas d'industrie dans la commune de San. Toutefois on note la présence de deux boulangeries modernes.

5.2.3. Atouts et faiblesses du secteur secondaire

Les atouts de l'artisanat sont :

- l'existence d'un marché ;
- l'existence d'opportunités de formation.

Les atouts pour l'installation d'unités industrielles sont :

- la disponibilité de matières premières agricoles ;

- le dynamisme de l'artisanat ;
- l'engouement pour le transport routier ;
- la disponibilité de l'eau et de l'électricité.

Les faiblesses sont :

- le sous équipement des artisans ;
- les difficultés d'approvisionnement en certaines matières premières.

5.3. SECTEUR TERTIAIRE

5.3.1. Services

➤ Administration

Elle est représentée par les services publics, parapublics et les collectivités locales de niveau cercle ci-après :

- le Cercle ;
- le Conseil de Cercle ;
- la Mairie ;
- la Justice ;
- la Police ;
- la Compagnie de la Gendarmerie ;
- l'Escadron de la Gendarmerie ;
- la Brigade de la Gendarmerie ;
- le Peloton de la Garde Nationale ;
- le Secteur Agricole ;
- le Secteur du Génie Rural ;
- le Secteur des Transports ;
- le Secteur Vétérinaire ;
- la Perception ;
- le Centre des Impôts ;
- la Délégation Locale du Contrôle Financier ;
- l'Académie d'Enseignement ;
- le CAP ;
- les services de la santé ;
- la Subdivision des Routes ;
- la Subdivision de l'Urbanisme et de l'Habitat ;
- le Bureau des Domaines et du Cadastre ;
- le Bureau des Douanes de San et Siensou ;
- le Bureau de l'INPS ;
- le Service Local de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances ;
- le Service Local de la Conservation de la Nature ;
- le Service Local du Développement Social et de l'Economie Solidaire ;
- le Service Local de la Jeunesse, des Arts et de la Culture ;
- le Service Local de la Pêche ;
- le Service Local du Plan et de la Statistique ;
- le Service Local de la Production et des Industries Animales ;
- le Service Local de la Protection de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ;
- le Service Subrégional de l'Hydraulique et de l'Energie ;
- le Centre Météorologique ;
- la Base de la Protection des Végétaux ;
- la CMDT ;
- la Société EDM-SA ;
- l'OPAM ;
- l'ONP ;
- la SOTELMA.

➤ Institutions financières

▪ Banques.

Il existe deux (2) banques à San. Ce sont :

- la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA) ;
- la Banque de Développement du Mali (BDM- SA).

▪ Caisses d'épargne et de crédit.

Il existe huit (8) caisses d'épargne et de crédit qui participent à la réduction de la pauvreté des populations à faibles revenus de San par l'octroie de crédits pour les activités génératrices de revenus. Ce sont :

- la Caisse Associative d'Epargne et de Crédits des Commerçants et Entrepreneurs (CAECE) ;
- Jigi fa ;
- Soro Yiriwa ;
- Kondo Jigima ;
- la Caisse Mutualiste de l'Education et de la Culture (CAMEC) ;
- le Centre d'Appui Nutritionnel et Economique aux Femmes (CANEF) ;
- la Caisse Mutualiste d'Epargne et de Crédit (CMEC ESPOIR) ;
- le Réseau de Micro institution de Croissance des Revenus (RMCR).

Les informations sur les crédits octroyés par les caisses d'épargne et de crédit de San sont indiquées dans le tableau n°23 ci-après.

Tableau n°23 : Crédits octroyés par les caisses d'épargne et de crédit de San, au 31 Décembre 2008.

N°	Désignation	Montants des crédits octroyés en FCFA	Nombre de prêts	Taux de recouvrement
1	CAECE	320 200 000	163	96,55%
2	Jigifa	65 889 225	125	85%
3	Soro yiriwa	nd	nd	nd
4	Kondo Jigima	36 805 945	45	97%
5	CAMEC	nd	nd	nd
6	CANEF	47 770 000	81	87,50%
7	CMEC ESPOIR	9 130 000	19	47,04%
8	RMCR	87 408 270	2 487	100%

Source : Consultant

N.B. : nd = non disponible.

Une autre institution de micro finance dénommée « Groupe d'Appui à la Promotion des Caisses d'Epargne et de Crédit » (G.A.PRO.C.E.C) a son siège à San mais n'y dispose pas de caisse. Elle exerce dans certains villages des cercles de San et Djenné.

Il existe aussi la représentation de deux compagnies d'assurance. Ce sont :

- la Compagnie Nouvelle d'Assurance et Réassurance (CNAR) ;
- SABOU NYUMA.

➤ ONG- GIE- Autres prestataires

Les informations sur les ONG, organismes ou programmes internationaux qui interviennent à San sont indiquées dans le tableau n°24 ci-après.

Tableau n° 24 : ONG, GIE et autres prestataires.

N°	Désignation	Domaine d'intervention
1	Word Vision	Multisectoriels
2	Lux Development	Sécurité alimentaire
3	Association pour la Promotion de la Femme et de l'Enfant au Mali (APROFEM)	Santé de la reproduction- VIH/SIDA
4	Action pour le Développement Durable (ADD)	Santé- VIH/SIDA
5	Aide au Sahel, et à l'Enfance au Mali (ASEM)	Santé- Gestion des ressources naturelles- Agriculture- Recherche action
6	Fondation pour le Développement au Sahel (FDS)	Santé- Gestion des ressources naturelles- Agriculture- Education
7	Association Malienne pour la Promotion au Sahel (AMAPROS)	Sécurité routière- Gestion des ressources naturelles
8	Fondation Inter coopération Suisse	Gestion des ressources naturelles
9	G.I.E. Mali Aqua Viva	Hydraulique villageoise
10	Association des Riziculteurs de la Plaine de San Ouest (ARPASO)	Riziculture
11	PACR	Multisectoriels.

Source : Consultant

Il existe trois (3) bureaux d'études à San. Ce sont:

- le Bureau Sahélien d'Hydraulique (BSH) ;
- le bureau d'Ingénieur-Conseil en Techniques de Développement (ICOTED);
- la Société d'Ingénierie pour le Développement (SID).

Environ une dizaine d'entreprises évoluent dans le BTP à San.

5.3.2. Tourisme

L'histoire de la ville de San est liée à celle d'un arbre, d'un puits et d'une mare qui revêtent depuis lors un caractère sacré, lequel fait d'eux des sites touristiques qui gagneraient à être davantage valorisés. Ce sont :

- le bois sacré Santoro ;
- le puits sacré Karantela ;
- la mare sacrée Sangué ;
- la grande mosquée.

Il existe deux établissements hôteliers, le Teriya et le Santoro totalisant 54 chambres et comprenant un service de restauration. Un bar est intégré à l'hôtel Teriya .

Certaines structures à vocation non touristique contribuent également à l'offre en matière d'hébergement. Il s'agit du Sacré Cœur (20 chambres) et du Centre Parana (100 chambres).

Le Teriya 2 est le seul restaurant bar à proprement parler. Toutefois il existe plusieurs gargotes et cabarets à travers la ville.

Il faut noter également l'existence d'autres structures d'hébergement. Ce sont : le Relax ; le Campement (4 chambres) ; le Banzani (8 chambres) ; le Magui (6 chambres.). Ces établissements comprennent également des bars et/ou restaurants.

5.3.3. Commerce

L'activité commerciale est dominée par le commerce de détail. Ce commerce de détail porte essentiellement sur les céréales, le bétail et ses sous produits qui sont écoulés vers Bamako, Gao, les pays voisins comme le Ghana, le Sénégal, le Burkina Faso.

En revanche le marché de San est approvisionné à partir de Bamako notamment, en produits manufacturés de consommation courante (lait, sucre, huile, savon, petites quincailleries etc.) en matériaux de construction et en hydrocarbures etc.

Ces échanges ont lieu principalement lors de la foire hebdomadaire qui a lieu les lundis, à laquelle participent les forains venus de certaines grandes et petites localités du pays et même de certains pays voisins tels que le Burkina Faso, le Niger, la Mauritanie.

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali (CCIM) est représentée à San.

Les données relatives au commerce de bétail dans la commune de San sont indiquées dans le tableau n°25 ci-après :

Tableau n° 25: commercialisation du bétail sur le marché de San

N°	Désignation	2005 - 2006		2006 - 2007	
		Présentés	Vendus	Présentés	Vendus
1	Bovins	110 130	37 027	11 067	2 638
2	Ovins	75 969	24 134	55 198	18 189
3	Caprins	46 770	26 600	43 352	22 035
4	Equins	279	12	318	23
5	Asins	2 314	318	2 460	328
6	Volailles	22 171	15 454	14 516	9 495

Source : Service Local de la Production et des Industries Animales (SLPIA)- San

5.3.4. Transport

Le transport constitue la principale activité du secteur tertiaire dans la commune de San. Les transporteurs sont parmi les plus connus au niveau national.

Le transport terrestre international s'effectue entre San et les pays voisins Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mauritanie, Niger, Nigeria, Togo, Sénégal. Il est assuré par des camions et gros porteurs pour le bétail et les céréales à l'exportation, et les matériaux de construction (ciment) à l'importation et par les bus et mini bus pour le transport de voyageurs.

Le transport terrestre national s'effectue sur les axes San – Bamako ; San –Mopti - Gao ; San – Kouri ; San – Koutiala – Sikasso ; San - Macina ; San - Tominian – Benena – Mandiakuy. Il est assuré par les camions et gros porteurs pour les marchandises, et par les bus et mini bus pour le transport des voyageurs.

Le transport urbain de personnes est assuré depuis 2007 par des motos tricycles taxis, et des charrettes quatre roues à traction animale. Les charretiers sont organisés en association.

Le transport fluvial consiste en la traversée du Bani par le bac et des pirogues.

5.3.5. Atouts et faiblesses du secteur tertiaire

Les atouts du secteur tertiaire sont :

- la situation géographique de San au carrefour des axes bitumés Bamako- Ségou- Mopti Gao – Koutiala – Sikasso etc.
- l'engouement particulier des acteurs pour le transport.

Les faiblesses du secteur tertiaire sont :

- l'insuffisance d'équipements touristiques ;
- l'insuffisance de la valorisation des sites et des vestiges touristiques ;
- la vétusté du parc automobile ;
- l'absence d'étude de faisabilité avant l'entame des activités.

ECONOMIE



Hangars au marché



Rue marchande (jour de foire)

ECONOMIE



Plaine rizicole de l'ARPASO



Bétail rentrant au parc

VI- VOIRIE - RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT :

6.1- VOIRIE.

Le réseau de voirie à San s'appuie sur deux principaux systèmes de planification : le damier et le damier avec diagonale. Le damier se rencontre à Santoro, Dabani, Missira, Karantela, Dalan, Bagadadji, Farakolo, Kayantona, l'Ouest d'Hamdallaye, le Sud de Médine, le Sud et l'Est de Lafiabougou. Le damier avec diagonale se rencontre au Nord de Médine, au Nord-Est de Lafiabougou, au Nord et à l'Est d'Hamdallaye.

Le réseau comprend deux types de voies : les voies classées et les voies non classées.

6.1.1- Voies classées :

Les voies classées de la ville sont :

- le tronçon de la route nationale n°6 (RN 6 : Bamako- Fana- Ségou- Bla- San- Sévaré-Mopti) qui part de l'Est (Terekoungo) au Sud de la ville (Parana), passant au Nord du restaurant Teriya et du Service Local de la Conservation de la Nature, d'une longueur de 7,1 km environ et d'une emprise variable de 40 à 60 m ; il est bitumé et est en bon état ;
- le tronçon de la route régionale n°23 (RR 23 : Macina- Saye- Sy- San) qui part du rond point de l'hôtel de ville au Nord de la ville, d'une longueur de 1,23 km environ et d'une emprise de 20m ; il est en terre et est en bon état ;
- le tronçon de la route locale n°602 (RL 602 : Teneni- San) qui part du rond point de l'hôtel de ville à l'Est de la ville, d'une longueur de 1,7 km environ et d'une emprise variable de 15 à 25m ; il est bitumé sur 0,5 km et le reste en terre et est en mauvais état ;

Les voies classées font une longueur totale de **10,03 km**, dont 7,6 km sont bitumés.

6.1.2- Voies non classées :

Les voies non classées les plus fréquentées sont :

- la voie qui part de la RN6 au niveau de la station d'essence BEN & CO au rond point de l'hôtel de ville, d'une longueur de 1,4 km environ et d'une emprise variable de 20 à 75 m ; elle est bitumée, en bon état ;
- la voie Nord-Sud qui part de la RN6 au niveau de la BNDA au rond point de l'hôtel de ville, d'une longueur de 0,78 km environ et d'une emprise variable de 15 à 40 m ; elle est bitumée et est en bon état ;
- la voie qui part du marché au niveau de la boutique de Sikasso Moussa à l'ancien tronçon de la RN6 au niveau de la bibliothèque de la Mission catholique, d'une longueur de 0,35 km et d'une emprise de 15 m ; elle est bitumée et est en mauvais état ;

La longueur totale des voies non classées les plus fréquentées est de **2,53 km** bitumés.

En plus des voies non classées les plus fréquentées, le reste de la voirie est constituée de voies de desserte des parcelles avec des emprises qui varient de 10 à 35 m. Elles sont en terre et sont le plus souvent en mauvais état.

6.1.3- Ouvrages d'art :

Il existe treize (13) dalots en béton armé sur les collecteurs et caniveaux à San. Ils sont localisés comme suit :

- six (6) sur la RN6 ;
- un (1) sur la RR23 ;
- cinq (5) sur la voie qui part de la RN6 au niveau de la station BEN & CO au rond point de l'hôtel de ville ;
- un (1) sur la route locale N°602.

Conclusion :

Les problèmes rencontrés au niveau de la voirie sont le non aménagement des voies en dehors des celles bitumées et la non uniformité de l'emprise sur certains tronçons.

6.2. RESEAUX DIVERS.

6.2.1. Approvisionnement en eau.

La population de San s'approvisionne en eau à partir des mares, des puits traditionnels, des forages et du réseau d'adduction d'eau de la société EDM-SA.

➤ Mares.

Il s'agit de :

- la mare Teneni située à l'Est des quartiers Farakolo et Kayantona; elle est alimentée par le Banifing venant du côté de Sienso, au Sud ;
- la mare Sangué située au Nord de la ville ; elle est alimentée par les crues de la mare Teneni.

L'eau des mares est surtout utilisée pour l'agriculture et le travail du banco.

➤ Puits traditionnels.

Presque toutes les concessions ont un puits traditionnel. L'eau des puits traditionnels est utilisée pour les usages domestiques.

➤ Forages.

Il existe plusieurs forages à travers la ville.

➤ Adduction d'eau.

L'adduction d'eau à San est assurée par la société EDM-SA qui fournit l'eau à 1 588 abonnés

La consommation journalière d'eau maximale de la ville est de 1 511 m³.

Le réseau comprend des forages, une station de pompage et de traitement, un château d'eau et des conduites.

▪ Forages

Les forages au nombre de trois (3) ont une profondeur d'environ 50 mètres. Chaque forage est équipé d'une pompe de production nominale 54m³/h. Ils ont été exécutés en 1991 et sont situés dans le quartier de Missira, non loin de la centrale électrique et du cimetière de la ville. Ils sont équipés de deux groupes électrogènes de 225 kVa. Deux forages sont utilisés en même temps, le troisième étant laissé en réserve.

▪ Station de pompage et de traitement

Elle est située au bord de la route de Béléniéni (RR23), au Nord de Dalan à environ 300m des forages.

L'eau venant des forages est mesurée par un compteur totalisateur. Elle passe par un premier bassin où elle subit le processus de déferisation par aération. Dans un deuxième bassin elle subit le processus de pré chloration. A ce stade du traitement, le pH de l'eau doit être compris entre 7 et 7,9. L'eau passe ensuite par deux filtres à sable. A l'aval des filtres à sable se trouvent deux réservoirs. Le premier appelé réservoir sur filtre ou réservoir de vitesse cassée a une capacité de 500 m³. Le deuxième, ou réservoir tampon a une capacité de 450 m³. L'eau est ensuite envoyée vers la bache d'eau claire semi enterrée, d'une capacité de 1000m³, située à environ 30m par une conduite de diamètre 300mm. De là, elle est envoyée à la salle de refoulement contiguë à la

bâche d'eau où fonctionnent alternativement trois (3) pompes de 154 m³/h nominale chacune pour alimenter le réseau urbain par une conduite en fonte ductile de diamètre 300 mm.

▪ **Château d'eau**

D'une capacité de 500 m³, il est réalisé en béton armé et posé à une hauteur de 24 m au dessus du sol. Il est situé dans le quartier d'Hamdallaye (centre commercial). Le château d'eau de San est un réservoir de surplus, c'est-à-dire qu'il reçoit l'eau qui n'a pas été utilisée par les consommateurs. Il est alimenté par les mêmes conduites qui desservent les usagers.

▪ **Conduites d'eau**

Les conduites d'eau du réseau de San, d'une longueur totale de 78,634 km, sont en fonte ductile et en PVC. Les conduites en fonte ductile dont les diamètres varient de 150 à 300mm font une longueur totale de 3,46 km. Les conduites en PVC dont les diamètres varient de 63 à 160mm font une longueur totale de 75,174 km.

Parmi les 45 bornes fontaines installées à travers la ville, 14 sont fonctionnelles et les 31 autres abandonnées.

A part les villages de Terekoungo et de Parana Bobo et le hameau de Parana Peul, tous les autres quartiers de la ville de San sont desservis par le réseau d'adduction d'eau, il est vrai, à des degrés différents. Les quartiers entièrement desservis sont ceux du centre et du Nord (Bagadadji, Dabanina, Dalan, Hamdallaye, Karantela et Missira). Les quartiers partiellement desservis sont ceux du Nord-Est (Farakolo et Kayantona), du Sud-Est (Médine), de l'Ouest (Santoro) et du Sud-Ouest (Lafiabougou). Pour les quartiers partiellement desservis, ce sont les extensions récentes qui ne le sont pas.

La desserte moyenne de la ville en conduites d'eau est d'environ 53 ml par hectare de terrain.

6.2.2. Electrification:

L'électrification de la ville de San est assurée par la société EDM-SA qui fournit l'électricité à 1 429 abonnés dont 15 en HTA.

Les installations électriques d'EDM-SA comprennent une centrale thermique, des postes transformateurs, un réseau moyenne tension (MT), un réseau basse tension (BT) et l'éclairage public.

➤ **Centrale thermique**

Elle est située au bord de la route de Bélénitiéni (RR23), au Nord de Missira. Elle comprend deux (2) groupes CATERPILAR de 725 kVa chacun en bon état, deux (2) groupes CATERPILAR de 725 kVa chacun en état passable et un (1) groupe CATERPILAR de 1 MW à l'arrêt.

La capacité de production journalière d'électricité de la centrale thermique est de 1 380 kilowatts environ.

➤ **Postes transformateurs.**

Ils sont au nombre de 26 dans la ville dont 6 pour l'éclairage public.

➤ **Réseau moyenne tension.**

Il a une longueur totale de 15,14 km environ.

➤ **Réseau basse tension.**

Il a une longueur totale de 31,63 km environ.

➤ **Eclairage public.**

Le réseau d'éclairage public est constitué de 561 foyers lumineux dont 77 éteints pour une longueur totale de 20 km.

A part les villages de Terekoungo et de Parana Bobo et le hameau de Parana Peul, tous les autres quartiers de la ville de San sont desservis par le réseau d'électrification de la société énergie du Mali, il est vrai, à des degrés différents. Les quartiers entièrement desservis sont ceux du centre et du Nord (Bagadadji, Dabanina, Dalan, Hamdallaye, Karantela et Missira). Les quartiers partiellement desservis sont ceux du Nord-Est (Farakolo et Kayantona), du Sud-Est (Médine), de l'Ouest (Santoro) et du Sud-Ouest (Lafiabougou). Pour les quartiers partiellement desservis, ce sont les extensions récentes qui ne le sont pas.

La desserte moyenne de la ville en électricité est d'environ 45 ml par hectare de terrain par rapport à la moyenne tension, la basse tension et l'éclairage public.

6.2.3. Télécommunications et poste:

➤ **Télévision.**

La ville de San reçoit les signaux de la télévision nationale (ORTM). L'ORTM utilise les installations de la SOTELMA. La portée de la télévision est de 50 km.

➤ **Radio.**

La radio nationale émet à San en modulation de fréquence (FM), sur la fréquence 95,5 Mhz dans un rayon de 45 km.

Quatre autres radios libres émettent en FM. Il s'agit de :

- la radio Santoro située à Karantela, émettant sur la fréquence 96.00 Mhz dans un rayon de 55 à 60 km ;
- la radio Djiguiya située à Santoro émettant sur la fréquence 92.8 Mhz dans un rayon de 35 à 40 km ;
- la radio Parana située à Parana, émettant sur la fréquence 100.6 Mhz dans un rayon de 120 à 150 km grâce à son ampli de 1kw ;
- la radio Betafo située à Lafiabougou, émettant sur la fréquence 91.00 Mhz dans un rayon de 80 km ;

➤ **Téléphone fixe.**

Le réseau fixe de la SOTELMA est à San depuis 1987. La SOTELMA dessert au total 743 abonnés au téléphone fixe. La capacité équipée du central téléphonique est de 1968 lignes, extensibles à 3 072.

Il existe deux pylônes. L'ancien mesure 72 m de haut et le nouveau 70m.

➤ **Téléphone mobile.**

Les installations GSM de la société Orange sont situées à Lafiabougou, tandis que celles de la société Malitel se trouvent à Médine

➤ **Réseau administratif de communication (RAC).**

Il existe un RAC au niveau des structure suivantes : le Cercle, le Centre de Santé de Référence, la Gendarmerie, la Police, la CMDT et World Vision.

Le service de la Météo utilise la BLU (bande latérale unique).

➤ **Poste**

Les boîtes postales au nombre de 106 ne fonctionnent pas très bien. En plus de ses activités traditionnelles (distribution, acheminement du courrier et gestion des mandats), le bureau de poste de San héberge un guichet Western Union. Il travaille aussi en collaboration avec la BHM pour la gestion des comptes de certains clients ayant bénéficié de logements sociaux.

6.3. ENVIRONNEMENT.

6.3.1. Assainissement

➤ Drainage des eaux pluviales.

▪ Analyse du plan de drainage

Les eaux pluviales de la ville de San sont drainées de façon générale vers les mares Sangué au Nord et Teneni à l'Est.

Le réseau hydrographique de San est constitué du Banifing à l'Est et du Bani qui passe à Béléniéni, situé à 9 km au Nord.

Le Banifing alimente la mare de Teneni qui à son tour se déverse dans la mare Sangué. La mare Sangué est partagée en deux par la route digue de Béléniéni.

La topographie de la ville laisse apparaître trois principales lignes de crête.

La première ligne de crête part du Nord-Ouest de Santoro à l'Est de Médine. Elle traverse la RN6 au Sud de la Gendarmerie, passe au Nord de l'école de l'Amitié à Lafiabougou, entre la station SNF et l'hôtel Teriya, traverse à nouveau la RN6 au niveau de la station SNF et passe au Sud de l'ancienne SOMASAC, le CMIE de l'INPS et le jardin d'enfants.

La deuxième ligne de crête de sens Nord-Sud se situe au Sud de la première et partage le Sud de Lafiabougou en deux parties presque égales.

La troisième ligne de crête de sens Nord-Sud elle aussi, part de la station SNF à la mare Sangué. Elle passe à l'Ouest de la BNDA et de la Mairie.

L'examen du réseau hydrographique et du relief permet de distinguer quatre (4) bassins versants.

⚡ Bassin versant n°1

Il couvre la bande Est de la ville, constituée des quartiers de Dalan, Bagadadji, Farako, Kayantona et une grande partie du quartier de Médine.

Les eaux du bassin versant n°1 sont drainées vers le Banifing, la mare de Teneni à l'Est et la mare Sangué au Nord.

Ce bassin est caractérisé par des pentes allant de 0,3 à 0,4% environ vers l'Est et de 0,2 à 0,3% vers le nord.

⚡ Bassin versant n°2

Ce bassin versant draine une grande partie des eaux de San. Il comprend la majeure partie des vieux quartiers de forte densité (Dabanina, Hamdallaye, Karantela, Missira, Santoro) et une partie de Lafiabougou.

Les eaux du bassin versant n°2 sont drainées vers la dépression naturelle que constitue la mare Sangué.

Ce bassin est caractérisé par des pentes orientées Nord-Sud, dont la plus forte est d'environ 0,5%.

↳ Bassin versant n°3

Ce bassin couvre la partie Ouest des quartiers de Lafiabougou et Santoro, ainsi que leurs zones d'extension.

Les eaux du bassin versant n°3 sont drainées vers la mare de Terekoungo.

Ce bassin est caractérisé par des pentes allant de 0,4 à 0,5% environ.

↳ Bassin versant n°4

Ce bassin versant couvre une partie de Lafiabougou et Médine et s'étend jusqu'au village de Parana Bobo.

Les eaux du bassin versant n°4 sont drainées vers le Banifing, situé à l'Est.

Ce bassin versant est caractérisé par des pentes qui avoisinent les 0,4 à 0,5%.

▪ Réseau naturel de drainage

Il existe peu de drains naturels à l'intérieur de la ville, compte tenu des faibles pentes du terrain. Cependant dans certaines parties du tissu ancien où les pentes sont quelque peu prononcées et le sol de type sablonneux, on observe quelques ravins localisés comme suit :

- partie Nord de la rue limitant les quartiers Dalan et Farakolo (300 ml) ;
- les rues 35 de Santoro et 199 de Dabanina (834 ml) ;
- les rues 65,69,73,77 et 128 de Santoro (970 ml).

▪ Réseau de drainage artificiel

Le réseau de drainage des eaux pluviales à San est constitué d'environ 11 323 ml de caniveaux et 4 715 ml de collecteurs à ciel ouvert, dans un mauvais état. La majeure partie de ce réseau date de la période coloniale et se localise dans les anciens quartiers (Bagadadji, Dabanina, Dalan, Farakolo, Kayantona, Karantela, Missira et une partie de Santoro). Les nouveaux quartiers bénéficient du seul collecteur construit en 1996 par la Mairie au Sud de Lafiabougou.

L'OMH a financé en 2001 la réhabilitation du réseau de drainage de la ville pour un montant de trente millions (30 000 000) de francs CFA.

➤ Gestion des eaux usées et excréta.

▪ Eaux usées domestiques.

Une grande partie des eaux usées domestiques est déversée directement dans la rue ; le reste échoie dans des puisards situés à l'intérieur de la concession ou dans la rue. Les eaux des puisards situés dans la rue débordent la plupart du temps et deviennent des gîtes de moustiques.

▪ Eaux usées industrielles.

Certains équipements collectifs et industriels déversent leurs eaux usées dans des puisards, tandis que d'autres déversent directement les leurs dans la rue.

▪ Excréta.

Ils sont collectés pour la plupart dans des latrines traditionnelles. Certaines concessions disposent de fosses septiques et de puisards pour recevoir les excréta.

Dans la majorité des concessions, la distance minimale exigée entre le puits d'alimentation en eau et les latrines ou le puisard n'est pas respectée, ce qui peut causer la contamination de l'eau du puits.

Les vidanges des latrines et des puisards se font manuellement, ou au moyen de spiros. Les déchets sont soit stockés à proximité des concessions, soit transportés dans les champs de cultures par camions de type spiros ou par charrettes à traction animale pour servir de fertilisants des sols.

➤ **Gestion des déchets solides.**

▪ **Ordures ménagères et déchets des équipements collectifs**

Les ordures ménagères et les déchets solides produits au niveau des équipements collectifs sont de façon générale composés de restes de nourriture, de débris végétaux, de papiers, de plastiques, de restes d'animaux, d'éléments de ferrailles et de verres et de bouses issues d'étables d'animaux domestiques.

Pour une population pratiquant l'agriculture, ces déchets sont utilisés comme compost pour la fumure des champs. Les familles gardent leurs ordures soit dans la concession, soit à l'extérieur, contre le mur de clôture, conduite préjudiciable à la salubrité de la ville.

Le système classique de gestion des ordures ménagères consiste à les faire parvenir aux dépôts de transit, à partir desquels la Mairie se charge de les évacuer à la décharge finale.

D'après l'étude du plan stratégique d'assainissement de San réalisée en 2006, la pré collecte qui consiste à l'acheminement des ordures sur les dépôts de transit, est assurée à 79,39% par la population elle-même et à 20,61 par les GIE d'assainissement.

Le problème de dépôts de transit se pose avec acuité à San comme c'est le cas dans plusieurs autres villes du pays.

La commune a bénéficié de l'aménagement de dix (10) sites de dépôts de transit à travers la ville sur financement du département français de la Haute Marne à travers la coopération décentralisée. Aujourd'hui tous ces dépôts sont délabrés et n'offrent plus un niveau de service requis.

Par l'Arrêté n°08-10/M-CUS portant détermination de sites de dépôts de transit, le Maire a désigné les sites de 10 dépôts de transit à travers la ville.

Il existe beaucoup d'autres dépôts anarchiques à travers la ville.

Le site, d'une superficie d'environ 1 ha prévu pour la décharge finale par le SDAU à 2 km au Sud-Ouest de la ville au bord de la route de Dah n'est toujours pas aménagé.

La Mairie ne dispose pas de véhicules pour l'évacuation des déchets solides des dépôts de transit vers la décharge finale.

Les déchets solides du marché central, de la laiterie, des hôtels Teriya et Santoro, de l'Institut de Formation Professionnelle (IFP), de l'école DALILU, de certaines pharmacies et des gares routières sont évacués par des GIE d'assainissement.

Au niveau de certains équipements collectifs, les dispositions sont prises pour l'évacuation des déchets produits par leurs propres moyens. Par contre dans d'autres, ils sont brûlés sur place ou rejetés directement dans la rue (cas de l'abattoir).

▪ **Déchets biomédicaux.**

Les déchets biomédicaux produits au niveau des structures sanitaires de la ville sont composés de :

- déchets humides (tampons, compresses, tissus humains, sang etc.);
- déchets piquants et tranchants (aiguilles, bris de verres, lames, ampoules, scalpels etc.) ;
- déchets non humides (emballages, papiers etc.).

Sur l'ensemble des structures sanitaires de la ville, seul le CSCOM de la PMI dispose d'incinérateur.

Les déchets biomédicaux des autres structures sanitaires sont conditionnés dans des boîtes de sécurité jusqu'à la PMI pour être incinérées. Les cendres issues de l'incinération sont enfouies dans une fosse à proximité de l'incinérateur.

6.3.2. Situation de l'écosystème.

Les problèmes d'écosystème dans la ville de San sont :

- la dégradation de l'écosystème par les déchets plastiques ;
- l'encombrement des collecteurs et caniveaux par les déchets solides ;
- la prolifération des moustiques, notamment pendant la saison des pluies ;
- le rejet des eaux usées dans les collecteurs et caniveaux;
- la pollution de la nappe phréatique par le stockage d'ordures ménagères et bouses d'animaux dans les concessions et les rues.

VOIRIE - RESEAUX DIVERS - ENVIRONNEMENT



Route de Teneni



Rond point de la Mairie de San

VOIRIE - RESEAUX DIVERS - ENVIRONNEMENT



Château d'eau



Tronçon de la RN6 entre Médine et Lafiabougou

VOIRIE - RESEAUX DIVERS - ENVIRONNEMENT



Mare de Teneni



Dépression située au Sud-Ouest du cimetière

VOIRIE - RESEAUX DIVERS - ENVIRONNEMENT



Voie digue de Béléniéni



Bani à Béléniéni

VII – EQUIPEMENTS EXISTANTS**7.1- EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS :**

Les informations sur les équipements administratifs de la ville de San sont indiquées dans le tableau n°26 ci-après :

Tableau n° 26 : Equipements administratifs de la ville de San

N°	Désignation	Localisation	Date de Constr.	Matér. de constr.	Etat physique	Superficie (ha)	Observations
1	Bureaux du Cercle	Médine	1 950	Dur	Mauvais	0,73	
2	Conseil de Cercle	Hamdallayc	2006	Dur	Bon	0,25	
3	Hôtel de ville	Bagadadji	nd	Dur	Bon	1,21	
4	Tribunal	Lafiabougou	colonial	Dur	Mauvais	0,3	
5	Centre Météo	Médine	colonial	Dur	Passable	0,16	
6	Centre des Impôts	Lafiabougou	2008	Dur	Bon	0,3	Rénové en 2008
7	Délégation Locale du Contrôle Financier	Santoro	2001	Dur	Bon	0,075	Bâtiment baillé
8	Perception	Lafiabougou	2008	Dur	Bon	0,3	Dans la cour des Impôts
9	Secteur de l'Agriculture	Lafiabougou	colonial	Dur	Bon	0,3	Réhabilité en 2007
10	Secteur Vétérinaire	Lafiabougou	colonial	Dur	Mauvais	0,6	
11	Secteur du Génie Rural	Karantela	colonial	Dur	Bon	0,16	Ancienne Maison du Peuple
12	Secteur des Transports	Lafiabougou	2001	Dur	Passable	1	
13	Service Local de la Production et des Industries Animales	Lafiabougou	colonial	Dur	Bon	0,3	Dans la cour du Secteur de l'Agriculture. Réhabilité en 2007
14	Service Local de la Conservation de la Nature	Lafiabougou	nd	Dur	Bon	0,35	Terrain non clôturé
15	Service Local de la Jeunesse, des Sports, des Arts et de la Culture	Hamdallaye	1980	Dur	Mauvais	0,48	
16	Service Local du Plan et de la Statistique	Médine	1 950	Dur	Mauvais	0,73	Dans la cour de la Préfecture
17	Service Subrégional de l'Hydraulique et de l'Energie	Lafiabougou	1989	Dur	Bon	0,48	
18	Service Local du Développement Social et de l'Economie Solidaire	Santoro	1992	Dur	Bon	0,6	Dans la cour du CSCOM central
19	Service Local de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et les Nuisances	Karantela	nd	Dur	Bon	0,16	Dans la cour du Génie Rural
20	Base de la Protection des Végétaux	Médine	colonial	Dur	Bon	2,85	
21	Subdivision de l'Urbanisme et de l'Habitat	Médine	1 950	Dur	Mauvais	0,73	Dans la cour de la Préfecture
22	Subdivision des Routes	Médine	colonial	Dur	Passable	2,25	
23	Bureau des Domaines et du Cadastre	Santoro II		Dur	Bon	0,075	Bâtiment baillé

(Suite du tableau n°26)

N°	Désignation	Localisation	Date de Constr.	Matér. de constr.	Etat physique	Superf. (ha)	Observations
24	Bureau de Douanes	Médine	nd	Dur	Passable	0,2	
25	Bureau de Douanes	Siensso	colonial	Dur	Passable	-	Non clôturé
26	Service Local de la Protection de la Femme, de l'Enfant et de la Famille	Hamdallaye	colonial	Dur	Passable	0,04	Ancien bureaux du CAP
27	Bureaux de l'INPS	Médine	1975	Dur	Bon	0,36	Dans la cour du CMIE
28	Académie d'Enseignement	Médine	2006	Dur	Bon	2	
29	CAP	Hamdallaye	2004	Dur	Bon	0,35	
30	Centre ONP	Médine	colonial	Dur	Passable	1,08	
31	Centre SOTELMA	Médine	1987	Dur	Bon	1,08	Dans la même cour que l'ONP
32	CMDT (Bureaux)	Hamdallaye	1981	Dur	Bon	1,8	
33	CMDT (ex usine cotonnière)	Karantela	nd	Dur	Bon	0,45	Transformée en logement
34	CMDT (ex usine d'arachide)	Médine	nd	Dur	Passable	1,44	Non en service
35	ORTM	Médine	nd	Dur	Bon	1,08	Dans la même cour que l'ONP
36	BDM-SA	Médine	2007	Dur	Bon	1,4	
37	BNDA	Médine	2002	Dur	Bon	0,2	
38	EDM-SA (Bureaux)	Médine	1982	Dur	Bon	0,06	Bâtiment baillé
39	EDM-SA (Centrale électrique)	Missira	nd	Dur	Passable	0,37	Non clôturé
40	EDM-SA (Station de pompage)	Dalan	nd	Dur	Bon	0,41	
41	Magasins de l'Agriculture	Dalan	nd	Dur	Passable	0,16	
42	Magasins OPAM	Médine	nd	Dur	Mauvais	0,45	
43	Voirie municipale	Dalan	nd	Dur	Mauvais	0,3	
44	Campement administratif	Médine	nd	Dur	Mauvais	0,2	En rénovation
	LOGEMENTS						
45	Résidence du Préfet	Médine	colonial	Dur	Bon	1,67	
46	Logement du Préfet Adjoint	Médine	colonial	Dur	Mauvais	0,74	
47	Logement du Préfet Central	Médine	colonial	Dur	Mauvais	0,71	
48	Logement du Juge	Lafiabougou	colonial	Dur	Passable	0,54	
49	Logement du Médecin chef	Kayantona	colonial	Dur	Bon	0,36	
50	Logements de la CMDT	Hamdallaye		Dur	Bons	2,55	
51	Logement du Chef de la station Météo	Hamdallaye	colonial	Dur	Passable	0,04	
52	Logement du Percepteur	Lafiabougou	colonial	Dur	Passable	0,27	
53	Logement du Commandant de compagnie de la gendarmerie	Santoro	nd	Dur	Bon	0,1	Bâtiment baillé
54	Logement du Chef d'escadron de la gendarmerie	Santoro	nd	Dur	Bon	0,075	Bâtiment baillé
55	Logement du Commandant de brigade de la gendarmerie	Hamdallaye	colonial	Dur	Passable	0,04	
56	Autre logement de la Gendarmerie	Hamdallaye	colonial	Dur	Passable	0,04	

(Suite du tableau n°26)

N°	Désignation	Localisation	Date de Constr.	Matér. de constr.	Etat physique	Superf. (ha)	Observations
57	Logement du Commissaire de Police	Hamdallaye	colonial	Dur	Passable	0,04	
58	Deux (2) logements de la Police	Hamdallaye	colonial	Dur	Passable	0,08	
59	Logement du Proviseur du Lycée public de San	Hamdallaye	colonial	Dur	Passable	0,04	
60	Logement INPS	Médine	nd	Dur	Passable	0,075	
61	Logement du coordinateur du centre EDM	Médine	colonial	Dur	Bon	1,13	
62	Logement du chef de la centrale électrique	Dalan	nd	Dur	Bon	0,045	
63	Logement du chef de la station de pompage	Dalan	nd	Dur	Bon	0,045	

Source : Consultant.

N.B. : nd = non disponible

7.2- EQUIPEMENTS SCOLAIRES :**7.2.1- Enseignement préscolaire**

Il existe trois (3) jardins d'enfants à San. Les informations sur les jardins d'enfants de San sont indiquées dans le tableau n°27 ci-après :

Tableau n°27 : Jardins d'enfants de San, année scolaire 2007– 2008

N°	Désignation	Localisation	Date de Constr.	Matér. de Constr.	Etat physique	Superficie (m ²)	Observations
1	Jardin d'enfants municipal n° 1	Bagadadji	colonial	Dur	Passable	3800	
2	Jardin d'enfants Privé catholique	Santoro I	1982	Dur	Bon	750	
3	Jardin d'enfants municipal n° 2	Lafiabougou	2007	Dur	Bon	500	Bâtiment baillé

Source : Consultant

Les données sur les jardins d'enfants de San sont indiquées dans le tableau n°28 ci-après :

Tableau n°28 : Données sur les jardins d'enfants de San, année scolaire 2007– 2008

N°	Désignation	Nombre de SDC	Nombre de maîtres	Effectifs des élèves			Ratios	
				G	F	Total	Elèves / classe	Elèves / maître
1	Jardin d'enfants municipal n° 1	5	11	112	107	219	44	20
2	Jardin d'enfants Privé catholique	3	7	125	126	253	84	36
3	Jardin d'enfants municipal n° 2	3	4	14	7	21	7	5
Total		11	22	251	240	493	45	22

Source : CAP/San

N.B. : SDC = salle de classe

Trois (3) salles de classe sont construites dans la cour de l'orphelinat « la Providence Dofini » à Parana Bobo pour recevoir un jardin d'enfants au cours de l'année scolaire 2008-2009.

7.2.2- Enseignement fondamental**➤ Premier cycle de l'enseignement fondamental**

Il existe seize (16) écoles de premier cycle à San.

Les informations sur les écoles de premier cycle d'enseignement fondamental de San sont indiquées dans le tableau n°29 ci-après :

Tableau n°29 : Ecoles de premier cycle de San, année scolaire 2007– 2008

N°	Désignation	Localisation	Date de Constr.	Matériaux de Constr.	Etat physique	Superficie (ha)	Observations
1	Babou Dioni I	Médine	1907	dur	mauvais	3,208	
2	Babou Dioni II	Médine	nd	dur	mauvais	3,208	Même cour que Babou Dioni I
3	Babou Dioni III	Médine	nd	dur	mauvais	3,208	Même cour que Babou Dioni I
4	Babou Dioni IV	Bagadadji	1999	dur	passable	3,208	Même cour que Babou Dioni I
5	Babou Dioni V	Médine	2006	dur	bon	3,208	Même cour que Babou Dioni I
6	Santoro I	Santoro	1955	dur	mauvais	0,12	
7	Santoro II	Santoro	1995	dur	passable	0,12	Même cour que Santoro I
8	Santoro III	Santoro	1999	dur	bon	0,12	Même cour que Santoro I
9	Santoro Ext. 1 ^{er} cycle	Santoro	2001	dur	bon	1,5	
10	Santoro privé 1 ^{er} cycle	Santoro	1993	dur	bon	3	
11	Amitié 1 ^{er} cycle I	Lafiabougou	1982	dur	bon	1,5	
12	Amitié 1 ^{er} cycle II	Lafiabougou	1982	dur	bon	1,5	Même cour que Amitié I
13	PBDR 1 ^{er} cycle	Lafiabougou	1963	dur	bon	2,48	
14	Dalilu 1 ^{er} cycle	Lafiabougou	1994	dur	bon	2,25	
15	Médine 1 ^{er} cycle(ATT)	Médine	1991	dur	bon	2,04	
16	AMA	Médine	1999	dur	bon	1,9	

Source : Consultant

N.B. : nd = non disponible

Les données sur les écoles de premier cycle de San sont indiquées dans le tableau n°30 ci-après

Tableau n°30 : Données statistiques sur les écoles de premier cycle de San, année scolaire 2007-2008

N°	Désignation	Nbre de SDC	Nbre de maîtres	Effectifs des élèves			Ratios	
				G	F	Total	Elèves / classe	Elèves / maître
1	Babou Dioni I	8	11	320	298	618	77	56
2	Babou Dioni II	8	10	384	355	739	92	74
3	Babou Dioni III	6	8	350	311	661	110	83
4	Babou Dioni IV	6	8	421	351	772	129	97
5	Babou Dioni V	6	7	328	276	604	101	86
6	Santoro I	6	10	256	221	477	80	48
7	Santoro II	6	9	318	266	584	97	65
8	Santoro III	6	9	365	319	696	116	77
9	Santoro Ext. 1 ^{er} cycle	7	10	367	355	722	103	72
10	Santoro privé 1 ^{er} cycle	6	6	146	165	311	52	52
11	Amitié 1 ^{er} cycle I	8	10	433	435	868	109	87
12	Amitié 1 ^{er} cycle II	7	13	375	381	756	108	58
13	PBDR 1 ^{er} cycle	12	15	454	421	875	73	58
14	Dalilu 1 ^{er} cycle	6	6	138	119	257	43	43
15	Médine 1 ^{er} cycle (ATT)	7	12	474	475	949	136	79
16	AMA	6	8	261	145	406	68	51
Total		111	152	5 390	4 893	10 283	93	68

Source : CAP/San

N.B. : SDC = salle de classe

Des écoles de premier cycle existent dans d'autres localités de la Commune. Il s'agit de :

Sibougou, Paridara, Béléniéni, Bogossoni, Bougoudara, Sienso,

Trois (3) salles de classe sont construites dans la cour de l'orphelinat la Providence «Dofini» à Parana Bobo pour recevoir une école de premier cycle au cours de l'année scolaire 2008-2009.

Il existe neuf (9) médersas de premier cycle à San.

Les informations sur les médersas de 1^{er} cycle de San sont indiquées dans le tableau n°31 ci-après.

Tableau n°31: Médersas de premier cycle de San, année scolaire 2007– 2008

N°	Désignation	Localisation	Date de Constr.	Matériaux de Constr.	Etat physique	Superficie (ha)
1	El Manar	Santoro I	1983	banco	passable	0,5
2	Sabil Anadia	Hamdallaye	1960	banco	mauvais	1
3	San Almamy	Dalan	1976	banco	passable	0,5
4	El Fiker	Kyantona	1983	dur	passable	0,9
5	Anwaar Islamiya	Dabanina	1999	dur	passable	0,5
6	Sabil El Houda	Farakolo	1996	banco	mauvais	0,5
7	Nourou El Houda	Lafia Ext.	2000	banco	passable	0,5
8	Tarbiatou BB	Santoro I	2002	dur	bon	0,5
9	Daroul Hadis	Farakolo	nd	En paille	mauvais	nd

Source : Consultant

N.B. : nd = non disponible

Les données statistiques sur les médersas de 1^{er} cycle de San sont indiquées dans le tableau n°32 ci-après.

Tableau n°32: Données statistiques sur les médersas de premier cycle de San, année scolaire 2007-2008

N°	Désignation	Nbre de SDC	Nbre de maîtres	Effectifs des élèves			Ratios	
				G	F	Total	Elèves / classe	Elèves / maître
1	El Manar	8	11	166	138	304	38	28
2	Sabil Anadia	6	7	146	124	270	45	39
3	San Almamy	6	8	187	203	390	65	49
4	El Fiker	6	5	115	114	229	38	46
5	Anwaar Islamiya	6	7	142	148	290	48	41
6	Sabil El Houda	6	4	82	103	185	31	46
7	Nourou El Houda	5	4	43	30	73	15	18
8	Tarbiatou BB	6	6	185	179	364	61	61
9	Daroul Hadis	4	5	57	85	142	36	28
Total		59	63	1 123	1 124	2 247	38	36

Source : CAP/San

N.B. : SDC = salle de classe

➤ Second cycle de l'enseignement fondamental :

Il existe dix (10) écoles de second cycle à San.

Les informations sur les écoles de second cycle de l'enseignement fondamental de San sont indiquées dans le tableau n°33.

Tableau n°33 : Ecoles de second cycle de San, année scolaire 2007-2008

N°	Désignation	Localisation	Date de Constr.	Matér. Constr.	Etat physique	Superf. (ha)	Observations
1	Babou Dioni A	Médine	1960	dur	bon	3,208	Même cour que Babou Dioni I
2	Babou Dioni B	Bagadadji	1999	dur	mauvais	1	
3	Babou Dioni C	Médine	2000	dur	bon	3,208	Même cour que Babou Dioni I
4	Amitié 2 ^{ème} cycle	Lafiabougou	1995	dur	bon	1,5	Même cour que Amitié 1 ^{er} cycle I
5	PBDR 2 ^{ème} cycle	Lafiabougou	1960	dur	bon	1,05	
6	Dalilu 2 ^{ème} cycle	Lafiabougou	1997	dur	bon	2,25	Même cour que Dalilu 1 ^{er} cycle
7	Santoro Ext. 2 ^{ème} cycle	Santoro II	2005	dur	bon	1,5	
8	Santoro privé 2 ^{ème} cycle	Santoro II	2000	dur	bon	1,5	
9	Médine 2 ^{ème} cycle	Médine	1999	dur	passable	1,75	
10	AMA	Médine	2007	dur	bon	1,9	

Source : Consultant

Les données statistiques sur les écoles de second cycle de San sont indiquées dans le tableau n°34 ci-après.

Tableau n°34: Données statistiques sur les écoles de second cycle de San, année scolaire 2007-2008

N°	Désignation	Nbre de SDC	Nbre de maîtres	Effectifs des élèves			Ratios	
				G	F	Total	Elèves / classe	Elèves / maître
1	Babou Dioni A	6	10	324	258	582	97	58
2	Babou Dioni B	6	10	454	255	709	118	71
3	Babou Dioni C	6	12	268	191	459	77	38
4	Amitié 2 ^{ème} cycle	6	13	350	264	614	102	47
5	PBDR 2 ^{ème} cycle	6	10	149	185	334	56	33
6	Dalilu	3	8	47	43	90	30	11
7	Santoro Ext. 2 ^{ème} cycle	6	9	305	208	513	86	57
8	Santoro privé 2 ^{ème} cycle	3	6	77	77	154	51	26
9	Médine 2 ^{ème} cycle	4	12	218	169	387	97	32
10	AMA	3	6	69	34	103	34	17
Total		49	96	2 261	1 684	3 945	81	41

Source : CAP/San

N.B. : SDC = salle de classe

Il existe six (6) médersas de second cycle à San.

Les informations sur les médersas de second cycle de San sont indiquées dans le tableau n°35 ci-après.

Tableau n°35: Médersas de second cycle de San, année scolaire 2007– 2008

N°	Désignation	Localisation	Date de Constr.	Matériau de Constr.	Etat physique	Superficie (ha)
1	El Manar	Santoro I	1983	dur	bon	1
2	Sabil Anadia	Hamdallaye	1960	banco	mauvais	1
3	San Almamy	Dalan	1982	banco	passable	0,5
4	Anwaar Islamiya	Dabanina	1999	dur	passable	0,5
5	Tarbiatou BB	Santoro I	2004	dur	bon	0,5
6	Nourou El Houda	Lafia Ext.	2000	banco	passable	nd

Source : Consultant

Les données statistiques sur les médersas de second cycle de San sont indiquées dans le tableau n°36 ci-après.

Tableau n°36: Données statistiques sur les médersas de second cycle de San, année scolaire 2007-2008

N°	Désignation	Nbre de SDC	Nbre de maîtres	Effectifs des élèves			Ratios	
				G	F	Total	Elèves / classe	Elèves / maître
1	El Manar	3	6	61	30	91	30	15
2	Sabil Anadia	3	5	30	22	52	17	10
3	San Almamy	3	5	42	35	77	26	15
4	Anwaar Islamiya	2	4	32	22	54	27	14
5	Tarbiatou BB	3	7	66	34	100	33	14
6	Nourou El Houda	2	2	9	7	16	8	8
Total		16	29	240	150	390	24	13

Source : CAP/San

N.B. : SDC = salle de classe

7.2.3- Enseignement secondaire général, technique et professionnel

➤ Enseignement secondaire général

Il existe trois (3) établissements d'enseignement secondaire général à San. Ce sont :

- le lycée public de San ;
- le lycée Hamidou Santara ;
- le lycée de l'Annonciation

Les informations sur les établissements d'enseignement secondaire général de San sont indiquées dans le tableau n°37 ci-après.

Tableau n°37: Ecoles d'enseignement secondaire général de San, année scolaire 2007– 2008

N°	Désignation	Localisation	Date de création	Superf. (ha)	Matér. de Constr.	Etat physique
1	Lycée public de San	Lafiabougou	1997	9,7	dur	Passable
2	Lycée Hamidou Santara	Lafiabougou	2004	3	dur	bon
3	Lycée de l'Annonciation	Lafiabougou	2007	5	dur	bon

Source : Consultant

Les données statistiques sur les établissements d'enseignement secondaire général de San sont indiquées dans les tableaux n°38 à 42 ci-après.

Tableau n°38: Lycée public de San, année scolaire 2007-2008.

N°	Désignation	Effectifs des élèves		
		G	F	Total
1	10 ^{ème} Lettres	439	204	643
2	10 ^{ème} Sciences	194	77	271
3	11 ^{ème} Langues et Littératures (LL)	21	7	28
4	11 ^{ème} Sciences Humaines (SH)	142	62	204
5	11 ^{ème} Sciences Biologiques (SB)	84	25	109
6	11 ^{ème} Sciences Exactes (SE)	5	3	8
7	12 ^{ème} Langues et Littératures (LL)	9	11	20
8	12 ^{ème} Sciences Humaines (SH)	107	50	157
9	12 ^{ème} Sciences Biologiques (SB)	62	38	100
10	12 ^{ème} Sciences Exactes (SE)	25	12	37
Total		1 088	489	1 577

Source : Académie/San

Tableau n°39: Lycée de l'Annonciation, année scolaire 2007-2008.

N°	Désignation	Effectifs des élèves		
		G	F	Total
1	10 ^{ème} Lettres	92	22	114
2	10 ^{ème} Sciences	42	15	57
Total		134	37	171

Source : Académie/San

Tableau n°40 : Lycée Hamidou Santara, année scolaire 2007-2008.

N°	Désignation	Effectifs des élèves		
		G	F	Total
1	10 ^{ème} Lettres	93	46	139
2	10 ^{ème} Sciences	62	33	95
3	11 ^{ème} Langues et Littératures (LL)	15	6	21
4	11 ^{ème} Sciences Humaines (SH)	58	23	81
5	11 ^{ème} Sciences Biologiques (SB)	22	17	39
6	11 ^{ème} Sciences Exactes (SE)	8	1	9
7	12 ^{ème} Langues et Littératures (LL)	7	4	11

8	12 ^{ème} Sciences Humaines (SH)	27	7	34
9	12 ^{ème} Sciences Biologiques (SB)	18	10	28
10	12 ^{ème} Sciences Exactes (SE)	9	3	12
Total		319	150	469

Source : Académie/San

Tableau n°41: Personnel des écoles d'enseignement secondaire général de San, année scolaire 2007– 2008

N°	Désignation	Lycée public	Lycée Hamidou Santara	Lycée de l'Annonciation	Total
Personnel enseignant					
1	Professeur de lettres	5	2	4	11
2	Professeur d'histoire et géographie	5	2	2	9
3	Professeur de mathématiques	3	2	1	6
4	Professeur de physique chimie	6	2	2	10
5	Professeur de biologie	5	2	2	9
6	Professeur d'anglais	7	1	3	11
7	Professeur d'allemand	3	2	2	7
8	Professeur de russe	2	0	0	2
9	Professeur d'arabe	4	0	0	4
10	Professeurs de philosophie	3	1	0	4
11	Profes. d'éduc phys. et sport.	2	0	1	3
12	Professeur de dessin	1	0	1	2
13	Professeur d'économie familiale	1	0	1	2
14	Professeur d'ECM	0	0	1	1
Total du personnel enseignant		47	14	18	79
Personnel de l'Administration scolaire et personnel de soutien		24	3	5	32
Total du personnel		71	17	23	111

Source : Académie/San

Tableau n°42 : Données statistiques sur les écoles d'enseignement secondaire général de San, année scolaire 2007– 2008

N°	Désignation	Nbre de SDC	Nbre de maîtres	Effectifs des élèves			Ratios	
				G	F	Total	Elèves / classe	Elèves / maître
1	Lycée public de San	20	47	1 088	489	1 497	75	32
2	Lycée Hamidou Santara	9	14	319	150	469	52	34
3	Lycée de l'Annonciation	12	18	134	37	171	14	10
Total		41	79	1 541	596	2 217	54	28

Source : Académie/San

N.B. : SDC = salle de classe

➤ **Enseignement technique et professionnel :**

Il existe quatre (4) établissements d'enseignement technique et professionnel à San. Ce sont :

- l'Institut de Formation Professionnelle (IFP) ;
- l'Institut de Formation Diango Tounkara (IFDT) ;
- l'Ecole Bessimba des Sciences de la Santé (ECOBESS) ;
- l'Ecole de Santé de San Karidigué Camara (ESSKC).

Les informations sur les établissements d'enseignement technique et professionnel de San sont indiquées dans le tableau n°43 ci-après.

Tableau n°43 : Ecoles d'enseignement technique et professionnel de San, année scolaire 2007–2008

N°	Désignation	Localisation	Date de création	Superf. (m ²)	Matér.de Constr.	Etat physique
1	Institut de Formation Professionnelle (IFP)	Lafiabougou	1991	15 400	dur	bon
2	Institut de Formation Diango Tounkara (IFDT)	Santoro	2005	1600	dur	bon
3	Ecole Bessimba des Sciences de la Santé (ECOBESS)	Lafiabougou	2006	1800	dur	bon
4	Ecole de Santé de San Karidigué Camara (ESSKC)	Santoro	2007	90	dur	bon

Source : Consultant.

Les données statistiques sur les établissements d'enseignement technique et professionnel de San sont indiquées dans les tableaux n°44 à 52 ci-après.

Tableau n°44: Institut de Formation Professionnelle (IFP), année scolaire 2007-2008.

N°	Désignation	Effectifs		
		Garçons	Filles	Total
1	1 ^{ère} Année BT	176	127	303
2	1 ^{ère} Année CAP Tertiaire	28	31	59
3	1 ^{ère} Année CAP Industrie	18	2	20
4	2 ^{ème} Année BT	175	94	269
5	2 ^{ème} Année CAP Tertiaire	89	98	187
6	2 ^{ème} Année CAP Industrie	28	6	34
7	3 ^{ème} Année BT	117	64	181
8	4 ^{ème} Année BT	63	61	124
Total		694	483	1 177

Source : Académie/San

Tableau n°45: Institut de formation Diango Tounkara (IFDT), année scolaire 2007-2008.

N°	Désignation	Effectifs		
		Garçons	Filles	Total
1	1 ^{ère} Année TC	45	26	71
2	1 ^{ère} Année SD	6	79	85
3	1 ^{ère} Année Electricité mécanique	54	35	89
4	1 ^{ère} Année Dessin bâtiment	72	52	124
5	2 ^{ème} Année TC	66	24	90
6	2 ^{ème} Année SD	3	34	37
7	2 ^{ème} Année Dessin bâtiment	60	28	88
8	3 ^{ème} Année TC	25	17	42
9	3 ^{ème} Année SD	11	12	23
10	3 ^{ème} Année Dessin bâtiment	23	2	25
Total		365	309	674

Source : Académie/San

Tableau n°46: Ecole Bessimba des Sciences de la Santé (ECOBESS), année scolaire 2007-2008.

N°	Désignation	Effectifs		
		Garçons	Filles	Total
1	1 ^{ère} Année	16	45	61
2	2 ^{ème} Année	10	28	38
3	Aide soignants	14	17	31
Total		40	90	130

Source : Académie/San

Tableau n°47: Ecole de Santé de San Karidigué Camara (ESSKC), année scolaire 2007-2008.

N°	Désignation	Effectifs		
		Garçons	Filles	Total
1	1 ^{ère} Année	5	31	36
2	2 ^{ème} Année	4	24	28
Total		9	55	64

Source : Académie/San

Tableau n°48: Personnel de l'IFP., année scolaire 2007-2008.

N°	Désignation	Nombre
Personnel enseignant		
1	Professeur de comptabilité	6
2	Professeur d'économie	2
3	Professeur de math financière	5
4	Professeur de math générale	0
5	Professeur de secrétariat	5
6	Professeur de français	4
7	Professeur d'anglais	3
8	Professeur d'histoire géo	1
9	Professeur de droit	4
10	Professeur d'hygiène	0
11	Professeur d'EPS	1
12	Professeur de mécanique générale	2
13	Professeur de menuiserie	3
Total du personnel enseignant		36
Personnel de l'Administration scolaire et personnel de soutien		21
Total du personnel		57

Source : Académie/San

Tableau n°49: Personnel de l'IFDT, année scolaire 2007-2008.

N°	Désignation	Nombre
Personnel enseignant		
1	Filière industrie	10
2	Filière tertiaire	25
Total du personnel enseignant		35
Personnel de l'Administration scolaire et personnel de soutien		5
Total du personnel		40

Source : Académie/San

Tableau n°50: Personnel de l'ECOBESS, année scolaire 2007-2008.

N°	Désignation	Nombre
Personnel enseignant		
1	Médecin	5
2	Assistant	5
3	Technicien supérieur de santé	14
4	Infirmier (TS)	2
Total du personnel enseignant		26
Personnel de l'Administration scolaire et personnel de soutien		5
Total du personnel		31

Source : Académie/San

Tableau n°51: Personnel de l'ESSKC, année scolaire 2007-2008.

N°	Désignation	Nombre
Personnel enseignant		
1	Médecin	5
2	Infirmier	5
3	Sage- femme	2
4	Français	1
5	Math- physique- chimie	1
Total du personnel enseignant		14
Personnel de l'Administration scolaire et personnel de soutien		5
Total du personnel		19

Source : Académie/San

Tableau n°52: Données statistiques sur les écoles d'enseignement technique et professionnel de San, année scolaire 2007– 2008.

N°	Désignation	Nbre de SDC	Nbre de maîtres	Effectifs des élèves			Ratios	
				G	F	Total	Elèves / classe	Elèves / maître
1	Institut de Formation Profession. (IFP)	30	36	694	483	1177	39	33
2	Institut de Formation Diango Tounkara (IFDT)	19	35	365	309	674	35	19
3	Ecole Bessimba des Sciences de la Santé (ECOBESS)	3	26	40	90	130	43	9
4	Ecole de Santé de San (ESSKC)	5	14	9	55	64	13	5
Total		57	111	1 108	937	2 045	36	18

Source : Académie/San

N.B. : SDC = salle de classe

7.3. EQUIPEMENTS SOCIO- SANITAIRES :

Les équipements socio- sanitaires de San se répartissent entre équipements publics et privés.

7.3.1. Equipements socio sanitaires publics

Les équipements socio sanitaires publics de San sont :

- le Centre de Santé de Référence (CSRéf.);
- le Centre de Santé Communautaire (CSCOM) central ;
- le Centre Médical Inter Entreprise (CMIE) de l'INPS.

Les informations sur les équipements socio sanitaires publics de San sont indiquées dans le tableau n°53 ci-après.

Tableau n°53 : Equipements socio sanitaires publics de la ville de San

N°	Désignation	Localisation	Date de création	Superf. (ha)	Matér.de Constr.	Etat physique
1	Centre de santé de référence (CSRéf.)	Bagadadji	1952	2,5	dur	passable
2	Centre de Santé Communautaire (CSCOM) central	Santoro	1992	0,6	dur	bon
3	Centre Médical Inter Entreprise (CMIE) INPS	Médine	nd	0,36	dur	bon

Source : Consultant.

N.B. : nd = non disponible

➤ Centre de Santé de Référence (CSRéf.)

Le Centre de Santé de Référence (CSRéf.) de San comprend onze (11) services. Ce sont :

- la chirurgie, d'une capacité d'accueil de 29 lits ;
- la médecine, d'une capacité d'accueil de 20 lits;
- le laboratoire ;
- l'hygiène et l'assainissement ;
- l'ophtalmologie, d'une capacité d'accueil de 12 lits;
- la dentisterie ;
- la maternité, d'une capacité d'accueil de 25 lits;
- la pédiatrie, d'une capacité d'accueil de 20 lits;
- le service administratif et financier ;
- le dépôt répartiteur de cercle (DRC) ;
- le dépôt de vente.

Le CSRéf. dispose des équipements ci-après :

- un (1) groupe électrogène de 15 kVa ;
- trois (3) ambulances dont une en mauvais état ;
- deux (2) véhicules 4X4 dont un en mauvais état.

Le CSRéf. fait appel aux services du GIE SANIA DEME SO pour l'entretien des salles et de la cour.

Les données sur le personnel du CSRéf. de San sont indiquées dans le tableau n°54 ci-après.

Tableau n°54 : Personnel du CSRéf. de San au mois d'Octobre 2008

N°	Désignation	Prise en charge			Total
		Etat	Mairie	Autres	
I	PERSONNEL MEDICAL				
1.1	Médecins généralistes	2	0	3	5
1.2	Médecins spécialistes				
1.2.1	Odontostomatologie	1	0	0	1
1.2.2	Ophtalmologue	1	0	0	1
1.2.3	Chirurgien	1	0	0	1
1.2.4	ORL	1	0	0	1
1.2.5	Radiologue	1	0	0	1
1.3	Techniciens supérieurs de santé				
1.3.1	Infirmier d'état	4	0	0	4
1.3.2	Laborantin	1	0	0	1
1.3.3	Sage femme	3	0	1	4
1.3.4	Technicien d'Hygiène/Assainissement	2	0	0	2
1.4	Techniciens de santé				
1.4.1	Infirmier de santé publique	5	0	10	15
1.4.2	Infirmière obstétricienne	1	0	2	3
	Total du personnel médical	23	0	16	39
II	PERSONNEL D'ADMINISTRATION				
2.1	Comptables	3	0	0	3
2.2	Secrétaire	1	0	0	1
2.3	Aide archiviste	1	0	0	1
	Total du personnel d'administration	5	0	0	5
III	PERSONNEL D'APPUI				
3.1	Manœuvre	1	3	2	6
3.2	Chauffeur	2	0	1	3
3.3	Lingère	0	1	0	1
3.4	Gardien	0	0	1	1
	Total du personnel d'appui	3	4	4	11
	Total du personnel du CSRéf.	31	4	20	55

Source : Direction du CSRéf.

Au cours de l'année 2007, le CSRéf. a effectué 4 639 consultations, accordé 300 hospitalisations et enregistré 28 décès.

Les pathologies les plus fréquentes enregistrées sont :

- le paludisme ;

- la conjonctivite ;
- les autres affections et traumatisme de l'oeil
- la toux depuis moins de 15 jours ;
- les douleurs abdominales ;
- les affections de la bouche et des dents ;
- les diarrhées avec déshydratation sauf choléra ;
- les autres affections non infectieuses ou mal définies.

➤ **Centre de Santé Communautaire (CSCOM) de Santoro, ou CSCOM central.**

Le CSCOM central comprend un bâtiment administratif, un dispensaire, une maternité et un bloc PMI pour les consultations pré et post natales.

Le personnel du CSCOM central comprend : trois (3) sages femmes, un (1) infirmier d'Etat, cinq (5) infirmiers de santé publique, un (1) gérant de dépôt de vente, deux (2) aides soignantes, six (6) filles de salle, un (1) manoeuvre et un (1) gardien, soit un total de 20 personnes.

➤ **Centre Médical Inter Entreprise (CMIE)/INPS**

Il est situé dans le quartier de Médine et s'occupe essentiellement des personnes affiliées à l'INPS.

7.3.2. Equipements socio sanitaires privés

Les équipements socio sanitaires privés de San sont :

- le dispensaire du « Sacré cœur » situé à Lafiabougou, sur un terrain d'une superficie de 0,37 ha a été construit en 2000. Il comprend un dispensaire, une maternité et un dépôt de vente de médicaments. Il existe aussi un service d'échographie au « Sacré cœur ». « Le Sacré cœur » est dirigé par un médecin. Le reste du personnel est composé d'une technicienne de santé, d'un gérant du dépôt de vente de médicaments, d'une sage femme, d'une matrone et d'un aide soignant ;
- la clinique Santoro située au quartier Santoro, dirigée par un médecin.

7.4. EQUIPEMENTS MARCHANDS :

7.4.1. Marché central

Le marché central de San, d'une superficie de 9 hectares environ est situé au centre ville, au Sud du rond point de la Mairie, de part et d'autre de la voie bitumée qui part de la Mairie à la RN6, au niveau de la BDM-SA.

Les aménagements du marché comprennent des hangars couverts de tôle et de paille.

Les caniveaux de drainage des eaux pluviales autour du marché sont obstrués.

Le nettoyage du marché est assumé par les GIE ASEC SANIA et DEMESSO.

La foire hebdomadaire de San se tient tous les lundi au marché central. A cette occasion, la voie bitumée qui traverse le marché est occupée par les forains et fermée au trafic.

7.4.2. Marché du soir

Il consiste en une aire non aménagée, située sur la place de la Grande Mosquée à Karantela. Une partie de cette aire est réservée à la vente d'ovins et de caprins.

La proximité de ce marché avec la Mosquée n'est pas une bonne chose compte tenu des nuisances qu'il occasionne (déchets, mauvaises odeurs, bruits etc.)

7.4.3. Marchés de quartier

Il existe un petit marché à Médine d'une superficie d'un (1) hectare et un autre à Lafiabougou d'une superficie de 2 500 m². Ils ne sont pas aménagés.

7.4.4. Marché à bétail

Le marché à bétail occupe un terrain non aménagé à Médine, d'une superficie de 0,3 ha, au Nord des bureaux du Cercle. Il se tient tous les jours avec une fréquentation plus élevée les lundi, jours de foire hebdomadaire.

7.4.5. Abattoir

Il est situé au Nord de la ville, entre la mare Sangué et le quartier Dalan. Il occupe une superficie de 275 m² environ.

7.4.6. Gare routière principale

La gare routière est située au centre ville, à l'Est du marché, à Médine. Elle occupe une superficie de 2,5 ha. Elle n'est pas aménagée. Les équipements existants comprennent le bureau délabré occupé par le syndicat et des hangars couverts de tôle et de paille pour le public.

7.4.7. Gares routières des compagnies privées de transport

Certaines compagnies privées de transport disposent de gares routières à San. Les principales sont : BINKE, BANI, BITTAR et BALANZAN.

La société SONEF occupe un espace à Lafiabougou non loin du service local de la Conservation de la Nature au bord de la RN6 à titre d'escale.

7.4.8. Laiteries

Il existe deux (2) laiteries à San. Il s'agit des laiteries Danaya nono et Kossam tanti.

➤ Danaya nono.

Elle est située à Médine, près du marché à bétail. Elle s'occupe de la vente de produits laitiers locaux et emploie sept (7) agents permanents.

➤ Kossam tanti.

Elle est située à Médine au Nord du marché à bétail.

7.4.9. Boulangerie

Il existe deux boulangeries. La boulangerie de la Paix située à Bagadadji et la boulangerie Santoro située à Hamdallaye.

7.4.10. Unités d'extraction d'huile de coton.

Ces unités sont momentanément arrêtées.

7.4.11. Stations service.

Il existe six (6) stations services à San. Il s'agit de :

- deux stations Sanké dont l'une est située à Santoro, au bord de la RN6, près de l'hôtel Santoro et l'autre à Médine, au bord de la RN6, près de la BDM-SA ;
- la station BEN & CO, située à Hamdallaye, face à l'Eglise Evangélique ;
- la station SNF (Naman et fils) située à Lafiabougou, face au secteur des transports, au bord de la RN6 (non fonctionnelle) ;
- la station Total, située près du rond point de la Mairie ;
- la station Tata située à Médine, au bord de la RN6, face au lycée de San ;
- la station Coulibaly située à Hamdallaye au bord de la RN6 ;
- la station Petro Djiré, située à Lafiabougou, au bord de la RN6.

Il existe une station SONEF à Siensou.

7.5. EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS :

7.5.1. Equipements sportifs

Les équipements sportifs de San sont :

- le stade omnisports ;
- le stade municipal Sékou DEMBELE ;
- le terrain d'athlétisme ;
- les terrains de sports des écoles ;
- les terrains de sports des quartiers.

Les informations sur les équipements sportifs sont indiquées dans le tableau n°55 ci-après.

Tableau n°55 : Equipements sportifs de San.

N°	Désignation	Localisation	Date de construction	Superficie (ha)	Matér. de constr.	Etat physique	Observations
1	Stade omnisports	Au bord de la RN6 à Parana	2007	15	dur	bon	Inauguré en 2008
2	Stade Sékou DEMBELE	Hamdallaye	nd	1,87	dur	mauvais	
3	Terrain d'athlétisme	Hamdalaye	nd	2,68	dur	mauvais	
4	Terrain de sports du groupe scolaire Babou Dioni	Bagadadji	nd	0,4	dur	mauvais	Non clôturé
5	Terrain de foot de l'IFP	Lafiabougou	nd	0,56	-	-	Non aménagé
6	Terrain de foot Sanké	Médine	nd	0,75	-	-	Non aménagé
7	Terrain de sports de quartier	Quartier Santoro	nd	0,24	-	-	Non aménagé

Source : Consultant.

N.B. : nd = non disponible

En plus des équipements sportifs ci-dessus cités, certains établissements scolaires disposent de terrains de sports dans leurs cours. Il s'agit :

- du lycée public de San ;
- de l'IFP ;
- de l'école privée catholique Père Bernard de Rasili (PBDR) à Lafiabougou.

7.5.2. Equipements et sites culturels

➤ Equipements culturels.

Les équipements culturels de San sont :

- la maison des jeunes ;
- le centre des jeunes de la Mission catholique ;
- la salle de cinéma OCINAM ;
- la salle de cinéma Yankadi ;
- la bibliothèque catholique ;
- la bibliothèque de l'OLP.

Les informations sur les équipements culturels sont indiquées dans le tableau n°56 ci-après.

Tableau n°56 : Equipements culturels de San.

N°	Désignation	Localisation	Date de construction	Superficie (m2)	Matér. de constr.	Etat physique
1	Maison des jeunes	Hamdallaye	1981	4 750	Dur	Mauvais
2	Bibliothèque du Sacré coeur	Lafiabougou	nd	100	Dur	Bon
3	Salle de cinéma OCINAM	Hamdallaye	nd	1 000	Semi dur	Mauvais
4	Salle de cinéma Yankadi	Bagadadji	nd	400	Dur	Ruine
5	Bibliothèque de la Paroisse catholique	Hamdallaye	nd	100	Dur	Bon
6	Bibliothèque Opération lecture publique (OLP)	Médine	nd	2 400	Dur	Mauvais

Source : Consultant

N.B. : nd = non disponible

➤ Sites culturels.

Les sites culturels de San sont :

- le site de l'arbre sacré, Santoro;
- le puits sacré Karantela ;
- la mare sacrée Sangué.

▪ Santoro.

Le site de Santoro (figuier de San en langue Bamanan), se trouve dans le quartier Santoro, non loin du centre de santé PMI. L'arbre sacré n'existe plus ; à la place se trouvent présentement quelques pieds de neems.

▪ Karantela.

Le puits sacré Karantela est situé à l'Ouest de la Grande Mosquée à Karantela. Il existe depuis la création de San.

▪ Sangué

La mare Sangué est située au Nord de la ville. Elle est alimentée par les eaux venant de la mare de Teneni, à l'Est. Elle reçoit également les eaux pluviales en provenance de la ville.

La pêche de la mare Sangué est un évènement culturel fêté avec faste par les populations de San et les villages environnants. Vieille de plus de quatre siècles, elle a lieu chaque année, au cours de la 1^{ère} quinzaine du mois de juin.

7.6. EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS :

Les équipements touristiques et de loisirs de San sont composés de structures d'hébergement, de restauration, d'espaces de loisirs, de sites et monuments touristiques.

7.6.1. Hôtels

Il existe deux (2) hôtels à San.

Les informations sur les hôtels de San sont indiquées dans les tableaux n°57 et 58 ci-après.

Tableau n°57: Hôtels de San.

N°	Désignation	Localisation	Date de construction	Superf. (ha)	Matér. de constr.	Etat physique
1	Hôtel Teriya	Lafiabougou	2001	1,87	Dur	Bon
2	Hôtel Santoro	Santoro	2005	0,57	Dur	Bon

Source : Consultant

Tableau n°58: Classe et capacité des hôtels de San.

N°	Désignation	Localisation	Classe/Catégorie	Nombre de chambres
1	Hôtel Teriya	Lafiabougou	Non classé	36 chambres dont 3 suites
2	Hôtel Santoro	Santoro	Non classé	20 chambres

Source : Consultant

7.6.2. Restaurants

Il existe deux (2) principaux restaurants à San. Il s'agit:

- du restaurant du campement Teriya, situé à Lafiabougou , d'une capacité d'accueil de 90 places ;
- du restaurant Teriya, situé à Hamdallaye face à la BNDA, d'une capacité d'accueil de 100 places ;

7.6.3. Espaces de loisirs

Le night club de l'hôtel Santoro est le principal espace de loisir de San.

Le night club jardin Eden situé à Hamdallaye ainsi que le Relax, situé à Santoro fonctionnent de temps en temps.

7.6.4. Sites et monuments touristiques

Il existe deux grandes curiosités touristiques à San. Il s'agit:

- de la Grande Mosquée située à Karantela, construite avec le même style architectural que celle de Djenné ;
- du puits sacré, situé sur la place de la Grande Mosquée dans le quartier Karantela.

7.7. EQUIPEMENTS CULTUELS :

Les équipements culturels de la ville de San comprennent :

- les mosquées ;
- les églises ;
- les cimetières.

7.7.1. Mosquées

Il existe vingt trois (23) mosquées à San.

Les informations sur les mosquées de San sont indiquées dans le tableau n°59 ci-après.

Tableau n°59: Mosquées de la ville de San

N°	Désignation	Localisation	Date de constr.	Superficie (m2)	Matér. de Constr.	Etat physique
1	Mosquée de Bagadadji	Bagadadji	n.d.	400	Dur	Bon
2	1 ^{ère} Mosquée de Dalan	Dalan	n.d.	300	Banco	Bon
3	2 ^{ème} Mosquée de Dalan	Dalan	2002	300	Dur	Bon
4	Mosquée de Farakolo	Farakolo	n.d.	2400	Dur	Hon
5	Mosquée d'Hamdallaye	Hamdallaye	n.d.	1800	Banco	Bon
6	Grande Mosquée **	Karantela	1941	32 400	Banco	Passable
7	2 ^{ème} Mosquée de Karantela	Karantela	n.d.	150	Dur	Bon
8	1 ^{ère} Mosquée de Kayantona	Kyantona	n.d.	300	Banco	Bon
9	2 ^{ème} Mosquée de Kayantona **	Kyantona	n.d.	300	Dur	Passable
10	1 ^{ère} Mosquée de Lafiabougou	Lafiabougou	n.d.	600	Banco	Bon
11	2 ^{ème} Mosquée de Lafiabougou	Lafiabougou	n.d.	1800	Dur	Bon
12	3 ^{ème} Mosquée de Lafiabougou	Lafiabougou	n.d.	600	Dur	Bon
13	4 ^{ème} Mosquée de Lafiabougou	Lafiabougou	n.d.	1800	Dur	Bon
14	Mosquée « Ousmane déniou »	Lafiabougou	n.d.	600	Dur	Bon
15	Mosquée « Peul »	Médine	n.d.	1600	Dur	Bon
16	Mosquée AMA	Médine	2000	1600	Dur	Bon
17	1 ^{ère} Mosquée Sunnite **	Médine	n.d.	1200	Dur	Bon
18	2 ^{ème} Mosquée Sunnite	Médine	2004	600	Dur	Bon
19	Mosquée de Missira	Missira	nd	300	Dur	Bon
20	Mosquée de Parana	A l'Est de Parana	n.d.	Non clôturée	Dur	Bon
21	1 ^{ère} Mosquée de Santoro	Santoro	n.d.	1000	Dur	Bon
22	2 ^{ème} Mosquée de Santoro	Santoro	n.d.	600	Dur	Bon
23	Mosquée de Terekoungo	A l'Est de Terekoungo	n.d.	Non clôturée	Dur	Bon

Source : Consultant

N.B. : nd = non disponible

N.B. : Les mosquées de vendredi sont : la Grande Mosquée, les mosquées de Kayantona et de Terekoungo

7.7.2. Eglises

Il existe deux (2) églises catholiques dont une cathédrale et une (1) église évangélique à San.

Les informations sur les églises de San sont indiquées dans le tableau n°60 ci-après.

Tableau n°60: Eglises de San.

N°	Désignation	Localisation	Date de création	Superf. (m ²)	Matér. de Constr.	Etat physique
1	Cathédrale (Mission)	Hamdallaye	nd	23 000	dur	bon
2	Chapelle catholique	Lafiabougou	nd	750	dur	bon
3	Eglise évangélique	Santoro	nd	5 700	dur	bon

Source : Consultant

N.B. : nd = non disponible

7.7.3. Cimetière

Il existe un seul cimetière à San, utilisé par les communautés musulmanes et chrétiennes. Il est situé au Nord de Missira, à côté des forages de la société Energie du Mali. D'une superficie de 5 ha environ, il a été mis en service en 1941.

7.8- EQUIPEMENTS DE SECURITE :

Les informations sur les équipements de sécurité San sont indiquées dans le tableau n°61 ci-après.

Tableau n°61: Equipements de sécurité San.

N°	Désignation	Localisation	Date de construction	Superf. (m ²)	Matér. de Constr.	Etat physique	Observations
1	Brigade de Gendarmerie	Médine	1954	1300	Dur	Passable	Non clôturée
2	Compagnie et Escadron de la Gendarmerie	Lafiabougou	nd	750	Dur	Bon	Bâtiment baillé
3	Camp des Gardes	Hamdallaye	Colonial	16 000	Dur	Passable	
4	Prison civile	Hamdallaye	Colonial		Dur	Passable	
5	Commissariat de police	Santoro	colonial	750	Dur	Passable	
6	Poste de contrôle routier	Siense	nd	-	Dur	Passable	Non clôturé
7	Poste de contrôle routier	Santoro	nd	-	Banco	Mauvais	Non clôturé

Source : Consultant

N.B. : nd = non disponible

VIII. BILAN DES PREVISIONS DU SDAU DE 2000

8.1. BILAN DU ZONAGE

8.1.1. Bilan des zones d'habitat.

➤ Prévisions et états de réalisation.

▪ Plans d'Urbanisme sectoriels.

Parmi les trois (3) Plans d'Urbanisme Sectoriels (PUS) prévus, aucun n'a été réalisé.

▪ Viabilisation des zones d'habitat existantes.

Le SDAU avait prévu l'amélioration de l'habitat existant par la réalisation de la viabilisation (drainage des eaux pluviales, adduction d'eau, électrification, téléphone). Le bilan des actions entreprises est le suivant:

Dans le domaine du drainage des eaux pluviales, la seule action entreprise a été la réfection des caniveaux de la ville grâce à un financement d'un montant de 30 Millions de francs CFA apporté par l'Office Malien de l'Habitat (OMH) en 2001.

Dans les domaines de l'adduction d'eau, de l'électrification et du téléphone, les extensions des réseaux ont porté sur le raccordement du stade omnisports situé à environ 3,5 km desdits réseaux.

▪ Extension de l'habitat.

Les extensions de l'habitat prévues par le SDAU concernaient :

- la réalisation de lotissements sous forme de parcelles assainies, d'une superficie de 384 ha dont 119 ha de 2000 à 2009 et 269 ha de 2010 à 2019, dans la ville de San ;
- la réalisation d'habitat programmé en plan, d'une superficie totale de 45 ha dont 14 ha de 2000 à 2009 et 31 ha de 2010 à 2019, dans la ville de San ;
- la réalisation de lotissements sous forme de parcelles assainies, d'une superficie totale de 29,9 ha dans les villages de la Commune, dont : 0,3 ha à Bélénitiéni, 0,8 ha à Bougoudara, 0,5 ha à Bogossoni, 1,2 ha à Parana Bobo, 3,5 ha à Sienso, 3,2 ha à Terekoungo de 2000 à 2009 et 0,6 ha à Bélénitiéni, 1,7 ha à Bougoudara, 0,9 ha à Bogossoni, 2,5 ha à Parana Bobo, 7,7 ha à Sienso, 7 ha à Terekoungo de 2010 à 2019.

Le bilan des actions entreprises est le suivant:

Parcelles assainies à San :

Sur les 119 ha de parcelles assainies prévus par le SDAU à l'horizon 2009, 102 ha ont effectivement été lotis dans les futures zones d'habitat ; 10 ha l'ont été dans le cadre de la densification du tissu existant.

Il faut signaler que la plupart des lotissements réalisés n'ont prévu ni la viabilisation, ni le minimum d'équipements de proximité.

Habitat programmé en plan à San :

Sur les 14 ha d'habitat programmé en plan prévus par le SDAU à l'horizon 2009, 2 ha (30 logements), soit environ 14,29% ont effectivement été réalisés sous la forme de logements sociaux initiés par le Gouvernement.

Parcelles assainies dans les villages de la Commune :

Les lotissements d'enclavement d'une superficie totale de 29,9 ha prévus autour des villages de la Commune sous forme de parcelles assainies à l'horizon 2009 n'ont pas été réalisés. Cependant les terres situées autour de ces villages (Bélénitiéni, Bogossoni, Bougoudara, Parana, Sienso et Terekoungo) ont été immatriculées au nom de l'Etat du Mali.

➤ Réalisations hors programme.

Des espaces prévues pour des équipements collectifs d'une superficie totale de 16 ha ont été morcelés en parcelles d'habitat, ainsi que 98 ha dans les zones de cultures.

Le Bilan des zones d'habitat prévues par le SDAU est indiqué dans le tableau n°62 ci-après.

Tableau n°62 : Bilan des zones d'habitat prévues par le SDAU.

N°	Désignation	Quantité prévue	Quantité réalisée	Observations
1	Plan d'Urbanisme Sectoriel (PUS)	3 PUS	0	
2	Parcelles assainies à San	119 ha	226 ha soit 190% des prévisions	Seuls 102 ha sont réellement situés dans les futures zones d'habitat
3	Habitat programmé	14 ha	2ha soit 14,29% des prévisions	30 logements sociaux ont été réalisés sur 2 ha par l'Etat
4	Lotissements d'enclavement des villages	29,9 ha	0	L'immatriculation des terres autour des villages a été faite au nom de l'Etat du Mali

Source : Consultant

CONCLUSIONS :

Ces morcellements qui sont contraires aux prévisions du SDU doivent être annulés surtout que les zones concernées ne sont pas propices à l'habitat. En effet :

- les parcelles situées à l'Est de la ville se retrouvent en dehors de la digue de protection prévue pour protéger la ville d'éventuelles inondations ;
- les parcelles situées à l'Ouest de Lafiabougou sont assez proches de la zone prévue pour recevoir la décharge finale, l'aérodrome et le camp militaire.

8.1.2. Bilan des zones d'activités.**➤ Prévisions et états de réalisation.****▪ Zones de bureaux.**

Les actions prévues par le SDAU concernaient :

- la restauration des bâtiments de la zone de bureaux existante ;
- l'amélioration de la voirie et du réseau de drainage des eaux pluviales dans la zone de bureau existante ;
- la création d'une nouvelle zone de bureaux, d'une superficie de 30 ha

Le bilan des actions prévues est le suivant :

Restauration des bâtiments de la zone de bureaux existante :

Les actions entreprises concernent les restaurations de la résidence du Préfet, du Pied à terre, des bureaux du service local des Impôts et des bureaux du service local de l'Agriculture et la clôture du Camp des Gardes.

Ces travaux n'ont concerné environ que 20% des bâtiments à restaurer.

Amélioration de la voirie dans la zone de bureaux existante :

Aucune action n'a été entreprise dans ce sens.

Amélioration du réseau de drainage des eaux pluviales dans la zone de bureaux existante :

La réfection du réseau de drainage des eaux pluviales de la ville a été réalisée grâce à un financement d'un montant de 30 Millions de francs CFA apporté par l'Office Malien de l'Habitat (OMH) en 2001.

Il convient de signaler que ce genre d'opération doit se répéter chaque fois que le réseau se dégrade.

Création d'une nouvelle zone de bureaux

Prévue sur une superficie de 30 ha, l'occupation de la nouvelle zone de bureaux a commencé avec la création du titre foncier n°243, d'une superficie de 15 ha environ, soit un niveau d'occupation de 50%.

▪ **Zones industrielles**

Les actions prévues au SDAU concernaient :

- la viabilisation de la zone industrielle existante, d'une superficie de 25 ha ;
- la création d'une nouvelle zone industrielle, d'une superficie de 70 ha.

Le bilan des actions prévues est le suivant :

Viabilisation de la zone industrielle existante :

Non seulement cette zone industrielle destinée aux petites entreprises non polluantes n'a pas été viabilisée, mais elle a été morcelée en parcelles à usage d'habitation.

Création d'une nouvelle zone industrielle.

Prévue sur une superficie de 70 ha, l'occupation de la nouvelle zone industrielle a commencé avec l'attribution de parcelles totalisant une superficie de 23 ha environ.

Le niveau d'occupation de la nouvelle zone industrielle est de 33% environ.

▪ **Zones commerciales**

Les actions prévues par le SDAU concernaient :

- la rénovation de la zone commerciale existante du centre ville;
- la création de marchés de quartier, notamment à Bougoudara, Bélénitiéni et Siensou ;
- la création d'une foire hebdomadaire, d'une superficie de 15 ha au Sud de la ville.

Le bilan des actions prévues est le suivant :

Rénovation de la zone commerciale existante du centre ville

Elle n'a pas été rénovée.

Création de marchés de quartier

Il n'y a pas eu de création de marchés de quartier.

Création d'une foire hebdomadaire

La foire hebdomadaire n'a pas été créée.

- **Création de la zone d'hydrocarbures.**

La zone d'hydrocarbures, d'une superficie de 8 ha, prévue au Sud de la ville n'est pas créée. Au contraire, l'espace prévu pour cela a été utilisé pour abriter des activités de garages.

- **Création de la zone de garages.**

Prévue sur une superficie de 4 ha, les parcelles attribuées pour les activités de garages occupent une superficie totale de 9 ha. Cinq (5) ha environ ont été prélevés dans la zone d'hydrocarbures prévue plus au Sud.

La création de la zone de garages a été exécutée avec dépassement de la superficie prévue.

- **Création de la zone de Douane et d'Entrepôts.**

La zone de Douane et d'Entrepôts, prévue au Sud de la ville sur une superficie de 8 ha, n'est pas créée.

- **Création de la zone artisanale.**

La zone artisanale, prévue au Sud de la ville sur une superficie de 14 ha, n'est pas créée.

- **Augmentation des superficies aménagées de la zone maraîchère.**

Prévue sur une superficie de 20 ha à l'horizon du SDAU (2019), la zone maraîchère couvre actuellement une superficie de 17 ha environ, soit un taux d'exécution de 85%.

- **Création de la zone scolaire.**

Prévue sur une superficie de 30 ha, la création de la zone scolaire est effective avec l'attribution d'une parcelle de terrain d'une superficie de 5 ha au Lycée de l'Annonciation des Sœurs de Bobo (LASB), soit un taux d'exécution de 17% environ.

➤ **Réalisations hors programme.**

Il n'y a pas eu de création de zones d'activités en dehors de celles prévues par le SDAU.

Le bilan des zones d'activités prévues par le SDAU est indiqué dans le tableau n°63 ci-après.

Tableau n°63 : Bilan des zones d'activités prévues par le SDAU.

N°	Désignation	Quantité	Taux d'exécution	Observations
Zones de bureaux				
1	Restauration des bâtiments de la zone de bureaux existante	ensemble	20%	
2	Amélioration de la voirie dans la zone de bureau existante	ensemble	0%	Non réalisée
3	Amélioration du réseau de drainage des eaux pluviales dans la zone de bureaux existante	ensemble	100%	Réalisée en 2001
4	Création d'une nouvelle zone de bureaux	30 ha	50%	

Zones industrielles				
5	Viabilisation de la zone industrielle existante	ensemble	0%	Non réalisée
6	Création d'une nouvelle zone industrielle	70 ha	33%	
Zones commerciales				
7	Rénovation de la zone commerciale existante	ensemble	0%	Non réalisée
8	Création de marchés de quartiers	ensemble	0%	Non réalisée
9	Création d'une foire hebdomadaire	15 ha	0%	Non réalisée
Zone d'hydrocarbures				
10	Création d'une zone d'hydrocarbures	8 ha	0%	Non réalisée
Zone des garages				
11	Création d'une zone de garages	9 ha	225%	
Zone de Douane et d'Entrepôts				
12	Création d'une zone de Douane et d'Entrepôts	4 ha	0%	Non réalisée
Zone artisanale				
13	Création d'une zone artisanale	14 ha	0%	Non réalisée
Zone maraîchère				
14	Création d'une zone maraîchère	20 ha	85%	
Zone scolaire				
15	Création d'une zone scolaire	30 ha	17%	

Source : Consultant

CONCLUSIONS :

L'analyse faite à l'issue du constat, en ce qui concerne l'aménagement des zones d'activités prévues par le SDAU, appelle les observations suivantes :

- les zones n'ont pas été préalablement délimitées et immatriculées avant l'attribution des parcelles, ce qui a occasionné le dépassement de superficies dans certains cas comme celui de la zone de garages ;
- les plans d'aménagement des zones n'ont pas été élaborés avant l'attribution des parcelles, ce qui a eu pour conséquence de se retrouver avec des parcelles trop grandes (zone industrielle et zone de garages), toute chose qui pourrait conduire à la spéculation de la part des bénéficiaires de ces parcelles.

8.2. BILAN DES VRD ET DE L'ENVIRONNEMENT

8.2.1. Prévisions et état d'exécution.

➤ Voirie.

Les prévisions concernaient:

- la création de 13 km de voies de ceinture de 50 m d'emprise ;
- la création de 56 km de voies de 20 m d'emprise à travers la ville ;
- la création de 22,2 km de voies d'accès aux villages ayant intégré la commune.
- l'aménagement d'un tronçon de la RN6 d'une longueur de 1,5 km, d'emprise 50 m ;
- l'aménagement de voies d'une longueur totale de 3,5 km, d'emprise 20 m ;
- le dégagement de l'emprise de la route de Teneni ;
- l'aménagement de cinq (5) ronds-points dans la ville ;

Le bilan des actions prévues est le suivant :

Dégagement de l'emprise de la route de Teneni :

L'emprise de la route de Teneni a été dégagée, mais de façon non uniforme sur le parcours.

L'état d'exécution du reste des prévisions sur la voirie est indiqué dans le tableau n°64 ci-après.

➤ Réseaux Divers (Eau, Electricité et téléphone).

Les prévisions concernaient:

- l'extension des réseaux aux zones d'extension ;
- la réalisation de forages dans les villages de la commune ;
- la rénovation et l'équipement du central téléphonique ;
- la réalisation de cabines téléphoniques sur l'ensemble du territoire de la commune.

Le bilan des actions prévues est le suivant :

Extension des réseaux d'adduction d'eau et d'électricité :

A part les logements sociaux de Lafiabougou, la nouvelle zone de bureaux de Médine, le Stade omnisports de Parana Bobo, aucun autre zone d'extension de la ville n'a été desservie ni en adduction d'eau ni en électricité.

Réalisation de forages dans les villages de la commune :

Aucun forage n'a été réalisé dans les villages de la commune.

Rénovation et équipement du central téléphonique :

Le central téléphonique a été rénové et équipé.

Réalisation de cabines téléphoniques sur l'ensemble du territoire de la commune :

Quelques cabines téléphoniques ont été réalisées dans la ville de San par la SOTELMA et l'ONP ainsi que par des particuliers.

➤ Environnement (Assainissement et préservation de la nature).

▪ Eaux pluviales

Les prévisions concernaient:

- l'aménagement du collecteur naturel qui part du Secteur des Transports au nouveau poste de police situé au bord de la route de Ségou entre Terekoungo et la future zone d'habitat ;
- l'aménagement du collecteur naturel prolongeant le collecteur passant à l'Est du stade Sékou Dembélé à partir du Commissariat de police à la voie digue prévue à Dabanina;
- l'aménagement du caniveau de Farakolo en collecteur jusqu'au cimetière;
- la réhabilitation des collecteurs au Sud de Lafiabougou ;
- la création de 23,8 km de collecteurs ;
- la réhabilitation du réseau de drainage existant, d'une longueur totale de 14,23 km;
- la création d'une voie digue de protection de la ville, d'une longueur de 9 km.

L'état d'exécution des prévisions est indiqué dans le tableau n°64 ci-après.

▪ **Eaux usées et excréta**

Les prévisions concernaient:

- la réalisation de puits perdus, de puisards types et de fosses septiques dans les concessions ;
- le traitement spécial approprié des eaux industrielles;
- l'évacuation des gadoues et boues de vidange au moyen de spiros.

Le bilan des actions prévues est le suivant :

Réalisation de puits perdus, de puisards types et de fosses septiques dans les concessions :

Des puits perdus et des fosses septiques ont été réalisés dans pratiquement toutes les concessions des zones d'extension. Les puisards types n'ont pas été introduits au niveau des concessions.

Traitement spécial approprié des eaux industrielles :

Aucun traitement spécial n'a été apporté aux eaux industrielles.

Evacuation des gadoues et boues de vidange au moyen de spiros :

Les gadoues et boues de vidange sont évacuées par un seul spiro de fabrication locale de capacité 400 litres, géré par le GIE ASEC SANIA.

▪ **Déchets solides**

Les prévisions concernaient:

- l'aménagement d'une décharge finale au bord de la route de Dah à 2 km de la ville ;
- le ramassage des ordures de porte en porte par le G.I.E Asec Sanya et l'évacuation à la décharge finale par la Mairie.

Le bilan des actions prévues est le suivant :

Aménagement d'une décharge finale :

La décharge finale prévue à 2 km de la ville au bord de la route de Dah n'a pas été réalisée.

Ramassage des ordures de porte en porte par le G.I.E Asec Sanya et évacuation à la décharge finale par la Mairie :

Le ramassage des ordures de porte en porte se fait par les GIE ASEC SANIA (créé en 1994), SANIA RENOUVEAU DEMESSO (créé le 11 mai 2001), INAD (créé en mars 2002) et AMEB SANIA.

▪ **Préservation de la nature**

Les prévisions concernaient:

- la création d'un jardin botanique d'une superficie de 10 ha ;
- la création de ceintures vertes d'une superficie totale de 50 ha ;
- la création de bosquets au niveau de chaque village.

L'état d'exécution des prévisions est indiqué dans le tableau n°64 ci-après.

8.3.2. Réalisations hors programme.

Il n'y a pas eu de réalisations hors programme.

Le bilan des réalisations de VRD et d'Environnement du SDAU est indiqué dans le tableau n°64 ci-après.

Tableau n°64 : Bilan des réalisations de VRD et d'Environnement du SDAU.

N°	Désignation	Quantité	Taux d'exécution
Voirie			
1	Création de voies de ceinture de 50 m d'emprise	13 km	0%
2	Création de voies de 20 m d'emprise à travers la ville	56 km	20%
3	Création de voies d'accès aux villages	22,2 km	0%
4	Aménagement d'un tronçon d'emprise 50 m sur la RN6,	1,5 km	100%
5	Aménagement de voies d'emprise 20 m	3,5 km	0%
6	Aménagement de ronds-points dans la ville	5 unités	0%
Eaux pluviales			
7	Aménagement du collecteur naturel qui part du Secteur des Transports au nouveau poste de police situé au bord de la route de Ségou entre Terekoungo et la future zone d'habitat	3 km	47%
8	Aménagement du collecteur naturel prolongeant le collecteur passant à l'Est du stade Sékou Dembélé à partir du Commissariat de police à la voie digue prévue à Dabanina	0,85 km	0%
9	Aménagement du caniveau de Farakolo en collecteur jusqu'au cimetière;	1,8 km	100%
10	Réhabilitation des collecteurs au Sud de Lafiabougou	2,25 km	100%
11	Création de collecteurs principaux	23,8 km	0%
12	Réhabilitation du réseau de drainage existant	14,23 km	100%
13	Création d'une voie digue de protection de la ville	9 km	0%
Préservation de la nature			
14	Création de jardin botanique	10 ha	0%
15	Création de ceintures vertes	50 ha	0%
16	Création de bosquets au niveau des villages	5	0%

Source : Consultant

CONCLUSIONS :

Il ressort de l'analyse du bilan des réalisations de VRD et d'Environnement que les prévisions du SDAU sont très faiblement réalisées.

8.3. BILAN DES EQUIPEMENTS

8.3.1. Prévisions et état d'exécution.

➤ Equipements administratifs.

Les prévisions concernaient:

- la construction des locaux de la Subdivision de l'Urbanisme et de la Construction ;
- la construction des locaux du Service Local de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances.

Les prévisions n'ont pas connu de début d'exécution.

➤ Equipements scolaires.

Les prévisions concernaient:

- la création d'un groupe scolaire à Bougoudara ;
- l'électrification, l'alimentation en eau potable, la desserte en téléphone et la clôture du lycée public.

Le groupe scolaire de Bougoudara n'est pas réalisé ; par contre l'électrification, l'alimentation en eau potable et la desserte en téléphone ainsi que la clôture du Lycée public ont été exécutés.

➤ Equipements socio sanitaires.

Les prévisions concernaient:

- l'équipement de l'hôpital de San et son érection en Centre de Santé de Référence ;
- la construction de trois centres de santé communautaires.

L'équipement de l'hôpital de San et son érection en Centre de Santé de Référence est en voie d'achèvement ; le taux d'exécution est de 95% environ.

Quant aux trois centres de santé communautaires, ils ne sont pas réalisés.

➤ Equipements commerciaux.

Les prévisions concernaient:

- la création de marchés à Bélénitiéni, Bougoudara et Sienso ;
- la création et l'aménagement d'une foire hebdomadaire, d'une superficie de 15 ha ;
- la réhabilitation de l'abattoir ;
- la création d'un marché à bétail, d'une superficie de 4 ha au Sud de la ville ;
- l'aménagement du parc à bétail existant au Nord de la ville ;
- la création de trois (3) parcs à bétail avec parcs de vaccination.

Aucune réalisation n'a été faite.

➤ Equipements de transport.

Les prévisions concernaient:

- la création d'une gare routière, d'une superficie de 18 ha au bord de la route de Mopti ;
- la création d'un aérodrome ;
- la création d'un terminus des lignes de transport urbain, d'une superficie de 5 ha à Terckoungo.

Il n'y a eu aucune réalisation.

➤ **Equipements sportifs et culturels.**

Les prévisions concernaient:

- l'aménagement du stade municipal ;
- la construction d'un stade d'une superficie de 5 ha entre les zones universitaire et industrielle;
- la construction d'un hippodrome d'une superficie de 11 ha, contigu au nouveau stade ;
- la réhabilitation de l'actuelle maison des jeunes ;
- la réhabilitation de la bibliothèque ;
- la construction d'un musée de 5 ha dans la zone scolaire ;
- l'aménagement des puits sacrés de Karantela, Terekoungo et Parana, du site sacré de Santoro et de la mare sacrée Sangué ;

A part la construction du stade d'une superficie de 5 ha et l'aménagement du puits sacré de Karantela réalisés à 100%, aucune autre prévision d'équipements sportifs et culturels n'a été réalisée.

➤ **Equipements touristiques et de loisirs.**

Les prévisions concernaient:

- la construction d'hôtels à Bélénitiéni et Sienso ;
- la réalisation de monuments à l'entrée Ouest de la ville, au rond point de la Mairie, au rond point de la résidence du Préfet et à Sienso.

Il n'y a eu aucune réalisation.

➤ **Equipements culturels.**

Les prévisions concernaient:

- l'assainissement des environs de la Grande Mosquée ;
- la restauration de la Grande Mosquée et l'agrandissement sur le côté Ouest ;
- la création de deux (2) cimetières d'une superficie de 4 ha chacun, l'un à l'Ouest et l'autre au Sud-Est de la ville.

Il n'y a eu aucune réalisation.

➤ **Equipements de sécurité.**

Les prévisions concernaient:

- la construction d'un commissariat de police ;
- la construction d'une gendarmerie ;
- la construction de six (6) postes de police.

Il n'y a eu aucune réalisation.

➤ **Espaces verts.**

Les prévisions concernaient:

- la création d'un jardin botanique d'une superficie de 10 ha au Sud-Est de la ville ;
- la création d'une ceinture verte d'une largeur de 100 m autour de la nouvelle zone industrielle;
- la création de bosquets au niveau de chaque village.

Il n'y a eu aucune réalisation.

8.3.2. Réalisations hors programme.

Les réalisations faites en dehors des prévisions du SDAU sont des équipements scolaires et administratifs.

➤ Equipements scolaires réalisés hors programme.

Il s'agit de :

- l'orphelinat « la Providence Dofini » de la Mission catholique, d'une superficie de 4 ha, construite en 2007 à Parana Bobo, comprenant le préscolaire et le premier cycle fondamental ;
- l'Institut de Formation Diango Tounkara (IFDT), situé à Santoro, construite en 2005 sur un terrain d'une superficie de 1 600 m² ;
- l'Ecole Bessimba des Sciences de la Santé : (ECOBESS), située à Lafiabougou, construite en 2006 sur un terrain d'une superficie de 1 800 m² ;
- l'Ecole de Santé de San Karidigué Camara (ESSKC), construite en 2007, occupe une superficie d'environ 90 m² dans un immeuble situé à Santoro, face au stade municipal Sékou Dembélé.

➤ Equipements administratifs réalisés hors programme.

Il s'agit de :

- l'Académie d'enseignement, d'une superficie de 2 ha, située dans la nouvelle zone de bureaux ;
- l'ONG Lux Développement, d'une superficie de 2 ha, située dans la nouvelle zone de bureaux ;
- l'ONG World Vision, d'une superficie de 1 ha, située dans la nouvelle zone de bureaux ;

Le bilan des réalisations d'équipements du SDAU est indiqué dans le tableau n°65 ci-après.

Tableau n°65 : Bilan des réalisations d'équipements du SDAU.

N°	Désignation	Quantité	Taux d'exécution
Equipements administratifs			
1	Construction des locaux de la Subdivision de l'Urbanisme et de l'Habitat	1	0%
2	Construction des locaux du Service Local de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances	1	0%
Equipements scolaires			
3	Création d'un groupe scolaire à Bougoudara	1	0%
4	Alimentation du lycée public en électricité, eau, desserte en téléphone et exécution de la clôture	1	100%
Equipements socio sanitaires			
5	Erection de l'hôpital en CSRéf. et équipement	1	95%
6	Construction de CSCOM	3	0%
Equipements commerciaux			
7	Création de marchés à Bélénitiéni, Bougoudara et Sienso	3	0%
8	Création et aménagement d'une foire hebdomadaire	1	0%
9	Réhabilitation de l'abattoir	1	0%
10	Création d'un marché à bétail	1	0%
11	Aménagement du parc à bétail existant	1	0%

12	Création de parcs à bétail avec parcs de vaccination	1	0%
	Equipements de transport		
13	Création d'une gare routière	1	0%
14	Création d'un aéroport	1	0%
15	création d'un terminus des lignes de transport urbain	1	0%
	Equipements sportifs et culturels		
16	Aménagement du stade municipal	1	0%
17	Construction d'un stade	1	100%
18	Construction d'un hippodrome	1	0%
19	Réhabilitation maison des jeunes	1	0%
20	Réhabilitation de la bibliothèque	1	0%
21	Construction d'un musée	1	0%
22	Aménag. des puits sacrés de Karantela, Terekoungo et Parana, du site sacré de Santoro et de la mare sacrée Sangué	5	0%
	Equipements touristiques et de loisirs		
23	Construction d'hôtels à Bélénitiéni et Sienso	2	0%
24	Réalisation de monuments	4	0%
	Equipements culturels		
25	Assainissement des environs de la Grande Mosquée	1	0%
26	Restauration et agrandissement de la Grande Mosquée	1	0%
27	Création de deux (2) cimetières	2	0%
	Equipements de sécurité		
28	Construction de commissariat	1	0%
29	Construction de gendarmerie	1	0%
30	Construction de postes de police	6	0%
	Espaces verts		
31	Création de jardin botanique	1	0%
32	Création de ceinture verte autour de la zone industrielle		
33	Création de bosquets au niveau des villages	5	0%

Source : Consultant

CONCLUSION :

Il ressort de l'analyse du bilan des réalisations que les prévisions sont très faiblement réalisées.

EQUIPEMENTS



Hôtel de ville



Lycée de l'Annonciation des Sœurs de Bobo (LASB)

EQUIPEMENTS



Grande Mosquée



Stade omnisports

EQUIPEMENTS



Hôtel Tériya



Hôtel Santoro

DEUXIEME PARTIE : RAPPORT DE PLANIFICATION

I. ZONAGE

1.1. ZONES D'HABITAT

1.1.1. Zones d'habitat existantes

Dans les zones d'habitat existantes, les actions porteront sur l'amélioration du cadre de vie se traduisant par :

- l'aménagement des voies ;
- l'extension des réseaux de drainage des eaux pluviales, d'adduction d'eau, d'électrification et de téléphone ;
- la création de nouveaux équipements de proximité tels que écoles de base, jardins d'enfants, centres d'alphabétisation, CED, marchés de quartiers, dépôts de transit ;
- le remblayage des mares ;
- la réhabilitation des villages de Terekoungo, Parana Bobo et Parana Peul ;
- la densification du tissu existant.

1.1.2. Futures zones d'habitat

La ville de San est limitée dans son extension par les zones inondables des mares Teneni à l'Est et Sangué au Nord.

Son extension peut se faire vers l'Ouest et le Sud.

Les superficies des futures zones d'habitat sont déterminées sur la base des besoins en terrains constructibles pour loger une partie de la population additionnelle de la ville à l'horizon 2029.

➤ Estimation de la population additionnelle

La projection de la population de la ville de San faite par la DRPSIAP de Ségou à partir des résultats du RGPH de 1998 est indiquée dans le tableau n°66 ci-après.

Tableau n°66: Projection de la population de la ville de San de 1998 à 2028

1998	2008	2009	2013	2018	2023	2028
42 117	55 513	57 067	63 733	73 171	84 005	96 443

Le constat a révélé une densité de population moyenne de 39 habitants à l'hectare, ce qui est faible. Cette faible densité montre que les zones d'habitat existantes dans leur majorité ne sont pas saturées et peuvent encore recevoir des populations. Aussi, plusieurs études ont montré qu'habituellement, le 1/4 de la population additionnelle se loge dans les zones d'habitat existantes et les 3/4 vont en zone d'extension. Ainsi, le calcul des besoins en zones d'habitat ne concernera que les 3/4 de la population additionnelle.

Les chiffres de populations à loger pour les quatre phases de réalisation du SDU sont indiqués dans le tableau n°67 ci-après.

Tableau n°67: Population additionnelle totale et population additionnelle à loger jusqu'en 2029

N°	Désignation	1 ^{ère} Phase 2009 -2013	2 ^{ème} Phase : 2014 - 2018	3 ^{ème} Phase : 2019 - 2023	4 ^{ème} Phase : 2024 - 2028	TOTAL
1	Pop. Additionnelle totale	8220	9 438	10 834	12 438	40 930
2	Pop. Additionnelle à loger	6 165	7 079	8 126	9 329	30 699

Il ressort du tableau N°67 ci dessus que la population additionnelle totale à loger à l'horizon 2028 est de 30 699 habitants.

➤ Estimation de la population à recaser

Lors des opérations de réhabilitation de tissus existants, le nombre de ménages touchés dépend de la taille des superficies prévues pour la voirie et les équipements collectifs. Plus ces superficies sont grandes, plus élevé est le nombre de ménages touchés et vice versa. Plusieurs études socio économiques ont montré que ce nombre varie entre 1/10^{ème} et 1/20^{ème} des ménages de l'ensemble du tissu à réhabiliter. Les tissus concernés sont le hameau de Parana Peul et les villages de Terekoungo et Parana Bobo où 1/10^{ème} des ménages seront touchés car il est prévu d'y créer de nouvelles voies et les équipements collectifs de proximité quasiment inexistantes.

Les chiffres des populations à recaser lors des opérations de réhabilitation des villages de Parana Bobo, Parana Peul et Terekoungo sont indiqués dans le tableau n°68 ci-après.

Tableau n°68 : Population à recaser

N°	Désignation	Population totale	Population à recaser
1	Parana Bobo	367	37
2	Parana Peul	85	9
3	Terekoungo	730	73
Total		1 182	119

➤ Estimation des besoins en zones d'habitat

La répartition par phase des ménages supplémentaires à loger selon les types de parcelles est indiquée dans le tableau N°69 ci-après.

Tableau n°69 : Répartition par phase des ménages supplémentaires à loger selon les types de parcelles

N°	Désignation	1 ^{ère} Phase 2009 -2013	2 ^{ème} Phase : 2014 - 2018	3 ^{ème} Phase : 2019 - 2023	4 ^{ème} Phase : 2024 - 2028
1	Habitat administré	70 %	70 %	60 %	60 %
2	Habitat planifié	30 %	30 %	40 %	40 %
Total		100 %	100 %	100 %	100 %

En tenant compte des chiffres du RGPH de 1998 qui indiquent 6 personnes par ménage et 1,5 ménages par concession, le nombre de concessions à créer par phase est :

▪ **Première phase : 2009-2013**

Nombre total de ménages : 1 028 ménages répartis entre :

- Habitat administré 70 % : 720 ménages, soit 480 concessions ;
- Habitat planifié 30 % : 308 ménages, soit 205 concessions.

▪ **Deuxième phase : 2014-2018**

Nombre total de ménages : 1 180 ménages répartis entre :

- Habitat administré 70 % : 826 ménages, soit 551 concessions ;
- Habitat planifié 30 % : 354 ménages, soit 236 concessions.

▪ **Troisième phase : 2019-2023**

Nombre total de ménages : 1 354 ménages répartis entre :

- Habitat administré 60 % : 812 ménages, soit 541 concessions ;
- Habitat planifié 40 % : 528 ménages, soit 352 concessions.

▪ **Quatrième phase : 2024-2028**

Nombre total de ménages : 1 555 ménages répartis entre :

- Habitat administré 60 % : 933 ménages, soit 622 concessions ;
- Habitat planifié 40 % : 622 ménages, soit 415 concessions.

La taille moyenne retenue pour les parcelles d'habitation est de 300 m² par concession. Sur cette base, les superficies nécessaires pour les parcelles d'habitation sont les suivantes :

▪ **Première phase : 2009-2013**

Nombre total de ménages : 1 028

- Habitat administré: 480 concessions soit 14,40 ha ;
- Habitat planifié: 205 concessions soit 6,15 ha.

▪ **Deuxième phase : 2014-2018**

Nombre total de ménages : 1 180

- Habitat administré: 551 concessions soit 16,53 ha ;
- Habitat planifié: 236 concessions soit 7,08 ha.

▪ **Troisième phase : 2019-2023**

Nombre total de ménages : 1 354

- Habitat administré: 541 concessions soit 16,23 ha ;
- Habitat planifié: 352 concessions soit 10,56 ha.

▪ **Quatrième phase : 2024-2028**

Nombre total de ménages : 1 555

- Habitat administré: 622 concessions soit 18,66 ha ;
- Habitat planifié: 415 concessions soit 12,45 ha.

En considérant une balance du territoire de 58 % pour les parcelles d'habitation et 42 % pour les équipements collectifs, la voirie et les espaces verts, les superficies nécessaires pour les futures zones d'habitat des quatre phases du SDU sont estimées comme ci-après :

▪ **Première phase : 2009-2013**

Nombre total de ménages : 1 028

- Habitat administré: (parcelles = 14,40 ha ; équipements et voirie = 10,43 ha ; Total = 24,83 ha) ;
- Habitat planifié: (parcelles = 6,15 ha ; équipements et voirie = 4,45 ha ; Total = 10,6 ha).

Total première phase : 35,43 ha

▪ **Deuxième phase : 2014-2018**

Nombre total de ménages : 1 180

- Habitat administré: (parcelles = 16,53 ha ; équipements et voirie = 11,97 ha ; Total = 28,5 ha) ;
- Habitat planifié: (parcelles = 7,08 ha ; équipements et voirie = 5,13 ha ; Total = 12,21 ha).

Total deuxième phase : 40,71 ha

▪ **Troisième phase : 2019-2023**

Nombre total de ménages : 1 354

- Habitat administré: (parcelles = 16,23 ha ; équipements et voirie = 11,75 ha ; Total = 27,98 ha) ;
- Habitat planifié: (parcelles = 10,56 ha ; équipements et voirie = 7,65 ha ; Total = 18,21 ha).

Total troisième phase : 46,19ha

▪ **Quatrième phase : 2024-2028**

Nombre total de ménages : 1 555

- Habitat administré: (parcelles = 18,66 ha ; équipements et voirie = 13,51 ha ; Total = 32,17 ha) ;
- Habitat planifié: (parcelles = 12,45 ha ; équipements et voirie = 9,02 ha ; Total = 21,47 ha).

Total quatrième phase : 53,64 ha

Les superficies des futures zones d'habitat sont récapitulées dans le tableau N° 70 ci-après.

Tableau n° 70: Répartition des superficies par phase selon les types de parcelles.

N°	Désignation	1 ^{ère} Phase 2009 -2013	2 ^{ème} Phase : 2014 - 2018	3 ^{ème} Phase : 2019 - 2023	4 ^{ème} Phase : 2024 - 2028	Total
1	Habitat administré	24,83	28,5	27,98	32,17	113,48
2	Habitat planifié	10,60	12,21	18,21	21,47	62,49
	Total	35,43	40,71	46,19	53,64	175,97

La superficie totale des futures zones d'habitat est de 175,97 ha arrondis à 176 ha.

➤ **Localisation des futures zones d'habitat**

Les futures zones d'habitat sont localisées comme suit :

- 145 ha au Sud et au Sud-Ouest du tissu existant de Lafiabougou ;
- 65 ha au Sud de Médine.

➤ Estimation des zones de recasement

Les zones de recasement sont prévues dans l'habitat administré de la première phase du SDU.

A partir du chiffre de populations à recaser, le nombre de concessions s'obtient en considérant les chiffres du RGPH de 1998 qui indiquent 6 personnes par ménage et 1,5 ménages par concession.

Les parcelles d'habitation qui ont une taille moyenne de 300 m² représentent 70 % de la superficie de la zone.

Le tableau n°71 ci-après indique les superficies des zones de recasement

Tableau n° 71: Superficies des zones de recasement

N°	Désignation	Nombre de concessions	Superficie de la zone de recasement
1	Parana Bobo	4	1 714 m ²
2	Parana Peul	1	428 m ²
3	Terekoungo	8	3 429 m ²
Total		13	5 571 m²

➤ Localisation des zones de recasement

Compte tenu du nombre réduit de ménages à recaser, il ne sera pas créé de zones spécifiques pour ce faire. Les ménages déplacés recevront des parcelles dans les futures zones d'habitat les plus proches.

Les zones de recasement sont localisées comme suit :

- 2 142 m² à prendre dans la future zone d'habitat, située au bord de la RN6 face au village de Parana, pour recaser les ménages déplacés de Parana Bobo et Parana Peul ;
- 3 429 m² à prendre dans la future zone d'habitat, située à l'Est du village de Terekoungo et au Sud des logements sociaux, pour recaser les ménages déplacés de Terekoungo.

1.2. ZONES D'ACTIVITES

1.2.1. Zones de bureaux

Les deux zones de bureaux existantes sont maintenues et renforcées.

➤ Première zone de bureaux

D'une superficie de 45 ha environ, cette zone est située au centre ville. Elle regroupe la plupart des services de l'Administration, les banques et certaines ONG autour des bureaux du Cercle.

Les actions à entreprendre concernent :

- la poursuite de la viabilisation (voirie, assainissement, réseaux divers) ;
- la densification des parcelles qui sont relativement grandes, par l'installation de nouveaux services ;
- la poursuite de la réhabilitation des bâtiments vétustes.

➤ Deuxième zone de bureaux

Cette deuxième zone de bureaux a été prévue par le SDAU de 2000 au Sud de Médine, au bord de la RN6 sur une superficie de 30 ha. Il est prévu de porter cette superficie à 43 ha.

Son occupation a commencé avec la création du TF N°243 d'une superficie de 15 ha et l'attribution de 7, 9 ha sur les 15 ha à des services administratifs et ONG.

1.2.2. Zones scolaires

Il est prévu la création de deux zones scolaires.

➤ Première zone scolaire

La première zone, d'une superficie de 15 ha est située au bord de la RN6, au Nord du stade omnisports. Elle correspond à la partie Est de la zone prévue par le SDU de 2000 et contient le Lycée de l'Annonciation des sœurs de Bobo (LASB), construit sur une superficie de 5ha depuis 2005.

➤ Deuxième zone scolaire

La deuxième zone scolaire est prévue au bord de la rocade, au Sud de Lafiabougou, à l'Ouest du Centre Parana sur une superficie de 31 ha.

1.2.3. Zone commerciale

Il est prévu la création d'une zone commerciale d'une superficie de 16 ha en lieu et place de la foire hebdomadaire prévue par le SDU de 2000 au bord de la RN6, sur le côté Ouest, face à la deuxième zone de bureaux.

1.2.4. Zone industrielle

La zone industrielle prévue par le SDU de 2000 pour recevoir les unités industrielles dites polluantes, au bord de la RN6, au Sud du stade omnisports est maintenue.

La superficie initiale de 70 ha est portée à 90 ha. Une bande verte d'isolement de 50 m de largeur sera réalisée tout autour de la zone industrielle.

1.2.5. Zone artisanale

Il est prévu une zone artisanale d'une superficie de 4 ha à l'Ouest du centre commercial prévu à Lafiabougou.

1.2.6. Zone de garages

La zone de garages initialement prévue entre la gare routière et la zone d'hydrocarbures par le SDAU de 2000, a débordé des limites qui lui étaient fixées et occupe une partie de l'espace destiné à la zone d'hydrocarbures.

Le présent SDU prévoit de porter la superficie à 17 ha.

1.2.7. Zone d'hydrocarbures

Il est prévu une nouvelle zone d'hydrocarbures d'une superficie de 8 ha à l'Est de la nouvelle zone de garages.

Une bande verte d'isolement de 50 m de largeur sera réalisée tout autour de la zone d'hydrocarbures.

1.2.8. Zone de Douanes et d'Entrepôts

Une zone de douane et d'entrepôts d'une superficie de 5 ha est prévue au Sud des extensions de Médine, entre la gare gros porteurs et le jardin botanique prévus.

1.2.9. Zones de maraîchage

Les deux zones de maraîchage existantes sont maintenues et renforcées.

➤ Première zone de maraîchage

Elle est située au Nord des quartiers Dabanina et Missira et exploitée par l'Association des maraîchers de San. Sa superficie qui est présentement de 17 ha est portée à 30 ha.

➤ Deuxième zone de maraîchage

Elle est exploitée par plusieurs exploitants individuels, se situe sur les berges de la mare Sangué au Nord- Est de la ville.

Il est prévu d'organiser les exploitants de cette zone et d'étendre la superficie exploitée à 30 ha.

1.2.10. Zone rizicole

La zone rizicole de San est constituée par les plaines aménagées situées au Nord-Ouest de la ville de San. On les appelle communément les plaines rizicoles de San Ouest. Il est prévu d'augmenter régulièrement les superficies aménagées pour atteindre les 5 000 ha.

1.2.11. Zone militaire

La zone militaire est prévue entre la RN6 et la route de Bougoudara, au Sud-Ouest de la ville de San, à environ 8 km du rond point de la Mairie. Sa superficie est de 30 ha.

1.2.12. Zone hôtelière

Il est prévu une zone hôtelière d'une superficie de 5 ha au Sud de la salle de spectacles prévue dans les extensions au Sud de Lafiabougou.

1.3. ZONES VERTES

De nouvelles zones vertes sont créées et les zones existantes sont maintenues et renforcées.

➤ zones vertes existantes à conserver et à renforcer

Ce sont :

- le verger de Monsieur Baba Coulibaly, d'une superficie de 5,76 ha, situé au bord de la RN6 à Parana ;
- le verger de Monsieur Binké Soumaré, d'une superficie de 2,78 ha, situé au bord de la RN6 à Médine ;
- la plantation d'eucalyptus, d'une superficie de 2 ha située au bord de la RL602 (route de Teneni);
- la plantation de neems, d'une superficie de 3,28 ha autour de la Grande Mosquée ;
- la plantation de rôniers bordant la route de Teneni, d'une longueur de 500 m ;
- les plantations d'alignement sur les grandes artères existantes ;
- les plantations d'arbres dans les cours des écoles et de certains services.

➤ Zones vertes à créer

Ce sont :

- le jardin botanique, d'une superficie de 33 ha à l'extrême sud des extensions de Médine ;
- les bandes vertes d'isolement du cimetière existant et des cimetières prévus, d'une largeur de 50 m, avec une superficie totale de 12,5 ha;
- la bande verte d'isolement de la zone industrielle, d'une largeur de 50 m, avec une superficie de 10 ha;
- la bande verte d'isolement de la zone d'hydrocarbures, d'une largeur de 50 m, avec une superficie de 3 ha;
- la bande verte de protection anti-érosive autour de la ville, d'une largeur de 100 m, avec une superficie de 219 ha ;
- les plantations d'alignement sur les grandes artères à créer.

1.4. RESERVES FONCIERES

Il est prévu la création de réserves foncières d'une superficie totale de 390 ha environ. Elles sont situées comme suit :

- 44 ha au Nord de la ville, de part et d'autre de la RR23 ;
- 8 ha au Nord du cimetière actuel ;
- 7 ha à l'Ouest du cimetière actuel ;
- 64 ha à l'Ouest du quartier Santoro ;
- 134 ha au Sud-Ouest de Lafiabougou ;
- 68 ha autour du village de Parana et du Centre Parana ;
- 24,5 ha au Sud des extensions de Médine et au bord de la RN6 ;
- 40,5 ha au Sud des extensions de Médine.

II- VOIRIE - RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT :

2.1. VOIRIE

En matière de voirie, les actions porteront sur :

- l'entretien des voies bitumées ;
- le bitumage de voies ;
- la création de voies.

2.1.1. Maillage

L'évolution de la ville est prévue à partir d'une grande maille de voies.

La voirie projetée cherche à prévenir et à corriger les insuffisances qui pourraient découler à terme de la trame radio concentrique existante, en captant et redistribuant le flux de trafic à l'approche du centre. Elle est composée de voies primaires d'emprise 30 m à 60 m et de voies secondaires d'emprise 20 m à 25 m.

2.1.2. Voies bitumées à entretenir

L'entretien concerne toutes les voies bitumées de la ville de San. Il s'agit :

- de la rue 002 (tronçon de la RN6 et tronçon déclassé de la RN6), d'une longueur de 3,0 km, avec une emprise variable de 40 à 50 m ;
- du tronçon de la rue 500 (route de Teneni) qui part du rond point de la Mairie à la Subdivision des Routes, d'une longueur de 0,6 km, avec une emprise de 25 m ;
- de la rue 251 (tronçon de la RN6 et tronçon déclassé de la RN6), d'une longueur de 3,6 km, avec une emprise variable de 30 à 40 m ;
- de la rue 282 (tronçon de la RN6), d'une longueur de 1,3 km, avec une emprise variable de 40 à 60 m ;
- de la rue 262 située au marché, d'une longueur de 0,2 km, avec une emprise de 15 m.

La longueur totale des voies bitumées à entretenir est de 8,7 km.

2.1.3. Voies à bitumer

L'aménagement consiste à élargir ou à ramener à la dimension requise l'emprise de la voie et à revêtir la chaussée de bitume.

Le Gouvernement du Mali a initié un programme d'aménagement de cinq (5) km de voirie dans certaines villes secondaires du pays, dont San. Les voies prévues dans le cadre de ce programme sont :

- le tronçon de la rue 500 (RL 602 : route de Teneni) qui part de la Subdivision des Routes à la limite Est de la ville, d'une longueur de 0,685 km avec une emprise de 25 m, à bitumer ;
- la rue 001 (RR 23 : route de Bélénitiéni) qui part du rond point de la Mairie à la digue, d'une longueur de 1,05 km avec une emprise de 20 m, à bitumer ;
- la rue 7 de Karantela qui part du tronçon déclassé de la RN6 au niveau de la CNAR au cimetière et passe à l'Ouest de la place de la Grande Mosquée, d'une longueur de 0,815 km avec une emprise de 20 m, à bitumer ;
- la rue 513 de Bagadadji qui part de la RL 602 (route de Teneni) au niveau de l'école Babou Dioni au Centre de Santé de Référence (CSRef.), d'une longueur de 0,25 km avec une

- emprise de 20 m, à bitumer ;
- la rue 512 de Bagadadji, voie Est-Ouest qui part du Centre de Santé de Référence (CSRef.), à la RR 23 (route de Bélénitiéni), d'une longueur de 0,3 km avec une emprise de 20 m, à bitumer ;
- le tronçon de la rue 347 de Lafiabougou qui part de la RN6 au niveau de la station Ben & Co au marché de Lafiabougou, d'une longueur de 0,4 km avec une emprise de 20 m, à bitumer ;
- les rues Nord-Sud 531 de Kayantona et 599 de Farakolo qui partent de la famille Babou Dioni (Kayantona) à la famille Kadia Simpara (Farakolo), passent à l'Est de la mosquée, d'une longueur de 0,7 km avec une emprise de 20 m, à bitumer ;
- les rues Nord-Sud 39 de Santoro et 205 de Dabanina qui partent du tronçon déclassé de la RN6 (rue 002) à la fin de la ville au Nord, passe à l'Ouest du CSCOM central, d'une longueur de 0,8 km, avec une emprise de 20 m, à bitumer.

La longueur totale des voies prévues dans le programme gouvernemental d'aménagement de voies urbaines à San est de 5,0 km

En plus de ce programme, le SDU prévoit l'aménagement des voies ci-après :

- la rue 124 Est-Ouest de Santoro qui part de la rue 55 au niveau de la maison du docteur Bamani à la limite Ouest de la ville et passe au Nord de la mosquée Kébé, d'une longueur de 1,3 km avec une emprise de 25 m, à bitumer ;
- la voie Est-Ouest qui part de la RR 23 (route de Bélénitiéni) à la place du Figuier sacré, le « Santoro » et passe au Sud de la place de la Grande Mosquée, d'une longueur de 0,7 km avec une emprise de 20 m, à bitumer ;
- la rue 169 Nord-Sud de Médine qui part de la RL 602 (route de Teneni) au niveau du service de la Protection des végétaux en direction du Sud-Est de Médine et passe à l'Est de l'Agence des Musulmans d'Afrique, d'une longueur de 2,25 km avec une emprise de 20 m, à bitumer ;
- la rue 333 de Lafiabougou qui part de la RN6 au niveau de l'école Père Bernard de Rasili (PBDR) à la route 412 Est-Ouest, d'une longueur de 1,45 km avec une emprise de 30 m, à bitumer ;
- les rues Est-Ouest 318 et 314 de Lafiabougou qui partent de la RN6 au niveau de Mali Aqua Viva au Centre des Sœurs Missionnaires de la Charité (TF 145) et passe au Sud du marché de Lafiabougou, d'une longueur de 1,8 km avec une emprise de 30 m, à bitumer ;
- le tronçon de la rue 347 de Lafiabougou qui part du marché de Lafiabougou vers le Sud, d'une longueur de 0,5 km avec une emprise de 20 m, à bitumer ;
- la rue 19 de Médine qui passe au Nord-Est de la SOTELMA, des bureaux et de la résidence du Préfet, d'une longueur de 0,45 km avec une emprise de 20 m, à bitumer ;
- la rue 102 de Médine qui passe entre les logements du Sous Préfet central et du Premier Adjoint du Préfet, d'une longueur de 0,5 km avec une emprise de 20 m, à bitumer ;
- la rue 15 de Médine qui part du rond point de la RN6 au niveau de la BNDA à la gare, d'une longueur de 0,65 km avec une emprise de 15 m, à bitumer ;
- la rue 271 d'Hamdallaye qui part de la RN6 au niveau de la maison des jeunes à la RN6 déclassée et passe entre le stade Sékou Dembélé et la Mission catholique, d'une longueur de 0,55 km avec une emprise de 20 m, à bitumer ;
- les rues Est-Ouest, 70 de Dalan et 628 de Farakolo qui partent de la route de Bélénitiéni à la maison de Nana Kadia Simpara, d'une longueur de 0,75 km, avec une emprise de 20 m, à bitumer ;

- les rues 531 de de Kayantona et 599 de Farakolo, qui partent de la route de Teneni à la rue 628 de Farakolo, d'une longueur de 0,75 km, avec une emprise de 20 m, à bitumer ;
- la rue 95 Nord-Sud de Santoro, qui part de la RN6 au niveau de la Brigade de la Gendarmerie à la limite Nord de Santoro et passe à l'Ouest de la médersa El Manar, d'une longueur de 1,5 km, avec une emprise de 20 m, à bitumer ;
- la rue 55 Nord-Sud, qui part de la RN6 déclassée, au niveau de la station Ben & Co, à la limite Nord de Santoro et passe à l'Est de l'école Santoro privé, d'une longueur de 0,9 km, avec une emprise de 30 m, à bitumer ;
- la rue 295 Nord-Sud qui part de la RN6 au niveau du palais de justice au Lycée, d'une longueur de 1,4 km, avec une emprise de 20 m, à bitumer ;
- la rue 379 Nord-Sud de Lafiabougou, qui part de la RN6 au niveau du centre des Sœurs Missionnaires de la Charité à la rue 412 de Lafiabougou, d'une longueur de 0,75 km, avec une emprise de 25 m ;
- la rue 412 Est-Ouest de Lafiabougou qui part de la RN6 au Nord de l'hôtel Teriya à la limite Ouest de Lafiabougou, d'une longueur de 2,2 km, avec une emprise de 30 m, à bitumer ;
- la rue 207 de Médine qui part de la route de Teneni à la rue 169, d'une longueur de 0,9 km, avec une emprise de 20 m, à bitumer ;
- la rue 103 de Médine qui part de la rue 169 au carrefour des rues 103,138 et 97, d'une longueur de 0,65 km, avec une emprise de 20 m, à bitumer ;
- la rue 138 de Médine qui part de la RN6 au carrefour des rues 97, 103 et 138 et passe au Nord de l'ex SOMASAC, d'une longueur de 0,35 km, avec une emprise de 20 m, à bitumer ;

La longueur totale des voies à bitumer est de 25,3 km.

2.1.4. Voies à créer

Les voies à créer, suite à l'extension de la ville sont :

- la rocade de ceinture de la ville, d'une longueur de 18,0 km et d'une emprise de 50 m ;
- la rocade intérieure qui part de la RN6 à l'Ouest de Lafiabougou à la rocade de ceinture dans les extensions sud de Médine, d'une longueur de 4,8 km et d'une emprise de 20 m ;
- le prolongement de la rue 561 de Lafiabougou vers le Sud, d'une longueur de 0,45 km et d'une emprise de 20 m ;
- le prolongement de la rue 541 de Lafiabougou vers le Sud, d'une longueur de 0,95 km et d'une emprise de 20 m ;
- le prolongement de la rue 469 de Lafiabougou vers le Sud, d'une longueur de 1,275 km et d'une emprise de 20 m ;
- la voie limitant le centre commercial à l'Ouest, d'une longueur de 0,5 km et d'une emprise de 20 m ;
- le prolongement de la rue 101 de Médine vers le Sud, d'une longueur de 1,2 km et d'une emprise de 20 m ;
- la voie limitant la deuxième zone de bureaux à l'Est, d'une longueur de 0,6 km et d'une emprise de 20 m ;
- le prolongement de la rue 193 de Médine vers le Sud à l'Est du jardin botanique prévu, d'une longueur de 3,0 km et d'une emprise de 20 m ;
- le prolongement de la rue 648 de Lafiabougou à la rue Nord-Sud qui passe à l'Ouest du Lycée, d'une longueur de 2,0 km et d'une emprise de 20 m ;
- la voie Est-Ouest qui passe au Nord du Centre commercial, d'une longueur de 2,0 km et d'une emprise de 20 m ;

- la voie Est-Ouest qui passe au Sud de la Compagnie et de l'Escadron de la Gendarmerie, d'une longueur de 1,0 km et d'une emprise de 20 m ;
- la voie qui passe à l'Ouest de la deuxième zone scolaire, d'une longueur de 0,7 km et d'une emprise de 20 m ;
- la voie qui passe au Sud-Est de la deuxième zone scolaire et du centre commercial prévus, d'une longueur de 1,8 km et d'une emprise de 20 m ;
- la voie qui limite la première zone scolaire au Nord-Ouest, à l'Ouest et au Sud-Ouest, d'une longueur de 0,8 km et d'une emprise de 20 m ;
- le prolongement vers l'Est de la rue 274 de Médine, qui passe au Nord de la deuxième zone de bureaux, d'une longueur de 1,35 km et d'une emprise de 20 m ;
- le prolongement vers l'Est de la rue 284 de Médine, qui passe au Sud de la deuxième zone de bureaux, d'une longueur de 0,8 km et d'une emprise de 20 m ;
- le prolongement vers l'Est de la rue 286 de Médine, qui passe au Sud du TF 156 (verger), d'une longueur de 1,05 km et d'une emprise de 20 m ;
- la voie Nord-Sud qui passe à l'Ouest du champ hippique et la zone industrielle, d'une longueur de 1,4 km et d'une emprise de 20 m ;
- la voie Nord-Sud qui passe entre le champ hippique et le stade omnisports, d'une longueur de 0,3 km et d'une emprise de 20 m ;
- la voie Est-Ouest qui passe au Sud de la zone industrielle, d'une longueur de 0,9 km et d'une emprise de 20 m ;
- la voie Est-Ouest qui passe au Nord du jardin botanique prévu, d'une longueur de 1,0 km et d'une emprise de 20 m ;
- la voie Est-Ouest qui passe au Sud du champ hippique, du stade omnisports de la gare gros porteurs et du jardin botanique, d'une longueur de 2,5 km et d'une emprise de 20 m ;
- la voie Nord-Sud qui passe à l'Est de la gare gros porteurs et la zone de garages, d'une longueur de 1,2 km et d'une emprise de 20 m ;
- la voie Nord-Sud qui passe à l'Ouest du jardin botanique prévu, d'une longueur de 0,4 km et d'une emprise de 20 m ;
- la voie Est-Ouest qui passe au Sud de la zone d'hydrocarbures, d'une longueur de 0,3 km et d'une emprise de 20 m ;

La longueur totale des voies à créer est de 49,325 km, dont :

- **18,0 km d'emprise 50 m ;**
- **31,325 km d'emprise 20 m.**

2.1.5 Ouvrages d'art

L'extension du réseau de voirie nécessite la réalisation d'ouvrages d'art. Il s'agit :

- des dalots;
- des ouvrages relativement importants de franchissement des collecteurs primaires et secondaires ;
- d'un pont sur le Bani à Bélénitiéni.

Il est en outre prévu l'entretien régulier des ouvrages existants.

Pour protéger la ville contre les inondations, il est prévu la réalisation d'une digue de protection d'une longueur de 9,7 km sur les côtés Est, Nord et Nord-Ouest de la ville, entre la ceinture verte de protection et la rocade périphérique.

2.2. RESEAUX DIVERS

2.2.1. Alimentation en eau potable

Compte tenu de l'accroissement de la population de la ville et de son expansion spatiale et dans le but d'assurer à la population une alimentation qualitative et quantitative en eau potable, il est prévu de :

- procéder à l'extension du réseau d'adduction d'eau dans les quartiers non desservis;
- multiplier le nombre de bornes fontaines notamment dans les quartiers à hauts risques de contamination de la nappe phréatique ;

Dans le but d'éviter la contamination de l'eau fournie à la population par la société EDM-SA, il est prévu de déplacer les forages situés à proximité du cimetière existant.

2.2.2. Electrification

Pour une meilleure satisfaction des besoins de la ville en électricité et pour la promotion des unités industrielles de transformation et de conservation des produits issus de l'agriculture et de l'élevage, les actions suivantes sont à entreprendre :

- augmenter la capacité de la centrale électrique ;
- faire l'extension du réseau vers les nouveaux quartiers ;
- poursuivre l'éclairage public des principales artères de la ville ;
- diversifier les sources d'énergie par la promotion de l'énergie solaire.

2.2.3- Télécommunications - Poste

Téléphone :

Pour une meilleure couverture de la ville, les efforts doivent tendre vers la diminution des coûts et l'amélioration de la qualité des services. Cette couverture totale de la ville doit se traduire par l'extension du réseau de téléphonie fixe et mobile vers les zones non desservies. .

Télévision

Les efforts doivent tendre vers l'amélioration constante des images fournies.

Radio

Dans le but d'améliorer les communications au niveau local, il est prévu :

- la promotion des radios de proximité ;
- la formation du personnel des radios .

Poste

Il est prévu de favoriser une meilleure organisation de la poste pour l'acheminement des courriers et mandats par l'implication des structures de transfert d'argent comme Western Union, EMS POSTADDEX etc.

2.3. ENVIRONNEMENT

En 2007, le Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement a fait réaliser l'étude du Plan Stratégique d'Assainissement (PSA) de la ville de San par le bureau d'études BETICO.

Les propositions pertinentes faites par cette étude pour la résolution des problèmes d'assainissement (drainage des eaux pluviales, gestion des déchets liquides et solides) et de préservation de la nature ont été intégrées dans les prévisions du SDU.

2.3.1. Assainissement

➤ Drainage des eaux pluviales

Pour le drainage efficace des eaux pluviales de la ville, les actions ci-après sont prévues :

- le remblayage des dépressions ;
- la réhabilitation du réseau existant ;
- l'aménagement des drains naturels d'eaux pluviales ;
- l'extension du réseau de drainage ;
- l'aménagement d'exutoires.

▪ Remblayage des dépressions :

Il est prévu de remblayer les cinq (5) dépressions situées au Nord et à l'Ouest de la ville dans le but d'éviter la stagnation des eaux de pluie.

▪ Réhabilitation du réseau existant

Il est prévu le curage, la réhabilitation et l'entretien régulier du réseau de drainage existant comprenant 4715 ml de collecteurs et 11 323 ml de caniveaux.

▪ Extension du réseau de drainage

L'extension du réseau concerne surtout les quartiers de Lafiabougou, Médine et Santoro et leurs extensions, mais aussi les quartiers de Farakolo et Kayantona dans une moindre mesure.

Il est prévu la création des collecteurs suivants :

- les collecteurs C1-1, situés dans les rues 628, 643, 540 et 563 de Farakolo et Kayantona, d'une longueur totale de 3 320 ml ;
- les collecteurs C1-2, situés dans les rues 103, 207 et 500 de Médine, d'une longueur totale de 3 940 ml ;
- les collecteurs C2-1, situés dans les rues 124, et 167 de Santoro, d'une longueur totale de 2 540 ml ;
- les collecteurs C2-2, situés dans les rues 002 et 95 de Santoro, d'une longueur totale de 2 450 ml ;
- les collecteurs C2-3, situés dans la rue 333 de Lafiabougou, d'une longueur totale de 2 100 ml ;
- les collecteurs C2-4, situés dans la rue 339 de Lafiabougou, d'une longueur totale de 990 ml ;
- les collecteurs C2-5, situés dans la rue 002 de Lafiabougou, d'une longueur totale de 3 570 ml ;
- les collecteurs C2-6, situés dans les rues 251 et 282 de Lafiabougou, d'une longueur totale de 2 700 ml ;
- les collecteurs C2-7, situés dans les rues 53 de Santoro et 219 de Dabanina, d'une longueur totale de 2 000 ml ;

- les collecteurs C3-1, situés dans la rocade intérieure prévue dans les extensions de Lafiabougou, à la rue 002 au niveau de Terekoungo, d'une longueur totale de 3 200 ml ;
- les collecteurs C3-2, situés dans les rues 314, 379 et 272 de Lafiabougou, d'une longueur totale de 2 180 ml ;
- les collecteurs C4-1, situés dans la rue 284 de Médine, d'une longueur totale de 1 360 ml ;
- les collecteurs C4-2, situés dans la rue 266 de Médine, d'une longueur totale de 1 700 ml ;
- les collecteurs C4-3, situés dans la rue 200 de Médine, d'une longueur totale de 2 472 ml ;
- les collecteurs C4-4, situés dans les rocades intérieure et périphérique dans les extensions au Sud de Médine, d'une longueur totale de 3 000 ml ;
- les collecteurs C4-5, situés dans la voie qui passe entre le champ hippique et la zone industrielle, entre la gare gros porteurs et la zone de garages et entre le jardin botanique et la zone d'hydrocarbures dans les extensions au Sud de Médine, d'une longueur totale de 5 100ml ;

La longueur totale des collecteurs à créer est de 42 622 ml.

▪ **Aménagement des drains naturels**

Les drains naturels d'eaux pluviales qui ont comme exutoires les points E1 et E5 seront aménagés en caniveaux que sont :

- les caniveaux C1-1-1 situés dans les rues 523 de Bagadadji et 593 de Dalan, d'une longueur totale de 600 ml ;
- les caniveaux C2-6-3 situés dans les rues 35 de Santoro et 199 de Dabanina, d'une longueur totale de 1 668 ml.

La longueur totale des drains naturels à aménager est de 2 268 ml.

▪ **Aménagement des exutoires**

Il est prévu d'aménager les exutoires aux seize (16) points de rejets du réseau de drainage des eaux pluviales, afin d'éviter l'érosion.

➤ **Gestion des déchets liquides**

Il est prévu :

- la réalisation d'ouvrages d'assainissement individuels (fosses septiques, fosses étanches, latrines VIP à double fosse alternée et lavoirs puisards) ;
- l'acquisition de camions spiros pour l'évacuation des déchets liquides des latrines, des puisards et des boues de vidange ;
- la réalisation d'une station de traitement des déchets liquides des latrines, des puisards et des boues de vidange ;
- la prise de mesures adéquates contre le rejet de déchets liquides dans la rue.

➤ **Gestion des déchets solides**

Il est prévu :

- le conditionnement des déchets dans des poubelles au niveau des concessions ;
- la collecte primaire qui s'effectue des poubelles vers les dépôts de transit par charrettes à traction asine ;

- la collecte secondaire qui s'effectue du dépôt de transit vers la décharge finale par camions porte conteneurs ;
- le traitement des déchets à la décharge finale ou Centre d'Enfouissement Technique (CET).

La ville a été découpée en cinq (5) grandes zones permettant aux charrettes d'opérer de façon optimale. Dans ces zones, il est prévu la création de treize (13) dépôts de transit répartis comme suit :

- zone 1 : Farako, Kayantona, Dalan et Bagadadji (2 dépôts) ;
- zone 2 : Dabanina, Santoro, Missira et Karantela (3 dépôts) ;
- zone 3 : Lafiabougou, Parana et Terekoungo (4 dépôts) ;
- zone 4 : Médine (3 dépôts) ;
- zone 5 : Hamdallaye et le marché (1 dépôt)

La décharge finale ou Centre d'Enfouissement Technique (CET), d'une superficie de 20 ha est située à environ 8 km du rond point de la Mairie, entre la RN6 et la route de Bougoudara. Le CET comprend également la station de traitement des boues à laquelle est réservé un (1) ha.

Le CSRéf. et tous les CSCOM doivent disposer d'incinérateur pour l'incinération des déchets biomédicaux dont les cendres seront enfouies in situ.

2.3.2. Préservation de la Nature.

Les actions portent sur :

- la lutte contre l'érosion des sols par la plantation d'arbres et le renforcement du réseau de drainage des eaux pluviales ;
- la promotion et la protection des espaces boisés ;
- la lutte contre l'exploitation abusive des carrières ;
- la lutte contre la pollution atmosphérique.

III. ÉQUIPEMENTS PROGRAMMÉS

Les équipements collectifs programmés concourent au renforcement des capacités de la ville dans le cadre de la fourniture de services essentiels au bien être de la population. Ce sont :

- les équipements administratifs ;
- les équipements socio sanitaires ;
- les équipements scolaires ;
- les équipements commerciaux ;
- les équipements sportifs et culturels ;
- les équipements touristiques et de loisirs ;
- les équipements culturels ;
- les équipements de défense et de sécurité.

3.1. ÉQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS

Les actions prévues sont indiquées dans le tableau n°72 ci-après.

Tableau n°72 : Equipements administratifs programmés

N°	Désignation	Localisation	Superficie (ha)	Action à entreprendre
1	Bureaux du Cercle	Médine	0,73	Réhabilitation
2	Palais de Justice	Lafiabougou	0,3	Réhabilitation
3	Logement du Juge	Lafiabougou	0,54	Réhabilitation
4	Logement du Greffier	Lafiabougou	0,04	Réhabilitation
5	Secteur Agricole	Lafiabougou	0,3	Clôture
6	Secteur Vétérinaire	Lafiabougou	0,6	Rénovation
7	Secteur du Génie rural	Karantela	0,16	Réhabilitation
8	Secteur des Transports	Lafiabougou	1	Réhabilitation
9	Perception	Médine	0,38	Construction
10	Délégation Locale du Contrôle Financier	Nouvelle zone de bureaux	0,15	Construction
11	CSRéf.	Bagadadji	2,5	Réhabilitation
12	Subdivision des Routes	Médine	2,25	Réhabilitation
13	Subdivision de l'Urbanisme et de l'Habitat	Nouvelle zone de bureaux	1	Construction
14	Bureau des Domaines et du Cadastre	Nouvelle zone de bureaux	1	Construction
15	Bureau des Douanes de Sienso	Sienso	0,25	Rénovation
16	Bureau des Douanes de San	Médine	0,2	Réhabilitation
17	Service Local de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances	Nouvelle zone de bureaux	0,25	Construction
18	Service Local de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille	Hamdallaye	0,07	Réhabilitation
19	Service Local de la Conservation de la Nature	Lafiabougou	0,35	Clôture
20	Service Local du Développement Social et de l'Economie Solidaire	Nouvelle zone de bureaux	0,25	Construction
21	Service Local de la Production et des Industries Animales	Nouvelle zone de bureaux	0,15	Construction
22	Centre Météorologique	Médine	0,16	Réhabilitation
23	Service Local de la Jeunesse des Arts et de la Culture	Hamdallaye	0,48	Réhabilitation
24	Service Local du Plan et de la Statistique	Nouvelle zone de bureaux	0,15	Construction
25	Base de la Protection des Végétaux	Médine	2,25	Réhabilitation

26	Service Local de la Pêche	Nouvelle zone de bureaux	0,1	Construction
27	Bureaux de l'INPS	Médine	0,36	Réhabilitation
28	Office National des Postes (ONP)	Médine	1,08	Réhabilitation
29	Caisse des Retraites	Nouvelle zone de bureaux	0,25	Construction

Le Service du Développement Social et de l'Economie Solidaire, la Subdivision de l'Urbanisme et de l'Habitat, les Artisans, la Caisse des Retraites, le Projet Karité, l'ONG Lux Développement, la Police, l'Académie d'Enseignement et l'ONG World Vision bénéficient déjà de parcelles dans la deuxième zone de bureaux.

3.2. ÉQUIPEMENTS SOCIO SANITAIRES

Les informations relatives aux équipements socio sanitaires prévus sont indiquées dans le tableau n°73 ci- après :

Tableau n°73 : Équipements socio sanitaires programmés

N°	Désignation	Superficie (ha)	Localisation	Actions à entreprendre
1	Nouveau CSCOM	0,25	Farakolo	Déplacement/ Construction
2	Nouveau CSCOM	0,25	Ilot K lotissement Lafiab. Sud extension	Construction
3	Lazaret	2,00	Au bord de la route de Bougoudara	Création
4	CSRéf.	2,5	Bagadadji	Rénovation

3.3. ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES

Il est prévu la création de nouveaux groupes scolaires pour décongestionner les écoles actuelles concentrées toutes au centre ville.

Les informations relatives aux équipements scolaires prévus sont indiquées dans le tableau n°74 ci- après :

Tableau n°74: Équipements scolaires programmés

N°	Désignation	Superficie (ha)	Localisation	Actions à entreprendre
1	Groupe scolaire	3,7	Farakolo	Construction
2	Groupe scolaire	6	Médine extension	Construction
3	Groupe scolaire	4	Lafiabougou	Construction

3.4. ÉQUIPEMENTS MARCHANDS

Les informations relatives aux équipements marchands prévus sont indiquées dans le tableau n°75 ci- après :

Tableau n° 75: Equipements marchands programmés

N°	Désignation	Superficie (ha)	Localisation	Actions à entreprendre -
1	Marché existant du centre ville	9	Hamdallaye	Réhabilitation
2	Marché secondaire	1,4	Nord-Ouest de Lafia	Création
3	Centre commercial	5	Sud de Lafiabougou	Création
4	Marché à bétail	4	Sud zone industrielle	Création
5	Marché à volailles	1	Sud de Lafiabougou	Création
6	Abattoir existant	1	Nord-est	Réhabilitation/Agrandissement
7	Parc à bétail	2	Est de Médine	Création
8	Parc à bétail	2	Sud zone industrielle	Création
9	Parc à bétail	2	Ouest Lafiabougou	Création
10	Parc à bétail existant	2	Nord (Missira)	A délocaliser plus loin au nord
11	Village artisanal	3	Sud de Lafiabougou	Création

3.5. ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

En plus des équipements sportifs et culturels de proximité des opérations d'urbanisme des futures zones d'habitat, il est prévu la construction de nouveaux équipements et la réhabilitation de ceux qui sont défectueux.

Les informations sur les équipements sportifs et culturels prévus sont indiquées dans le tableau n°76 ci- après :

Tableau n°76 : Equipements sportifs et culturels programmés

N°	Désignation	Superficie (ha)	Localisation	Actions à entreprendre -
1	Stade municipal Sékou Dembélé	1,5	Hamdallaye	Réhabilitation
2	Terrain d'athlétisme	1,65	Hamdallaye	Réhabilitation
3	Maison des jeunes	1,1	Hamdallaye	Réhabilitation
4	Salle de spectacles	0,3	Dans la cour de la Maison des jeunes	Création
5	Salle de spectacles	1,5	Lafiabougou à l'Ouest de la nouvelle gare routière	Création
6	Hippodrome	11	Parana sud	Création
7	Complexe sportif	2,3	Lafiab. au Sud du groupe scolaire prévu	Création
8	Terrain de sports	3,4	Farakolo, près du groupe scolaire	Construction
9	Terrain de sports	0,4	Bagadadji face au groupe scolaire Babou Dioni	Réhabilitation
10	Terrain de sports	0,504	Ilot K du lotissement de Lafiab. Sud extension	Construction
11	Bureaux pour le Réseau des Centres de lecture et d'Animation Culturelle (CLAC)	0,2025	Médine, à l'Est des bureaux du Cercle	Construction

3.6. ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS

Dans le but de promouvoir le tourisme il est prévu de :

- restaurer et valoriser davantage les potentialités touristiques existantes, notamment les sites et vestiges de la ville à savoir : le Santoro (bois sacré), le Karantela (puits sacré), le Sangué (mare sacrée) et la Grande Mosquée ;
- valoriser davantage les manifestations culturelles du *Sangué Mo* (en en faisant un vrai festival) ;
- organiser des foires artisanales périodiques ;

- créer un musée communal d'une superficie de 0,8ha entre la Gendarmerie et la zone commerciale prévues dans les extensions au Sud de Lafiabougou ;
- encourager la construction d'hôtels et d'équipements de loisirs.

3.7. ÉQUIPEMENTS CULTUELS

Les actions prévues en matière d'équipements culturels sont :

- la restauration de la Grande Mosquée ;
- la création d'une aire de prière d'une superficie de 3,45 ha à Lafiabougou, à l'Ouest du groupe scolaire prévu ;
- le maintien du cimetière actuel au Nord de Missira et l'abandon des forages d'eau de la société Energie du Mali, situés à proximité du cimetière, à cause du risque de contamination de l'eau ;
- la création de deux nouveaux cimetières de deux (2) ha chacun, situés l'un à l'Ouest des extensions de Lafiabougou à l'extérieur de la ceinture verte, l'autre au Sud-Est au bord de la route de Bogossoni.

3.8. ÉQUIPEMENTS DE DEFENSE ET DE SECURITE

Les informations relatives aux équipements de défense et de sécurité prévus sont indiquées dans le tableau n° 77 ci-après :

Tableau n°77 : Equipements de défense et de sécurité programmés

N°	Désignation	Superficie (ha)	Localisation	Actions à entreprendre
1	Brigade de gendarmerie	0,13	Médine	Réhabilitation
2	Compagnie et Escadron de la Gendarmerie	2	Lafiabougou, à l'Ouest du centre commercial prévu	Création
3	Commissariat de Police	0,25	Nouvelle zone de bureaux	Construction
4	Peloton de la garde nationale	1	Sud nouvelle zone de bureaux	Création
5	Maison d'Arrêt	1	Nouvelle zone de bureaux	Création
6	Protection Civile	3	A l'Ouest du jardin botanique	Création
7	Camp Militaire	30	Au bord de la route de Bougoudara	Création

3.9. ÉQUIPEMENTS DE TRANSPORT

Les informations relatives aux équipements de transport sont indiquées dans le tableau n° 78 ci-après :

Tableau n°78 : Équipements de transport programmés

N°	Désignation	Superficie (ha)	Localisation	Actions à entreprendre -
1	Gare routière existante	2,5	Médine	Aménagement en parking
2	Gare routière de voyageurs	4	Extension Sud de Lafiabougou	Création
3	Gare gros porteurs	11	Extension Sud de Médine (Face au stade)	Création
4	Stationnement et arrêts taxis	1,5	Nord de Missira	Création
5	Stationnement et arrêts taxis	2,0	Nord-est de Terekoungo	Création
6	Stationnement et arrêts taxis	1,6	Sud de Médine (Nord de la gare gros porteurs)	Création
7	Stationnement et arrêts taxis	1,7	Nord de la gare routière prévue	Création
8	Stationnement de charrettes	1,5	Nord de la zone commerciale prévue	Création
9	Aérodrome	20	Au bord de la route de Bougoudara	Création

IV. ESTIMATIONS DU COUT DES ACTIONS PRIORITAIRES DU SDU :

La présente estimation concerne uniquement les actions prioritaires. Il s'agit :

- des études de PUS ;
- du bornage et de l'immatriculation des espaces prévus pour les zones d'activités et les grands équipements ;
- du nettoyage et du bornage de l'emprise des voies.

L'estimation sommaire des actions prioritaires du SDU est indiquée dans le tableau n° 79 ci-après :

Tableau n°79 : Estimation du coût des actions prioritaires du SDU.

N°	DESIGNATION	U	QUANT.	PU (Millions f.cfa)	MONTANTS (Millions f.cfa)
	Etudes de détail				
1	PUS	U	2	30	60
	Délimitation et Bornage				
2	Délimitation, bornage et immatriculation des espaces des zones d'activités et des grands équipements	ha	483	0,15	72,45
3	Délimitation, bornage et nettoyage des emprises des voies	km	49,325	0,5	24,6625
Total					157,1125

Le coût des actions prioritaires est estimé à la somme de: **Cent Cinquante Sept Millions Cent Douze Mille Cinq Cents (157 112 500) francs CFA.**

Ce coût est réparti entre l'Etat et la Commune comme suit :

- Etat : 125 690 000 F.CFA soit 80% ;
- Commune : 31 422 500 F.CFA soit 20%.

V- STRATEGIES D'APPLICATION :

Quatre (4) stratégies sont prévues en vue de l'application du présent SDU. Il s'agit de :

- la stratégie institutionnelle;
- la stratégie foncière ;
- la stratégie financière ;
- la stratégie sectorielle.

5.1. Stratégie institutionnelle

La mise en œuvre du Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) nécessite la mise en place d'un Comité de suivi. Il est composé comme suit :

- le Préfet (Président) ;
- un représentant du Conseil de Cercle (C.C.) ;
- cinq (5) conseillers communaux dont le Maire ;
- les chefs de quartiers ;
- le chef de village de San ;
- un représentant de la Subdivision de l'Urbanisme et de l'Habitat (Rapporteur) ;
- un représentant de chacun des services techniques concernés par la gestion de l'espace urbain, présents à San ;
- une représentante de la coordination des femmes ;
- un représentant de la coordination des ONG ;
- un représentant de la coordination des jeunes.

Le Comité peut faire appel à toute personne physique ou morale pour sa compétence.

Au niveau National il y a le Comité National d'Evaluation Technique des Schémas Directeurs (CNETSD).

5.2. Stratégie foncière

Elle consiste à :

- borner et immatriculer toutes les zones et les espaces programmés ;
- respecter la vocation des espaces ;
- viabiliser les zones à bâtir avant l'attribution des parcelles ;
- respecter les dispositions des textes réglementant le foncier et l'Urbanisme ;
- occuper en priorité les derniers lotissements dont les taux d'occupation sont faibles.

5.3. Stratégie financière

Les ressources financières de la Mairie de San sont basées sur la perception de taxes, de droits, de redevances, de subventions etc.

La mise en œuvre du Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) passe par la mobilisation de ressources importantes dont une partie incombe à la commune. Les responsables communaux, en rapport avec l'Etat, la population et tous les acteurs, élaboreront et mettront en œuvre des stratégies pour améliorer les recettes communales. Pour ce faire, les dispositions suivantes sont nécessaires :

- réaliser des équipements générateurs de revenus ;

- rechercher des partenaires dans le cadre du jumelage ;
- faire appel aux compétences privées pour le financement des activités.

Les actions prioritaires retenues pour la mise en œuvre du SDU concernent l'élaboration des PUS, la délimitation, le bornage et l'immatriculation des espaces des zones d'activités et des grands équipements ainsi que la délimitation, le bornage et le nettoyage des emprises des voies.

Le coût des actions prioritaires est réparti de la manière ci après :

- Etat : 125 690 000 F.CFA soit 80% ;
- Commune : 31 422 500 F.CFA soit 20%.

5.4. Stratégie sectorielle

Dans le cadre de l'application du Schéma Directeur d'Urbanisme, la ville de San a été divisée en deux (2) secteurs. Chaque secteur fera l'objet d'une étude détaillée appelée Plan d'Urbanisme Sectoriel (PUS), dans le but de préciser le contenu du SDU.

Le PUS doit être conforme aux orientations du SDU tout en précisant les règles d'utilisation du sol.

Les deux secteurs des PUS sont : le secteur du PUS n°1 (Secteur Ouest) et le secteur du PUS n°2 (Secteur Est).

5.4.1. Secteur du PUS n°1 (secteur Ouest) :

D'une superficie de 1 679 ha, le secteur du PUS n°1 est limité :

- au Nord par la mare Sangué et les plaines rizicoles de San Ouest ;
- à l'Est par le secteur du PUS n° 2;
- Au Sud et à l'Ouest par des champs.

Il comprend les quartiers de Missira, Karantela, Dabanina, Santoro, Hamdallaye, Lafiabougou et une zone maraîchère, des zones d'activités existantes ou à créer, des espaces boisés à créer ou à préserver et des réserves foncières.

5.4.2. Secteur du PUS n°2 (secteur Est) :

D'une superficie de 1 046 ha, le secteur du PUS n°2 est limité :

- au Nord par la mare Sangué;
- à l'Est par la mare Teneni, le Banifing et des champs ;
- au Sud par des champs ;
- à l'Ouest par le secteur du PUS n° 1.

Il comprend les quartiers de Dalan, Bagadadji, Farakolo, Kayantona, Médine, une zone maraîchère, des zones d'activités existantes ou à créer, des espaces boisés à créer ou à préserver et des réserves foncières.

VI- PHASAGE DU SDU :

La mise en œuvre du SDU sera faite en quatre (4) phases que sont :

- la phase I : 2009 – 2013;
- la phase II: 2014 – 2018;
- la phase III : 2019 – 2023 ;
- la phase IV : 2024 – 2028.

Les tableaux n°80 et 81 ci-après donnent les réalisations de chacune des quatre phases du SDU.

Tableau n°80 : Phases d'exécution du SDU.

N°	Programme	Phase I : 2009 – 2013	Phase II : 2014 – 2018
I	ZONAGE 1.1. Zones d'habitat	- Bornage et immatriculation des futures zones d'habitat ; - Densification des tissus existants ; - Réalisation de parcelles assainies ; - Réalisation d'habitat planifié.	- Poursuite de la densification des tissus existants ; - Poursuite de la réalisation de parcelles assainies ; - Poursuite de la réalisation d'habitat planifié.
	1.2. Zones d'activités	- Bornage et immatriculation des zones d'activités prévues ; - Aménagement des zones d'activités prévues ;	- Poursuite de l'aménagement des zones d'activités prévues ; - Viabilisation des zones d'activités prévues.
	1.3. Zones vertes	- Bornage et immatriculation des espaces boisés prévus ; - Création de ceintures vertes de protection et d'isolement.	- Aménagement d'espaces boisés - Réalisation de ceintures vertes de protection et d'isolement.
	1.4. Réserves foncières	- Bornage et immatriculation des réserves foncières.	
II	VOIRIE RESEAUX DIVERS ENVIRONNEMENT 2.1. Voirie	- Entretien de voies ; - Aménagement de voies ; - Délimitation, bornage et nettoyage des emprises des voies prévues ; - Construction de nouvelles voies ; - Construction de la digue de protection ; - Construction d'un pont sur le Bani	- Entretien de voies , - Aménagement de voies ; - Poursuite de la construction de nouvelles voies ; - Poursuite de la construction de la digue de protection.
	2.2. Réseaux Divers	- Renforcement de la desserte en électricité et téléphone ; - Réalisation de nouveaux forages d'eau en remplacement de ceux existants.	- Extension des réseaux d'électricité, de téléphone et d'adduction d'eau.
	2.3. Environnement	- Remblayage des dépressions ; - Réhabilitation du réseau de drainage existant ; - Création de collecteurs ; - Construction de dépôts de transit ; - Création de la décharge finale ou centre d'enfouissement technique (CET)	- Réhabilitation du réseau de drainage existant ; - Poursuite de la création de collecteurs ; - Poursuite de la construction de dépôts de transit - Aménagement de la décharge finale.

III	EQUIPEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> - Bornage et immatriculation des espaces prévus pour les grands équipements ; - Réhabilitation des bureaux du Cercle, du Palais de Justice, des logements du Préfet, du Sous Préfet central, de l'Adjoint du Préfet et du Juge ; - Construction des bureaux de la Perception, de la Délégation locale du Contrôle Financier, de la Subdivision de l'Urbanisme et de l'Habitat, du Bureau des Domaines et du Cadastre, de la Caisse des Retraites, du Service local du Plan et de la Statistique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation du campement administratif ; - Réhabilitation de la station Météo ; - Construction des bureaux du service de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances, du Service local des Productions et des Industries Animales, du service local du Développement Social et de l'Economie Solidaire et de l'Antenne Pêche.
	3.1. Equipements Administratifs		
	3.2. Equipements socio sanitaires	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation du CSCOM central existant ; - Réhabilitation du CSRéf. - Construction du Lazaret 	<ul style="list-style-type: none"> - Construction des CSCOM de Farakolo et Lafiabougou ;
	3.3. Equipements scolaires	<ul style="list-style-type: none"> - Création des groupes scolaires de Farakolo, Lafiabougou et Médine Extension. 	<ul style="list-style-type: none"> - Construction des groupes scolaires de Farakolo, Lafiabougou et Médine Extension.
	3.4. Equipements commerciaux	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation du marché central; - Création de marché secondaire au Nord-Ouest de Lafiabougou ; - Création du centre commercial de Lafiabougou ; - Création du marché à bétail au Sud de la zone industrielle ; - Création du marché à volailles ; - Réhabilitation et agrandissement de l'abattoir ; - Création de quatre parcs à bétail ; - Création du village artisanal. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la réhabilitation du marché central; - Aménagement du marché secondaire au Nord-Ouest de Lafiabougou ; - Aménagement du centre commercial de Lafiabougou ; - Aménagement du marché à bétail au Sud de la zone industrielle ; - Aménagement du marché à volailles ; - Construction de parcs à bétail ; - Aménagement du village artisanal.
3.5. Equipements touristiques et de loisirs	<ul style="list-style-type: none"> - Construction d'hôtels ; - Restauration et valorisation de sites touristiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la construction d'hôtels ; - Poursuite de la restauration et valorisation de sites touristiques. 	

	3.6. Equipements sportifs et culturels	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation du terrain d'athlétisme et du stade Sékou Dembélé à Hamdallaye ; - Création d'un hippodrome à l'Ouest du stade omnisports ; - Réhabilitation de la Maison des Jeunes ; - Construction d'une salle de spectacles dans la cour de la maison des jeunes ; - Construction d'une salle de spectacles à Lafiabougou. 	<ul style="list-style-type: none"> - Construction de l'hippodrome à l'Ouest du stade omnisports ; - Construction de la salle de spectacles à Lafiabougou.
	3.7. Equipements culturels	<ul style="list-style-type: none"> - Restauration de la Grande Mosquée ; - Création d'aire de prière à Lafiabougou ; - Création de nouveaux cimetières. 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de l'aire de prière de Lafiabougou ; - Aménagement des nouveaux cimetières.
	3.8. Equipements de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation de la Brigade de gendarmerie; - Construction des locaux de la Compagnie et l'Escadron de la Gendarmerie ; - Construction du nouveau Commissariat de police ; - Construction des locaux de la Garde Nationale et de la Maison d'Arrêt ; - Création de la Protection civile. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la construction des locaux de la Compagnie et l'Escadron de Gendarmerie ; - Poursuite de la construction du nouveau Commissariat de police ; - Poursuite de la construction des locaux de la Garde Nationale ; - Construction des locaux de la Protection civile.
	3.9. Equipements de transport	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de la gare routière de Médine (centre ville) en parkings ; - Création de la gare routière voyageurs au Sud de Lafiabougou; - Création de la gare routière gros porteurs au Sud de Lafiabougou; - Création de parkings ; - Création de stationnement pour Charrettes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de la gare routière voyageurs au Sud de Lafiabougou; - Aménagement de la gare routière gros porteurs au Sud de Lafiabougou; - Aménagement de parkings ; - Aménagement de stationnement pour charrettes

Tableau n°81: Phases d'exécution du SDU

N°	Programme	Phase III : 2019 - 2023	Phase IV : 2024 - 2028
I	ZONAGE 1.1- Zones d'habitat	- Poursuite de la densification des tissus existants ; - Poursuite de la réalisation de parcelles assainies ; - Poursuite de la réalisation d'habitat planifié.	- Poursuite de la densification des tissus existants ; - Poursuite de la réalisation de parcelles assainies ; - Poursuite de la réalisation d'habitat planifié.
	1.2. Zones d'activités	- Poursuite de l'aménagement des zones d'activités prévues ; - Poursuite de la viabilisation des zones d'activités prévues.	- Poursuite de la viabilisation des zones d'activités prévues.
	1.3. Zones vertes	- Poursuite de l'aménagement d'espaces boisés - Poursuite de la réalisation de ceintures vertes de protection et d'isolement.	- Poursuite de la réalisation de ceintures vertes de protection et d'isolement.
II	VOIRIE RESEAUX DIVERS ENVIRONNEMENT 2.1- Voirie	- Poursuite de l'entretien de voies ; - Poursuite de l'aménagement de voies ; - Poursuite de la construction de nouvelles voies ; - Poursuite de la construction de la digue de protection.	- Poursuite de l'entretien de voies ; - Poursuite de l'aménagement de voies ; - Poursuite de la construction de nouvelles voies ; - Poursuite de la construction de la digue de protection.
	2.2. Réseaux divers	- Poursuite de l'extension des réseaux d'électricité, de téléphone et d'adduction d'eau.	- Poursuite de l'extension des réseaux d'électricité, de téléphone et d'adduction d'eau.
	2.3- Environnement	- Entretien du réseau de drainage existant ; - Poursuite de la création de collecteurs ; - Poursuite de la construction de dépôts de transit - Poursuite de l'aménagement de la décharge finale.	- Entretien du réseau de drainage existant ; - Poursuite de la création de collecteurs ; - Poursuite de la construction de dépôts de transit - Poursuite de l'aménagement de la décharge finale.
III	EQUIPEMENTS 3.1. Equipements Administratifs	- Poursuite de la réhabilitation d'équipements administratifs ; - Poursuite de la construction d'équipements administratifs.	- Poursuite de la réhabilitation d'équipements administratifs ; - Poursuite de la construction d'équipements administratifs.
	3.2. Equipements socio- sanitaires	- Poursuite de la construction des CSCOM de Farakolo et Lafiabougou ;	
	3.3. Equipements scolaires	- Poursuite de la construction des groupes scolaires de Farakolo, Lafiabougou et Médine Extension.	- Poursuite de la construction des groupes scolaires de Farakolo, Lafiabougou et Médine Extension.

	3.4. Equipements commerciaux	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'aménagement du marché secondaire au Nord-Ouest de Lafiabougou ; - Poursuite de l'aménagement du centre commercial de Lafiabougou; - Poursuite de l'aménagement du village artisanal. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'aménagement du marché secondaire au Nord-Ouest de Lafiabougou ; - Poursuite de l'aménagement du centre commercial de Lafiabougou; - Poursuite de l'aménagement du village artisanal.
	3.5. Equipements touristiques et de loisirs	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la construction d'hôtels ; - Poursuite de la restauration et valorisation de sites touristiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la construction d'hôtels ; - Poursuite de la restauration et valorisation de sites touristiques.
	3.6. Equipements sportifs et culturels	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la construction de l'hippodrome à l'Ouest du stade omnisports. 	
	3.7. Equipements culturels	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'aménagement des nouveaux cimetières. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'aménagement des nouveaux cimetières.
	3.8. Equipements De transport	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'aménagement de la gare routière voyageurs au Sud de Lafiabougou; - Poursuite de l'aménagement de la gare routière gros porteurs au Sud de Lafiabougou; 	

VII- RECOMMANDATIONS :

Pour faciliter la mise en œuvre du SDU, les recommandations suivantes sont faites :

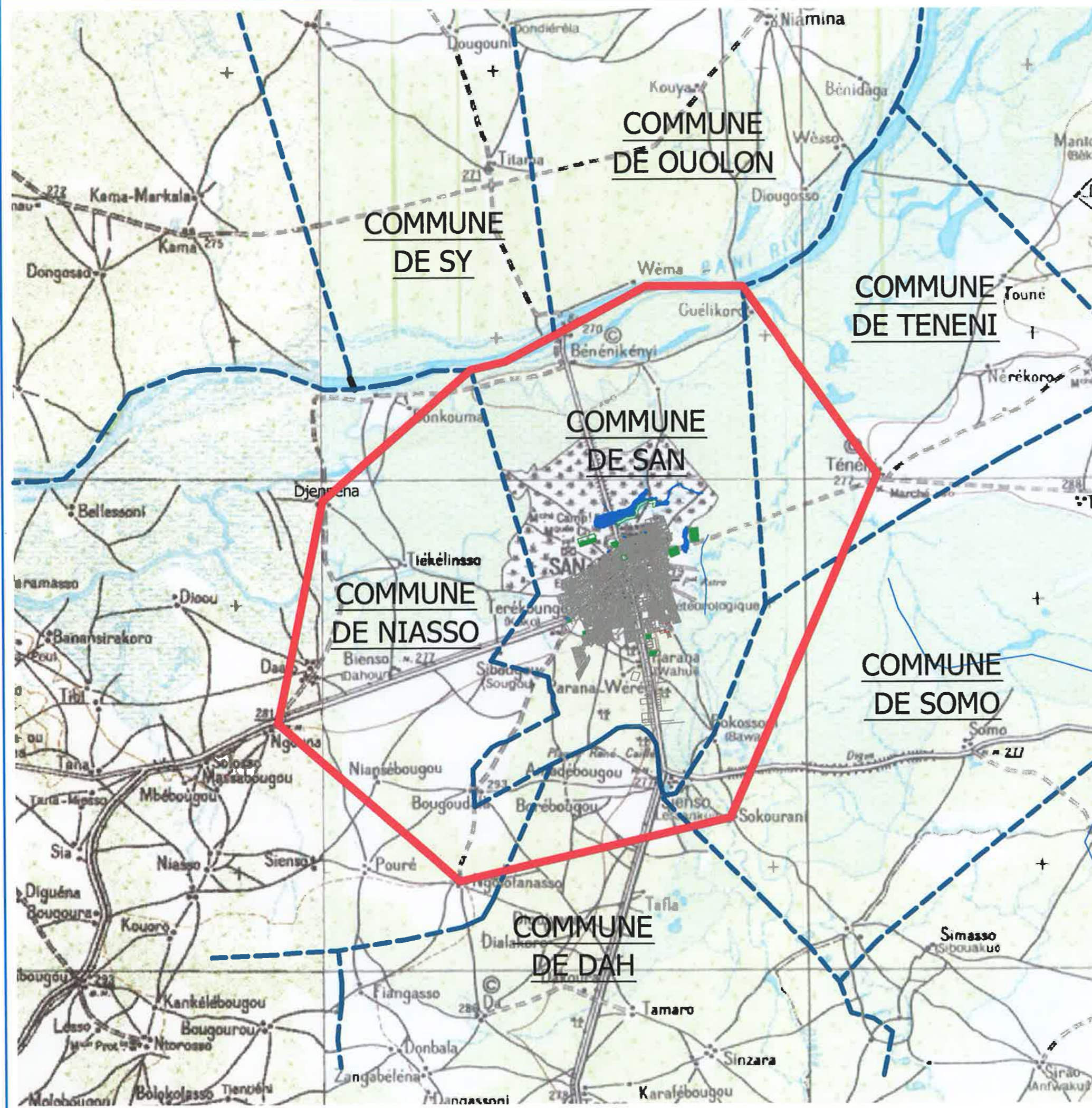
- la réalisation d'équipements générateurs de ressources comme les centres commerciaux, les marchés, les gares routières, les parkings etc. ;
- la large diffusion du contenu du SDU auprès des populations ;
- la recherche de l'appui financier de l'Etat et de partenaires au développement ;
- l'équipement du service de voirie municipale ;
- la poursuite de l'adressage;
- la construction d'écoles de premier cycle d'enseignement fondamental dans tous les villages de la Commune ;
- la construction de centres d'alphabétisation et de CED dans tous les quartiers de la ville et les villages de la commune ;
- la construction de CSCOM à Bougoudara et à Bélénitiéni ;
- la construction d'infrastructures routières entre les villages de la Commune ;
- la réalisation de forages équipés de pompes dans tous les villages de la Commune.
- la sensibilisation des populations à ne pas consommer l'eau des puits traditionnels dans les zones à hauts risques de contamination de la nappe phréatique ;
- le contrôle et l'analyse régulière des eaux des puits traditionnels dans les zones où elles sont susceptibles d'être contaminées.

VIII. BIBLIOGRAPHIE

Liste des documents consultés :

- 1- Recensement général de la population et de l'habitat de 1987, publié en Janvier 1990 : Résultats définitifs.
Volume 0 : Ensemble du pays
Tome 2 : Répertoire de village**
- 2- Recensement général de la population et de l'habitat (avril 1998) : Résultats définitifs
Tome 4 : répertoire de village**
- 3- Recensement général de la population et de l'habitat (avril 1998) : Résultats définitifs
Tome 3 : Série habitat**
- 4- Recensement général de la population et de l'habitat (avril 1998) : Résultats provisoires**
- 5- Annuaire statistique du Mali – 2001**
- 6- Etude d'alimentation en eau potable et d'assainissement des centres semi urbains : Centre de Dioro. SOGREAHCET TUNISIE / SEROHS Août 2004**
- 7- Carte thématique des communes du Mali.**
- 8- Programme de Développement annuel de la Commune rurale de Dioro – Exercice 2005.**
- 9- Etudes d'élaboration du Plan Stratégique d'Assainissement de la ville de San : Rapport d'analyse de la situation de référence, Décembre 2006. Bureau d'ingénieurs-conseils BETICO.**
- 10- Etudes d'élaboration du Plan Stratégique d'Assainissement de la ville de San : Rapport d'avant projet sommaire, Février 2007. Bureau d'ingénieurs-conseils BETICO.**
- 11- Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de San et Environs. Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat. Novembre 1999.**

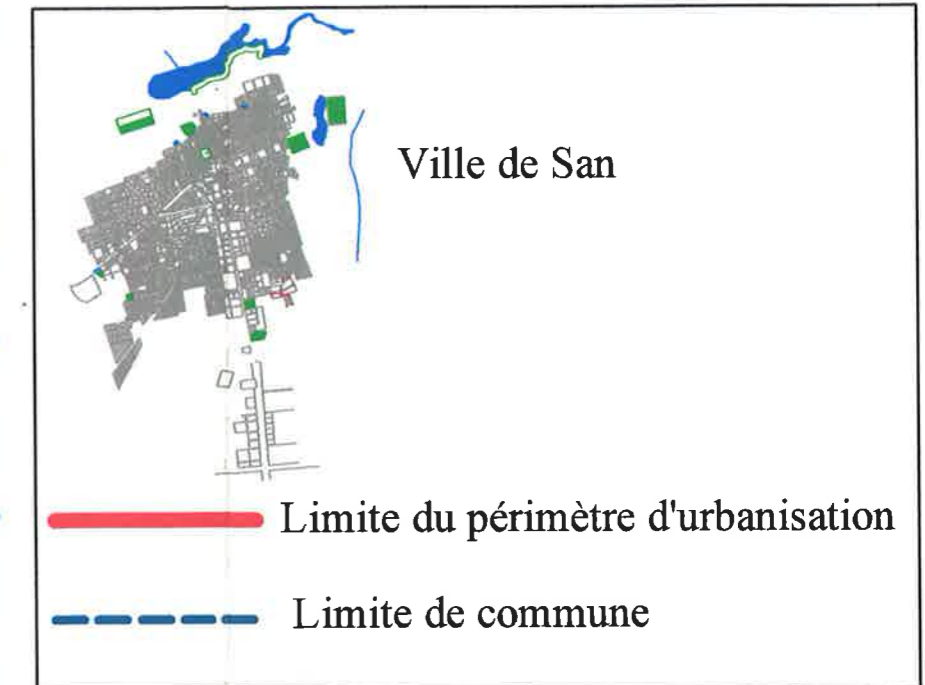
IX. ANNEXES



Superficie du périmètre d'urbanisation: 342 Km²

Superficie de la commune: 155 Km²

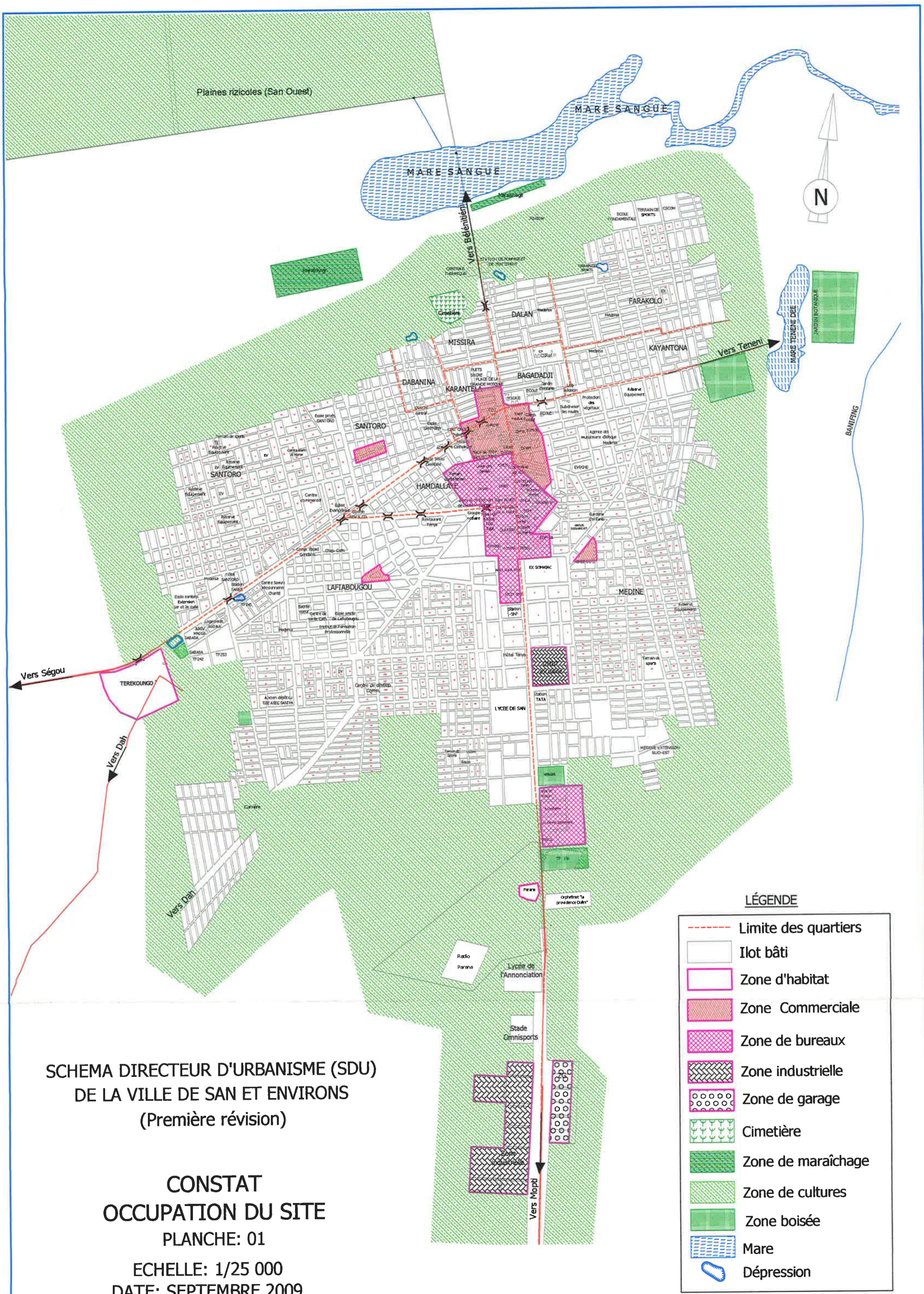
LEGENDE



SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
DE LA VILLE DE SAN ET ENVIRONS
(Première révision)

CONSTAT
PERIMETRE D'URBANISATION
PLANCHE: 00

ECHELLE: 1/150 000
DATE: SEPTEMBRE 2009



LÉGENDE

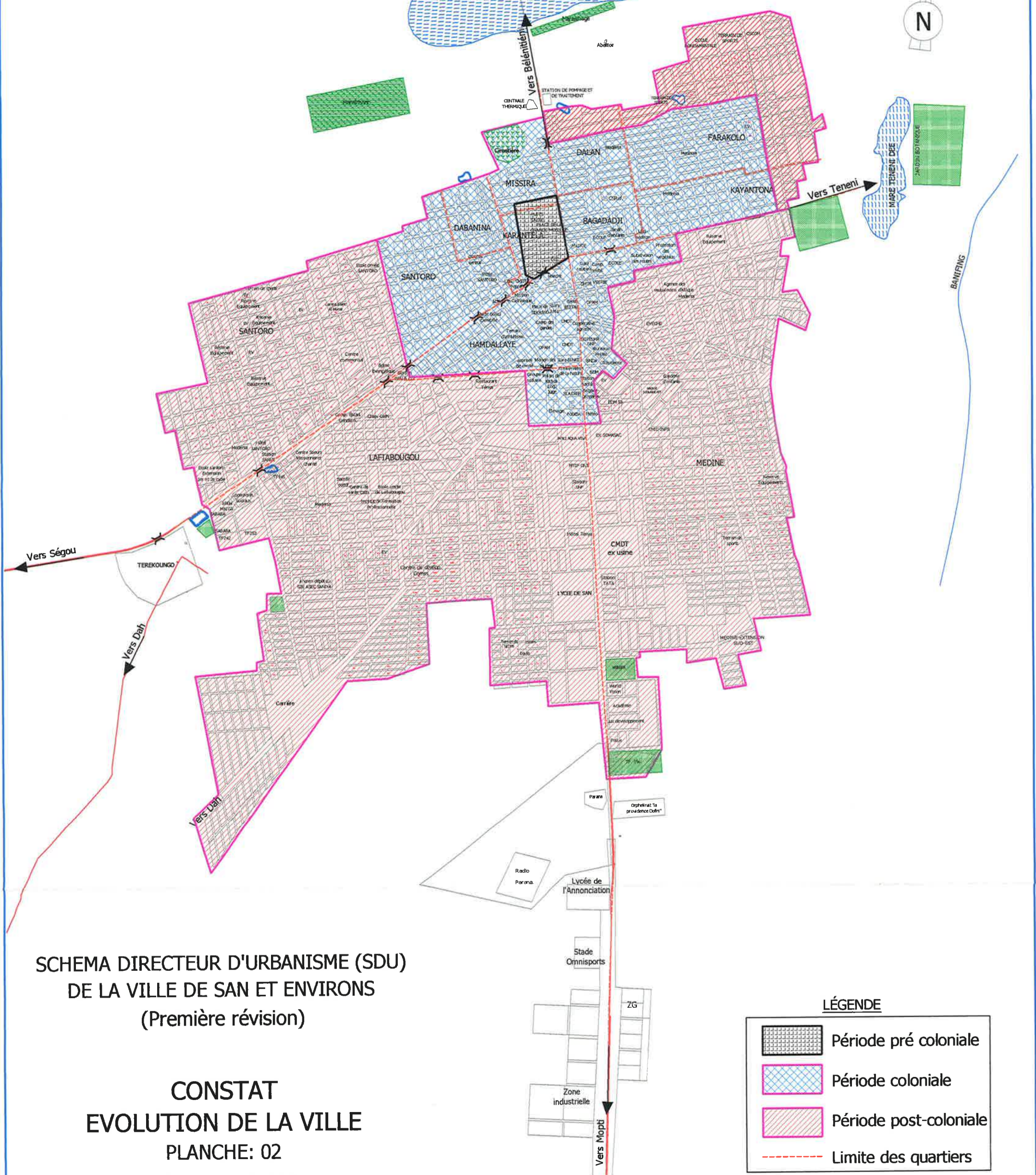
	Limite des quartiers
	Ilot bâti
	Zone d'habitat
	Zone Commerciale
	Zone de bureaux
	Zone industrielle
	Zone de garage
	Cimetière
	Zone de maraîchage
	Zone de cultures
	Zone boisée
	Mare
	Dépression

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
DE LA VILLE DE SAN ET ENVIRONS
(Première révision)

CONSTAT
OCCUPATION DU SITE
PLANCHE: 01

ECHELLE: 1/25 000
DATE: SEPTEMBRE 2009

Plaines rizicoles (San Ouest)



SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
DE LA VILLE DE SAN ET ENVIRONS
(Première révision)

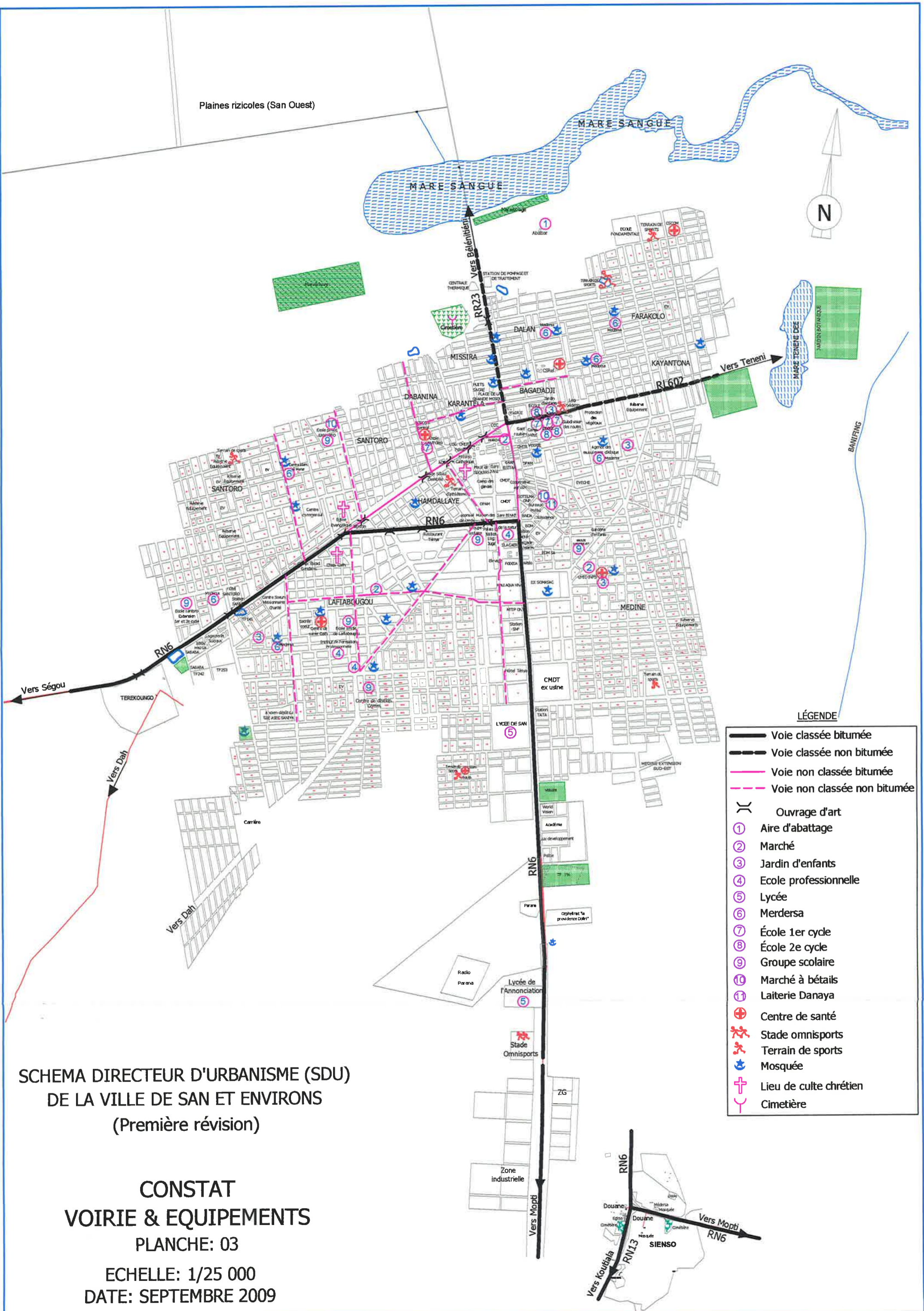
CONSTAT
EVOLUTION DE LA VILLE
PLANCHE: 02

ECHELLE: 1/25 000
DATE: SEPTEMBRE 2009

LÉGENDE

	Période pré coloniale
	Période coloniale
	Période post-coloniale
	Limite des quartiers

Plaines rizicoles (San Ouest)

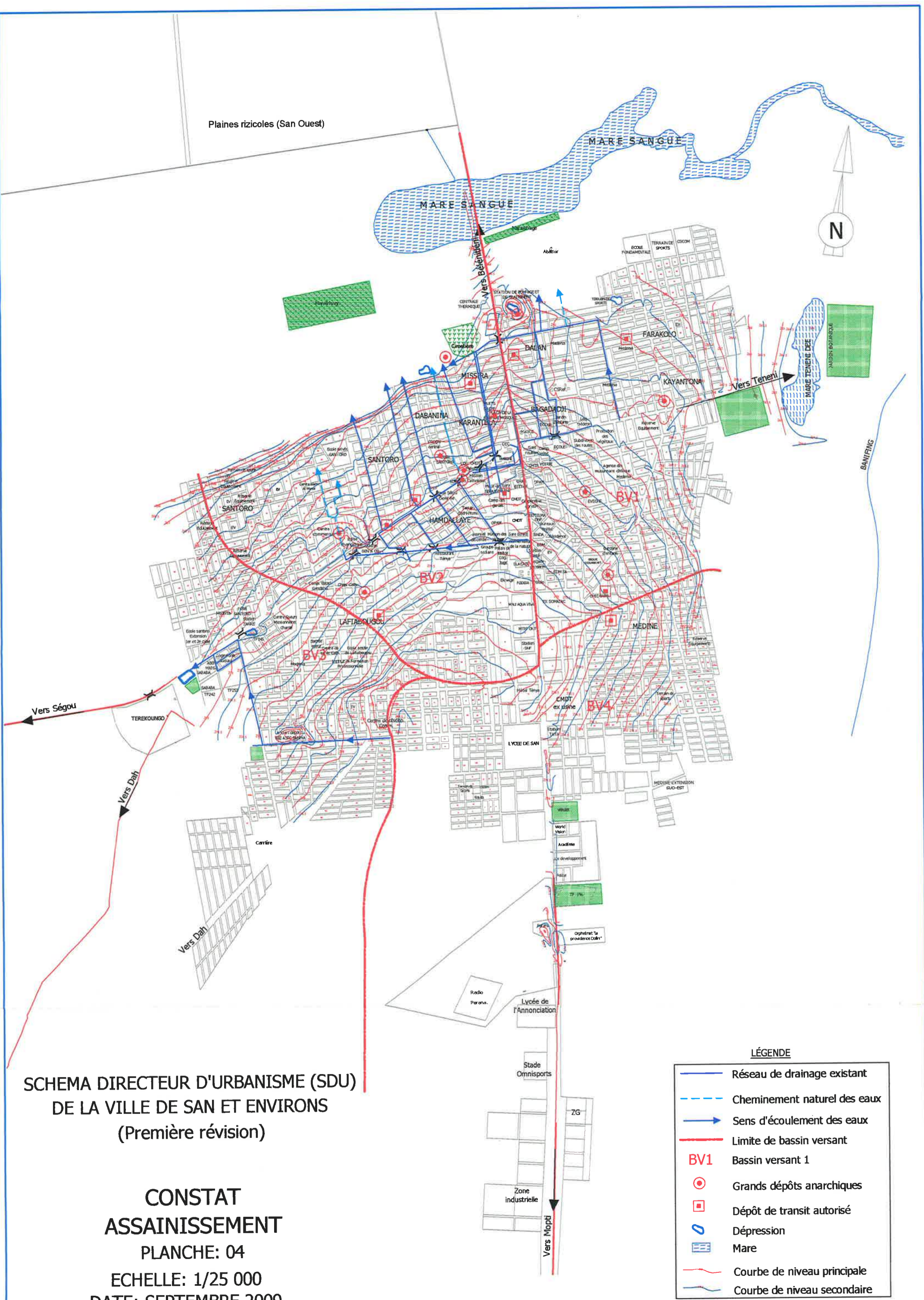


**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
DE LA VILLE DE SAN ET ENVIRONS
(Première révision)**

**CONSTAT
VOIRIE & EQUIPEMENTS
PLANCHE: 03**

ECHELLE: 1/25 000
DATE: SEPTEMBRE 2009

Plaines rizicoles (San Ouest)



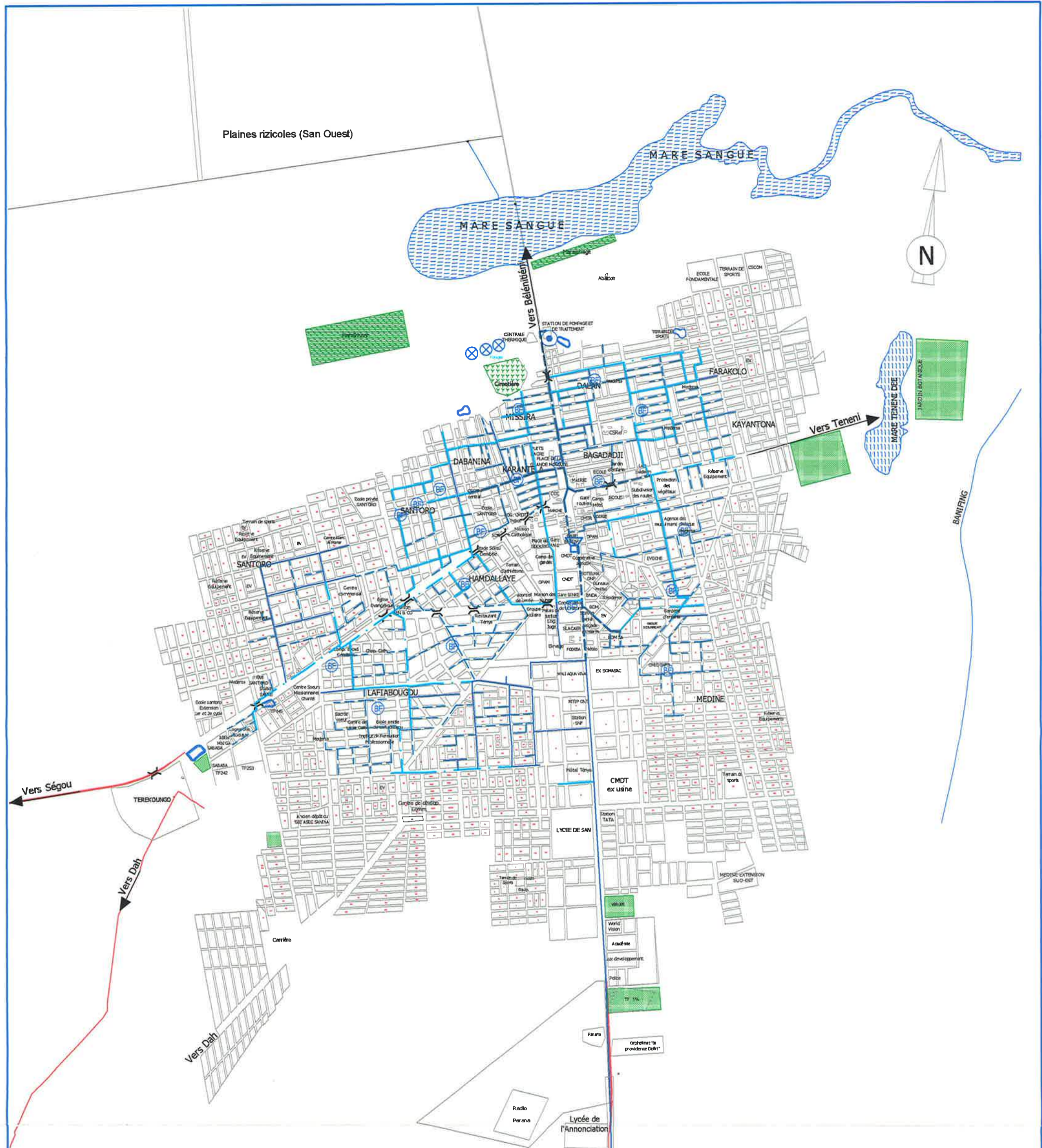
LÉGENDE

- Réseau de drainage existant
- Cheminement naturel des eaux
- Sens d'écoulement des eaux
- Limite de bassin versant
- Bassin versant 1
- Grands dépôts anarchiques
- Dépôt de transit autorisé
- Dépression
- Mare
- Courbe de niveau principale
- Courbe de niveau secondaire

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
DE LA VILLE DE SAN ET ENVIRONS
(Première révision)

CONSTAT
ASSAINISSEMENT
PLANCHE: 04
ECHELLE: 1/25 000
DATE: SEPTEMBRE 2009

Plaines rizicoles (San Ouest)



**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
DE LA VILLE DE SAN ET ENVIRONS
(Première révision)**

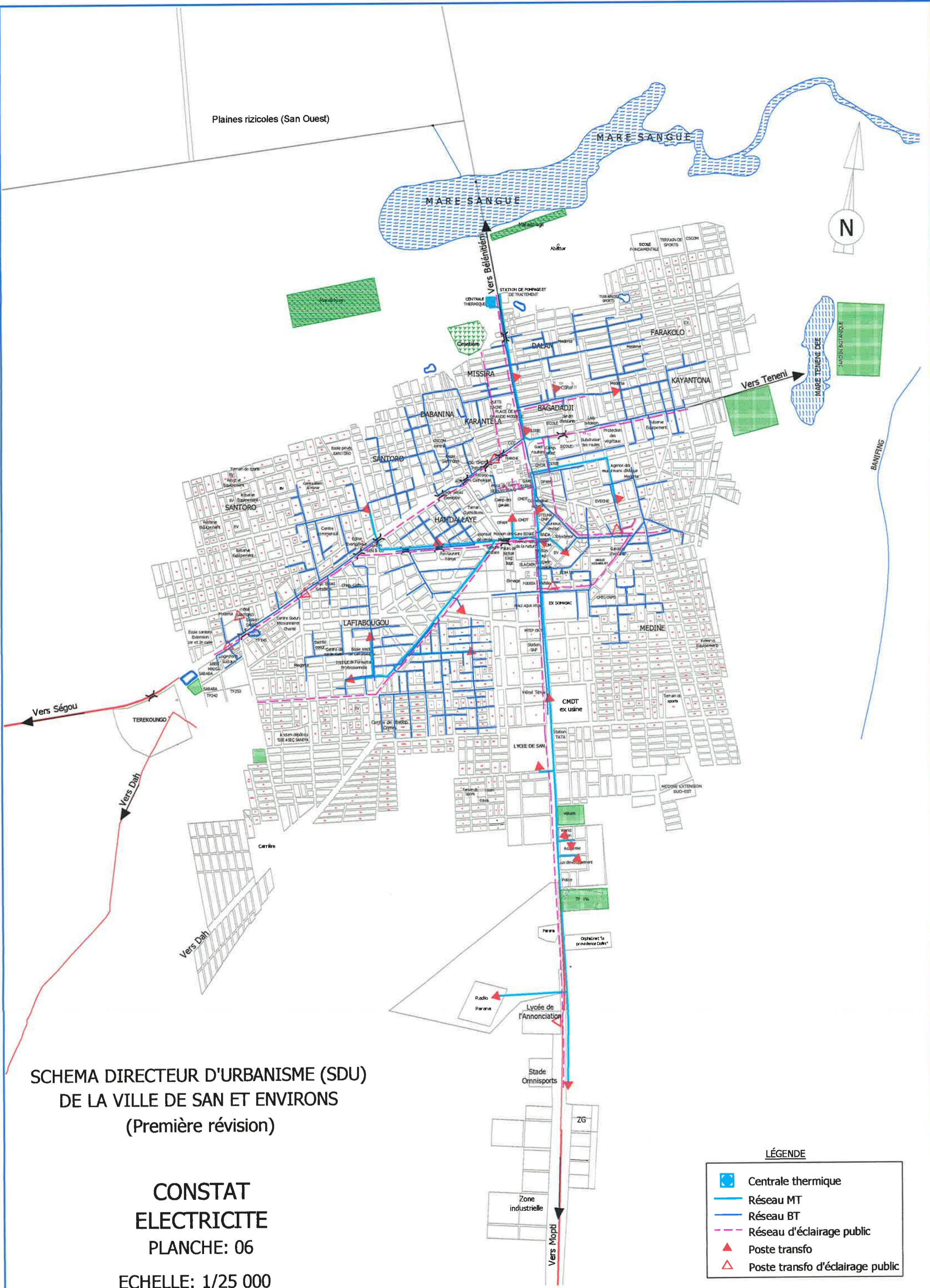
**CONSTAT
ADDUCTION D'EAU
PLANCHE: 05**

**ECHELLE: 1/25 000
DATE: SEPTEMBRE 2009**

LÉGENDE

	Station de pompage et de traitement
	Forage EDM-SA
	Château d'eau
	Bornes fontaines
	Conduite FD300 à 150
	Conduite PVC160 à 110
	Conduite PVC90
	Conduite PVC63
	Dépression
	Mare

Plaines rizicoles (San Ouest)









**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
DE LA VILLE DE SAN ET ENVIRONS
(Première révision)**

**CONSTAT
ELECTRICITE
PLANCHE: 06**

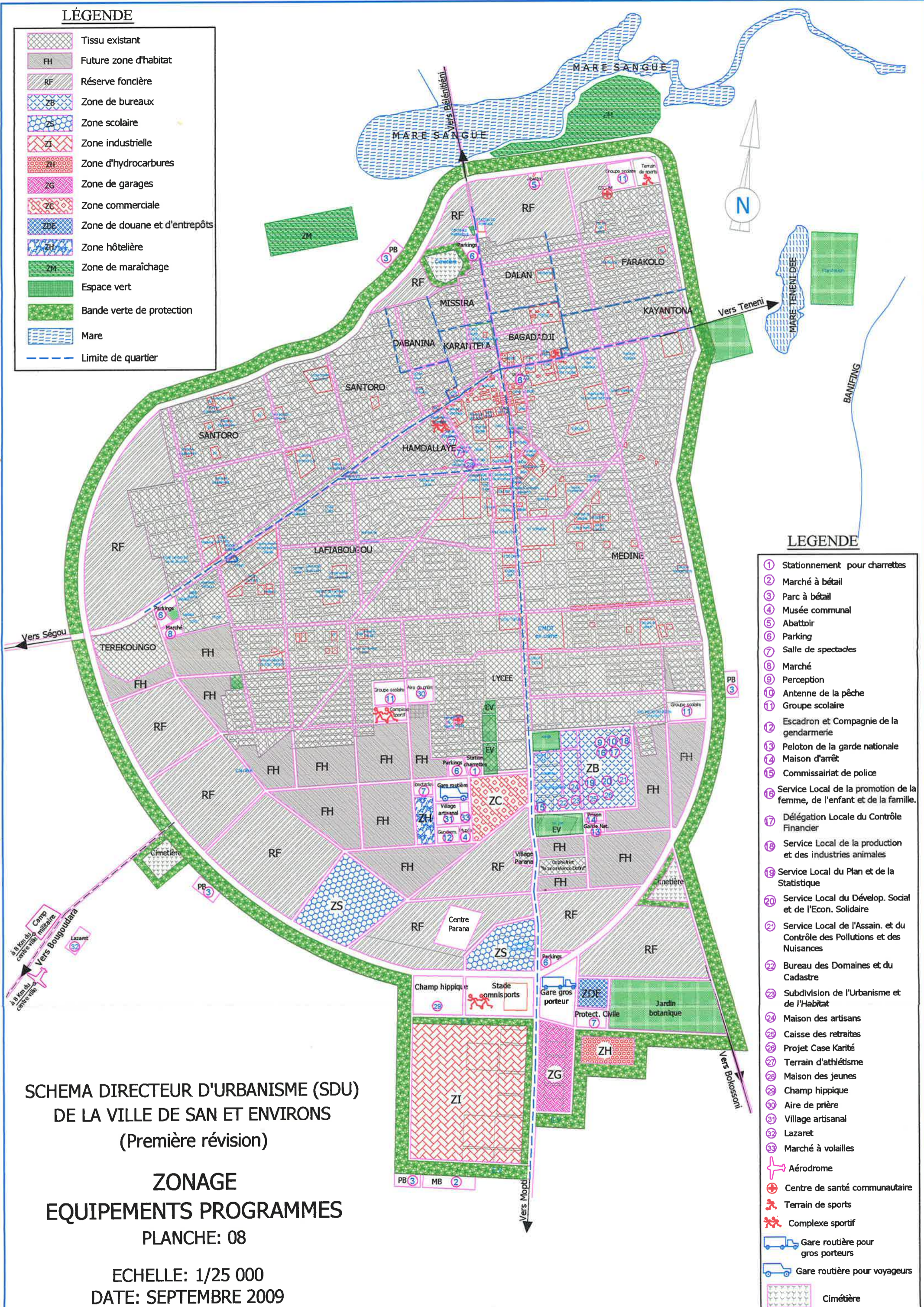
**ECHELLE: 1/25 000
DATE: SEPTEMBRE 2009**

LÉGENDE

-  Centrale thermique
-  Réseau MT
-  Réseau BT
-  Réseau d'éclairage public
-  Poste transfo
-  Poste transfo d'éclairage public

LÉGENDE

	Tissu existant
	Future zone d'habitat
	Réserve foncière
	Zone de bureaux
	Zone scolaire
	Zone industrielle
	Zone d'hydrocarbures
	Zone de garages
	Zone commerciale
	Zone de douane et d'entrepôts
	Zone hôtelière
	Zone de maraîchage
	Espace vert
	Bande verte de protection
	Mare
	Limite de quartier



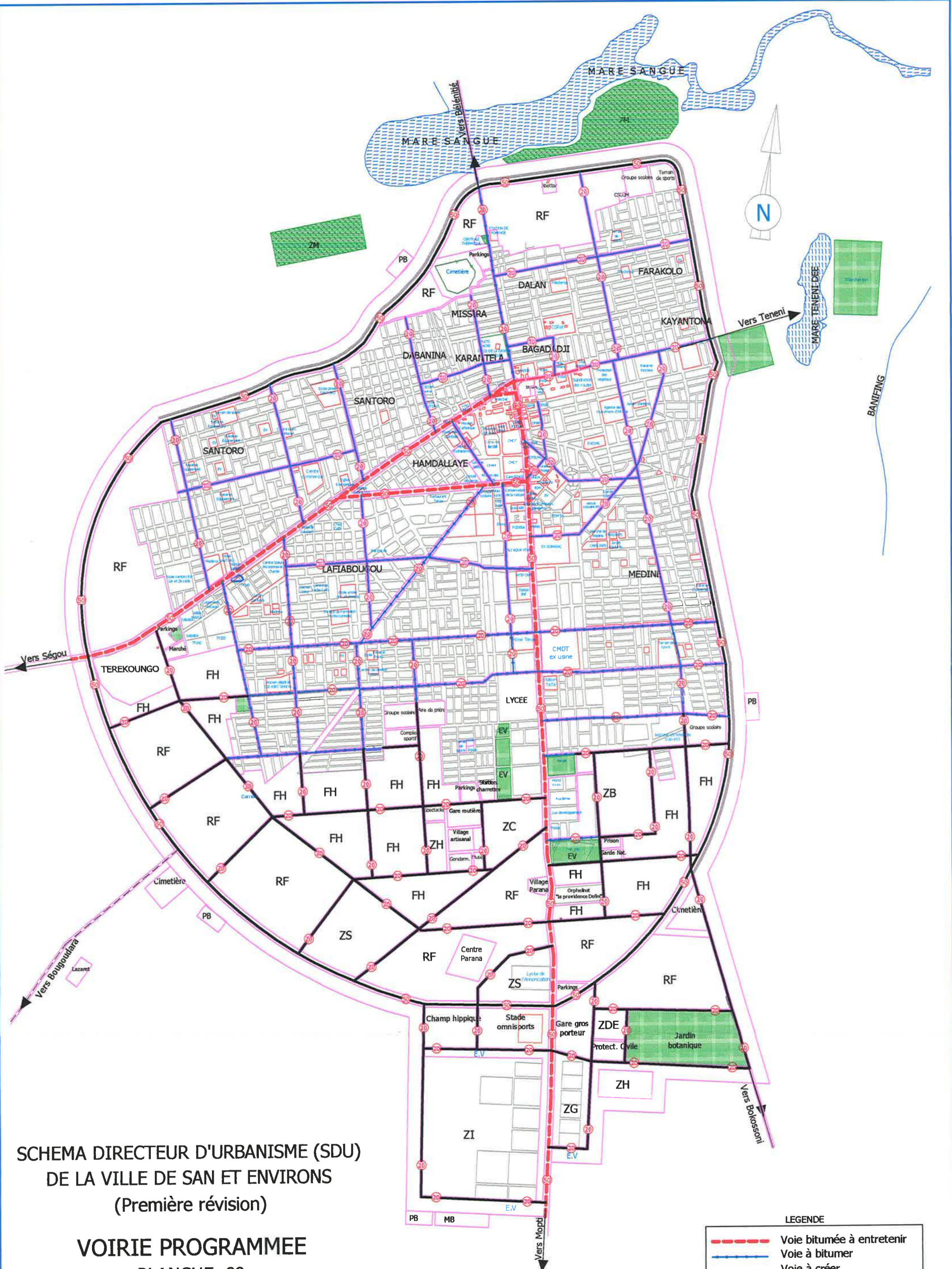
LEGENDE

①	Stationnement pour charrettes
②	Marché à bétail
③	Parc à bétail
④	Musée communal
⑤	Abattoir
⑥	Parking
⑦	Salle de spectacles
⑧	Marché
⑨	Perception
⑩	Antenne de la pêche
⑪	Groupe scolaire
⑫	Escadron et Compagnie de la gendarmerie
⑬	Peloton de la garde nationale
⑭	Maison d'arrêt
⑮	Commissariat de police
⑯	Service Local de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille.
⑰	Délégation Locale du Contrôle Financier
⑱	Service Local de la production et des industries animales
⑲	Service Local du Plan et de la Statistique
⑳	Service Local du Dévelop. Social et de l'Econ. Solidaire
㉑	Service Local de l'Assain. et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances
㉒	Bureau des Domaines et du Cadastre
㉓	Subdivision de l'Urbanisme et de l'Habitat
㉔	Maison des artisans
㉕	Caisse des retraites
㉖	Projet Case Karité
㉗	Terrain d'athlétisme
㉘	Maison des jeunes
㉙	Champ hippique
㉚	Aire de prière
㉛	Village artisanal
㉜	Lazaret
㉝	Marché à volailles
	Aérodrome
	Centre de santé communautaire
	Terrain de sports
	Complexe sportif
	Gare routière pour gros porteurs
	Gare routière pour voyageurs
	Cimetière

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
DE LA VILLE DE SAN ET ENVIRONS
(Première révision)

ZONAGE
EQUIPEMENTS PROGRAMMES
PLANCHE: 08

ECHELLE: 1/25 000
DATE: SEPTEMBRE 2009



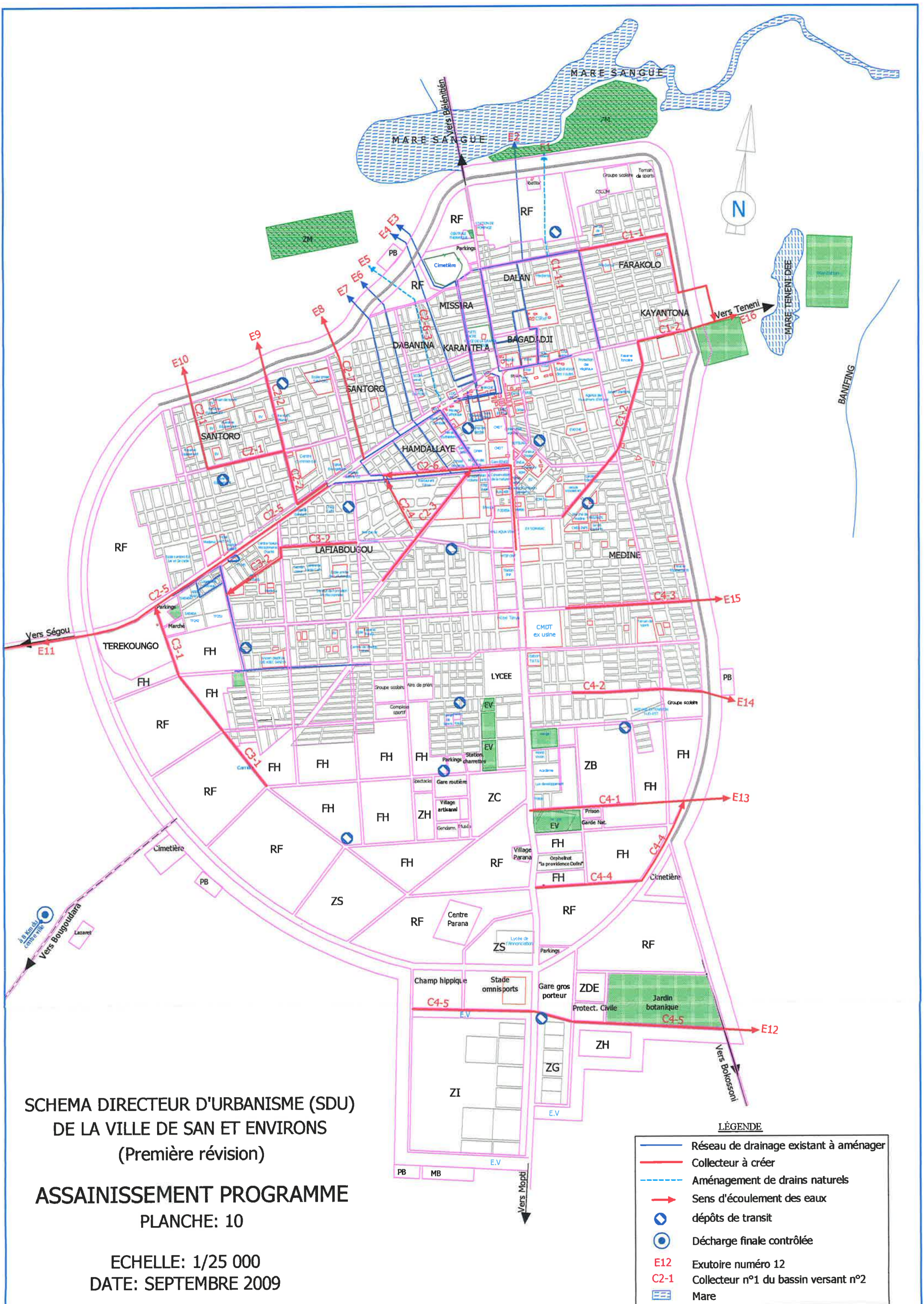
**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
DE LA VILLE DE SAN ET ENVIRONS
(Première révision)**

**VOIRIE PROGRAMMEE
PLANCHE: 09**

ECHELLE: 1/25 000
DATE: SEPTEMBRE 2009

LEGENDE

	Voie bitumée à entretenir
	Voie à bitumer
	Voie à créer
	Digue de protection
	Emprise de la voie



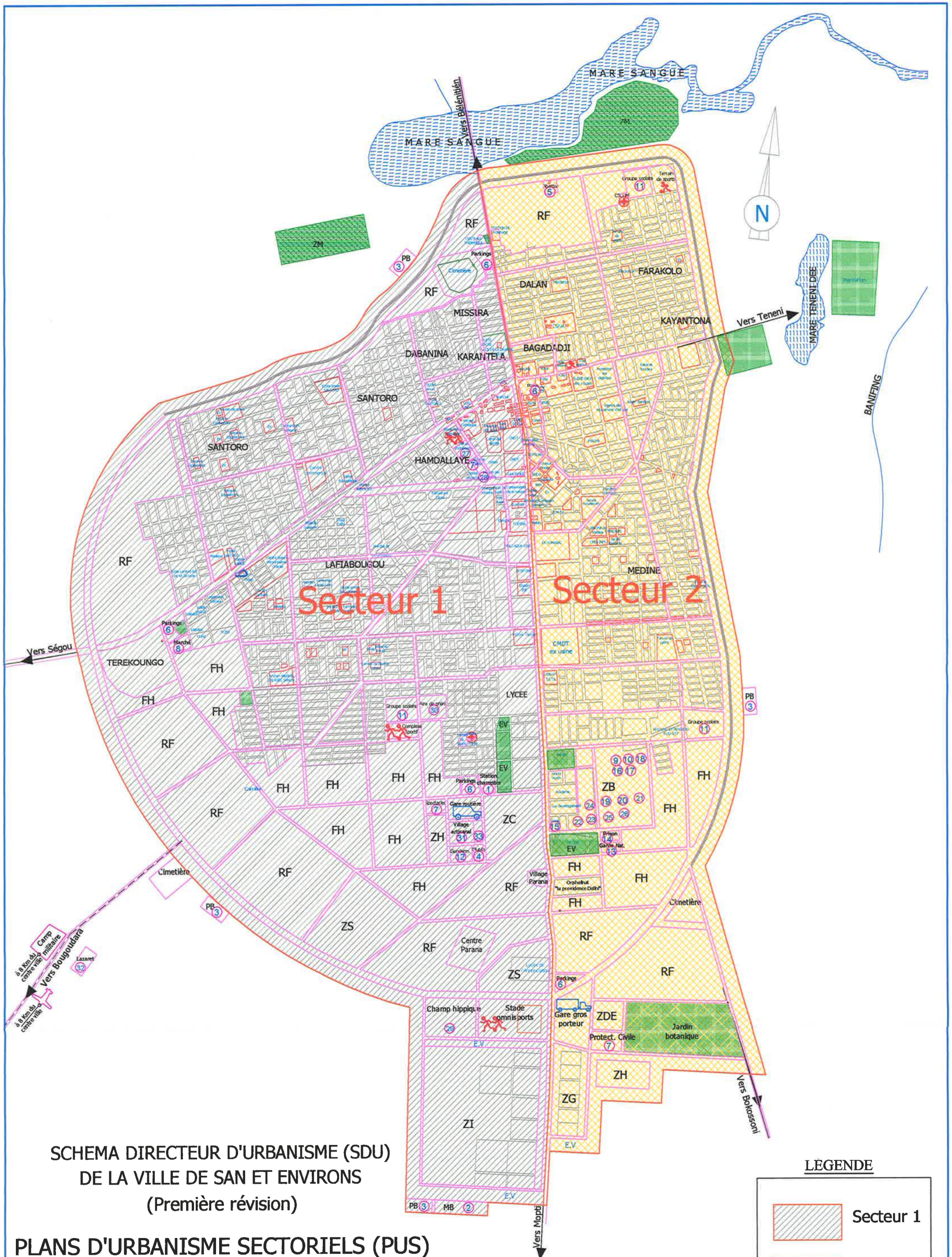
**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
DE LA VILLE DE SAN ET ENVIRONS
(Première révision)**

**ASSAINISSEMENT PROGRAMME
PLANCHE: 10**

ECHELLE: 1/25 000
DATE: SEPTEMBRE 2009

LÉGENDE

- Réseau de drainage existant à aménager
- Collecteur à créer
- - - Aménagement de drains naturels
- Sens d'écoulement des eaux
- ◊ dépôts de transit
- ⊙ Décharge finale contrôlée
- E12 Exutoire numéro 12
- C2-1 Collecteur n°1 du bassin versant n°2
- ▨ Mare





**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
DE LA VILLE DE SAN ET ENVIRONS
(Première révision)**

PLANS D'URBANISME SECTORIELS (PUS)













PLANCHE: 11

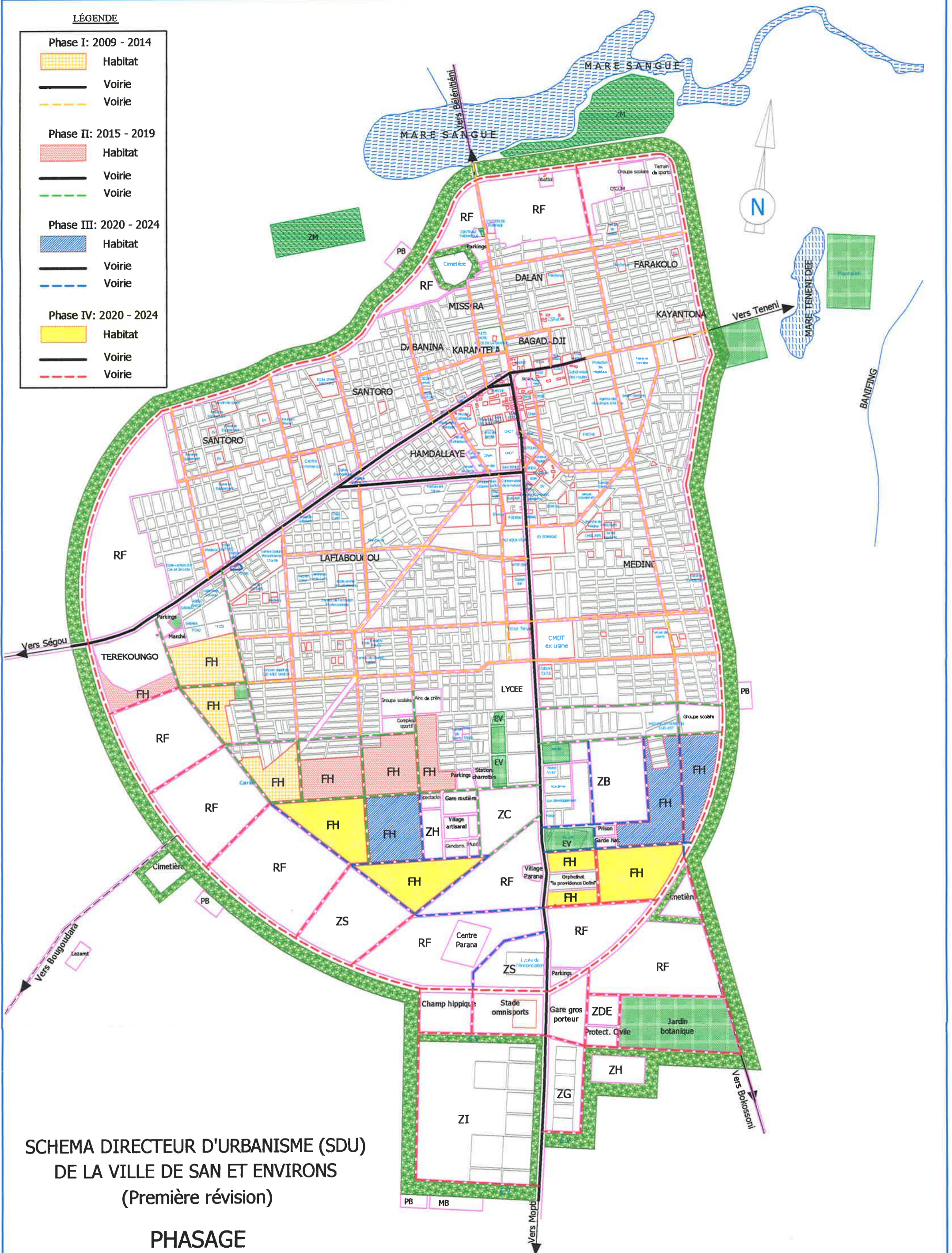
ECHELLE: 1/25 000
DATE: SEPTEMBRE 2009

LEGENDE

	Secteur 1
	Secteur 2

LÉGENDE

- Phase I: 2009 - 2014
 -  Habitat
 -  Voirie
 -  Voirie
- Phase II: 2015 - 2019
 -  Habitat
 -  Voirie
 -  Voirie
- Phase III: 2020 - 2024
 -  Habitat
 -  Voirie
 -  Voirie
- Phase IV: 2020 - 2024
 -  Habitat
 -  Voirie
 -  Voirie



SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
DE LA VILLE DE SAN ET ENVIRONS
(Première révision)

PHASAGE
PLANCHE: 12

ECHELLE: 1/25 000
DATE: SEPTEMBRE 2009

**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE SAN
(Première révision)**

**LISTE DES PARTICIPANTS AU SEMINAIRE ATELIER
DU 15 AU 24 OCTOBRE 2008**

N°	Prénom(s) et Nom	Structure
1	Komba Samaké	Préfet Adjoint
2	Drissa Coulibaly	Sous Préfet Central
3	Madame Diakité Bintou Touré	Conseil de Cercle (CC)
4	Abdoulaye Traoré	Commissariat de Police
5	Daouda Touré	Gendarmerie
6	Hamidou Tangara	Peloton de la Garde Nationale
7	Sékou Oumar Togo	Secteur Agricole
8	Madame Diallo Aïssata N. Traoré	Secteur Vétérinaire
9	Hassana Sidibé	Secteur du Génie Rural
10	Oumar Traoré	Service Local de la Production et des Industries Animales (SLPIA)
11	Sylvain Koné	Service Local de la Conservation de la Nature
12	Abdrmane Coulibaly	Service Local du Développement Social et de l'Economie Solidaire
13	Mamadou Kanté	Service Local de la Jeunesse, des Sports, des Arts et de la Culture
14	Emile Ibrahim Camara	Service Local du Plan et de la Statistique
15	Loumbé Kamaté	Académie d'enseignement /San
16	Attaher Cissé	CAP / San
17	Madame Cissé Djeneba Mounkoro	Perception/San
18	Ibrahim O. Sissoko	Centre de Santé de Référence (CSRéf.)
19	Aboudahirou Maïga	Subdivision des Routes
20	Ibrahim Berthé	Subdivision de l'Urbanisme et de l'Habitat
21	Soumaïla Sangafé	Subdivision de l'Urbanisme et de l'Habitat
22	Seydou Diawara	Bureau des Domaines et du Cadastre
23	Drissa Ballo	Service Local de l'Assainis. et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances
24	Zanké Coulibaly	Agent Voyer
25	Sékou B. Tawati	Correspondant de Presse de l'ORTM
26	Noumoutiè Traoré	Coordination du Centre EDM
27	Nicolas Bittar	Chambre de Commerce et d'Industrie
28	Mahamane Toumagnon	Chambre des Métiers
29	Issa Diassana	Chambre d'Agriculture
30	Mamadou K. Coulibaly	Radios Libres
31	Mama Koné	Coordination Locale des Jeunes
32	Madame Touré Absatou Diallo	CAFO
33	Lassine Toumagnon	Association des marchands de bétail
34	Binké Djiré	Association des éleveurs
35	Sinaly Sadia Traoré	Chefferie traditionnelle
36	Daouda Maïga	Conseiller communal
37	Bamo Boïté	Conseiller communal
38	Mamadou Togo	Conseiller communal

39	Madame Diakité Fatimata Boiré	Conseillère communale
40	Djiguiya dit Solo Dembéle	Mairie commune de Dah
41	Oumar Coulibaly	Mairie commune de Niasso
42	Yaya Kamaté	Mairie commune de Somo
43	Mamy Diané	Mairie commune de Teneni
44	Abass Yalcoué	DRUH / Ségou
45	Noumouké Samaké	DRUH / Ségou
46	Ibrahima Katilé	Agence IGM / Ségou
47	Batiécoura Togola	DRACPN / Ségou (Assainissement)
48	Birama Tangara	DRPSIAP / Ségou (Statistique)
49	Moussa Konaté	DNUH / Bamako
50	Seydou Togola	DNUH / Bamako
51	Moussa Camara	DNUH / Bamako
Bureau d'études		
52	Dazan Coulibaly	Ingénieur Urbaniste chef du bureau d'études
53	Drissa Nicolas Koné	Architecte Urbaniste
54	Calixte Traoré	Socio-économiste, Planificateur
55	Amadou Coulibaly	Dessinateur- Projeteur
56	Moussa M. Kanouté	Dessinateur

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET N°09- 462 /P-RM DU 14 SEP 2009

PORTANT APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME
REVISE DE LA VILLE DE SAN ET ENVIRONS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu l'Ordonnance N°00-027/P-RM du 22 mars 2000 portant Code Domanial et Foncier, modifiée et ratifiée par la Loi N°02-008 du 12 février 2002 ;
- Vu la Loi N°02-016 du 3 juin 2002 fixant les règles générales de l'Urbanisme ;
- Vu le Décret N°04-607/P-RM du 30 décembre 2004 fixant les modalités de mise en œuvre de la planification urbaine ;
- Vu le Décret N°07-380/P-RM du 28 septembre 2007 portant nomination du Premier ministre ;
- Vu le Décret N°09-157/P-RM du 9 avril 2009 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret N°09-221/P-RM du 11 mai 2009 fixant les intérimis des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé et rendu exécutoire, pour une durée de vingt (20) ans de 2009 à 2028, le Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de San et environs, 1^{ère} révision, annexé au présent décret.

Ledit Schéma Directeur est opposable à toutes les collectivités publiques et aux tiers opérant dans son périmètre.

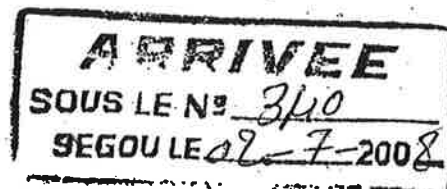
Article 2 : Le Schéma Directeur d'Urbanisme ainsi approuvé est révisable tous les cinq (5) ans selon les exigences du développement social et économique de la ville de San et environs.

Article 3 : L'application du présent Schéma Directeur fera l'objet d'études de Plans d'Urbanisme Sectoriels (P. U. S.) et de plans de détails selon la programmation prévue dans le document.

Ces plans ne peuvent modifier les grandes orientations du Schéma Directeur d'Urbanisme.

Article 4 : Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires.





DECISION N° 1134 GRS – CAB

Portant ouverture des enquêtes géographiques et socio-économiques des secteurs de la Ville de SAN et environs

Le Gouverneur de la Région de Ségou

Vu la Constitution ;

Vu l'Ordonnance n° 00 – 027 /P – RM du 22 mars 2000 portant Code Domanial et Foncier modifiée et ratifiée par la Loi n° 02 – 008 du 12 Février 2002

Vu la Loi n° 02 – 0016 / du 03 Juin 2002 fixant les règles générales de l'urbanisme

Vu le Décret n° 04 – 607 / P- RM du 30 Décembre 2004 fixant les modalités de mise en œuvre de la planification urbaine ;

Vu le Décret n° 95 – 210 / PM – RM du 30 Mai 1995 déterminant les conditions de nomination et le attributions des représentants de l'Etat au niveau des Collectivités Territoriales ;

Vu le Décret n° 05 – 007 /P-RM du 12 janvier 2005 portant nomination des gouverneurs de région ;

DECIDE :

Article 1 : Sont ouvertes à compter de la date de signature de la présente décision les enquêtes géographiques et socio-économiques préalables à la révision du Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de San et environs

Article 2 : Sont concernés par les enquêtes visées à l'article 1^{er} la ville de San, les villages de Sienso, Térékoungo, Bogosoni, Parana, Bélénikégni, Bougoudara et de Sibougou.

Article 3 : A compter de la date d'ouverture des enquêtes jusqu'à l'approbation du nouveau Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de San et environs, l'avis préalable des services de l'urbanisme et de l'habitat est exigé pour tous travaux de construction et d'aménagement public et privé sur les aires concernées.

DECISION N° 144 /P-CSA
PORTANT ADOPTION DES RESOLUTIONS DE LA REVISION DU
SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE SAN

LE PREFET DU CERCLE DE SAN

- VU la Constitution ;
- VU la Loi 93-008 du 11 Février 1993 déterminant les conditions de la libre administration des Collectivités Territoriales ;
- VU la Loi 96-059 du 16 Octobre 1996 déterminant les ressources fiscales des Communes ;
- VU le Décret N° 99-370/P-RM du 24 Novembre 1999 fixant la nomenclature budgétaire et comptable des Collectivités Territoriales ;
- VU le Décret N° 95-210/P-RM du 30 Mai 1995 déterminant les conditions de nomination et les attributions des représentants de l'Etat au niveau des Collectivités Territoriales ;
- VU le Décret N° 03-426/P-RM du 17 Septembre 2003 portant nomination des Préfets ;
- VU la délibération N° 08-13/M-CUS du 1^{er} Novembre 2008 du Maire de la Commune Urbaine de San ;
- VU le procès-verbal du conseil communal en date du 1^{er} Novembre 2008 ;
- VU le Bordereau d'envoi N° 08-91/M-CUS du 10 Novembre 2008 du Maire de la Commune Urbaine de San ;

DECIDE :

ARTICLE 1er /- Est approuvée la délibération N° 08-13/M-CUS du 1^{er} Novembre 2008 du conseil communal de la Commune Urbaine de San portant adoption des résolutions de la révision du Schéma Directeur d'Urbanisme de la Ville de San

ARTICLE 2/- Le Maire de la Commune Urbaine de San et le Percepteur sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

AMPLIATIONS :

- G.R.S.....1
- Mairie 1
- Percepteur 1
- Archives..... 2/5

San, le 14 Novembre 2008

LE PREFET



El Hadj Sékou COULIBALY
Administrateur Civil

DELIBERATION N°08-13/M-CUS

**PORTANT ADOPTION DES RESOLUTIONS DE LA REVISION DU
SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE SAN**

LE CONSEIL COMMUNAL

Le conseil Communal de la Commune de San régulièrement convoqué en session ordinaire le Mercredi 15 Octobre 2008, s'est réuni dans la Salle de délibération de la Mairie de San, les 24, 28 Octobre et 01^{er} Novembre 2008, à partir de 9 heures.

ORDRE DU JOUR

- Examen et adoption du budget primitif 2009 et du compte administratif 2008
- Questions diverses.

- Nombre de conseillers en exercice	=	29
- Nombre de conseillers présents	=	23
- Nombre de conseillers excusés	=	3
- Nombre de conseillers absents	=	3

Le quorum atteint, le conseil a valablement délibéré sous la présidence du
Dr Jabriou Ababacar HAÏDARA- Le Maire.

LE CONSEIL COMMUNAL

- Vu la Constitution de la République du Mali ;
- Vu la loi N° 93-008/AN-RM du 11 février 1993 déterminant les conditions de la libre administration des Collectivités Territoriales, modifiée par la loi N° 96-056 du 16 Octobre 1996 ;
- Vu la loi n° 95-034/AN-RM du 12 Avril 1995 portant Code des Collectivités Territoriales et ses textes modificatifs ;
- Vu la loi N° 00-044 du 07 juillet 2000, déterminant les ressources fiscales des communes, cercles et régions ;
- Vu les résultats des élections communales du 30 Mai 2004 ;
- Vu les nécessités du service.

STATUANT EN SESSION ORDINAIRE (journée du 01^{ER} Novembre 2008)

DECIDE

Article 1^{er} : Le Conseil Communal de la Commune de San a adopté à l'unanimité des conseillers présents 23/29, les résolutions de la révision du Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de San, sous réserve des AMENDEMENTS ci-dessous :

➤ **A la page 2**

La suite de « zone d'habitats » se trouvant à la page 1 :

Le séminaire prévoit :

- (...)

- (...)

- (...)

- **Au lieu de** : de ne pas lotir les espaces délimités et immatriculés autour des villages avant d'avoir réalisé une étude socio économique permettant de prendre en compte tous les aspects de la question.

Ecrire plutôt : le non lotissement des espaces délimités et immatriculés autour des villages avant d'avoir réalisé une étude socio économique permettant de prendre en compte tous les aspects de la question.

➤ **A la page 6**

Le conseil propose qu'en plus de la prise en compte des équipements scolaires, prévoir les centres d'alphabétisation et d'apprentissage.

➤ **A la page 7**

Dans le sou titre « équipements marchands », qui se trouve à la page 6

Le séminaire prévoit :

- (...)

- (...)

- **Au lieu de** : la délocalisation du marché à bétail pour le placer au sud de la ville à l'extérieur de la ceinture verte sur un terrain d'une superficie de 7 ha.

- **Ecrire plutôt** : la délocalisation du marché à bétail pour le placer au sud de la ville à l'extérieur du périmètre prévu pour la ceinture verte sur un terrain d'une superficie de 7 ha.

Dans le sou titre « équipements culturels »

Considérant :

- (...)

- **Au lieu de** : qu'il n'existe pas de cimetières dans ces parties de la ville.

Ecrire plutôt : la non existence de cimetières dans ces parties de la ville.

- **au lieu de** : qu'il faut minimiser le temps d'accès aux cimetières.

Ecrire plutôt : la minimisation du temps d'accès aux cimetières.

➤ **A la page 9**

Dans le sou titre « approvisionnement en eau »

Considérant :

- le faible taux de branchement des ménages au réseau d'adduction d'eau de la société EDM-SA (1 588 abonnés)

Le conseil propose de :

- Préciser le nombre total de ménages de la ville ; ou encore
- Exprimer l'indicateur en taux du nombre de ménages.

Par rapport à l'ordre de classification des sous titres, **le conseil propose :**

Qu'après le sou titre « voirie », suivent directement les sous titres de la page 10, ensuite viendront les sous titres : **approvisionnement en eau, alimentation en électricité, poste et télécommunications.**

Article 2 : La présente délibération qui prendra effet pour compter de sa date de signature sera enregistrée publiée et communiquée partout où besoin sera. Fait délibéré et adopté par le Conseil Communal de la Commune de San, les jour, mois et an que dessus.

San le 01^{er} Octobre 2008
Le Maire

Dr Jabriou Ababacar HAÏDARA
Pharmacien

SESSION ORDINAIRE BUDGETAIRE 24-28 Octobre et 01^{er} Novembre 2008

Présents

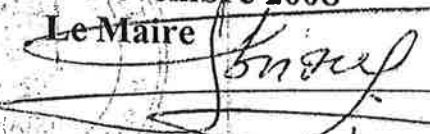
- Mamadou TOGO
- Bamo BOITE
- Sanoussi COULIBALY
- Mme SY Fatimata DIOMBANA
- Mme MAÏGA Kadia TOURE
- Banon BENGALY
- Mme SISSOKO Naba KOUYATE
- Nékin COULIBALY
- Niassian COULIBALY
- Youssouf THERA
- Youssouf B DIALLO
- Hamet SEMEGA
- Aguibou B TRAORE
- Daouda BATHILY
- Mme DIAKITE Fatimata BOIRE
- Daouda MAÏGA
- Birama DIANKA
- Mme DACKOOU Rosine DIARRA
- Vonobé KAMATE
- André DEMBELE
- Sidiki THERA
- Amadou SANKHARE

Excusés

- Kalifa THERA
- Bagna B FASCOYE
- Sidiki TRAORE

Absents

- Ibrahim NIAMBELE
- Daouda OUARE
- Adama TRAORE

San le 01^{er} Novembre 2008
Le Maire 
Dr Jabriou Ababacar HAIÐARA
Pharmacien